Université de Paris I
Panthéon-Sorbonne

Bulletin

de

l'Institut
Pierre Renouvin

numéro 19
Été 2004

BULLETIN DE L'INSTITUT PIERRE RENOUVIN
1, rue Victor Cousin
75005 Paris
Tél : 01 40 46 27 90
Télécopie : 01 40 51 79 34
Email : ipr@univ-paris1.fr
Site Internet : http://ipr.univ-paris1.fr/index.php

REDACTION :
Robert Frank, rédacteur en chef,
Bernard Ludwig, secrétaire de rédaction,

Farid Ameur, Sophie Baby, Grégory Dufaud, Anaïs Fléchet, Benjamin Guichard, Denis Guthleben, Hélène Harter, Catherine Horel, Audrey Kichelewski, Yvan Leclère, Jenny Raflik, Alain Soubigou, Hugues Tertrais, Julien Tiphine, Géraldine Vaughan.

© Institut Pierre Renouvin, 2004
ISSN 1276-8944

SOMMAIRE

ÉDITORIAL
André Kaspi p. 11

CHANTIERS

Claire Lagonotte p. 17
- L'URSS et Cuba, 1959-1972 : des relations originales

Bénédicte Laplane p. 31
- Les relations entre la France et les Canadiens (1763-1812)

Marjorie Vervin p. 45
- La Californie et la gestion de l'eau au XIXe siècle (1848-1906)

Clara Royer p. 63
- L'engagement des écrivains hongrois en Hongrie (1928-1937)

Duane Huguenin p. 83
- La surveillance des communistes d'Europe centrale en France (1928-1940)

Laury-Anne Bellessa p. 97

- La puissance et le droit dans les accords de Genève (1954-1956)

Marie Filliozat p. 121

- Le commerce franco-britannique (1958-1988)

Aurélie Proust p. 139

- La représentation chinoise à l'ONU (1949-1954), vue par les sources françaises

Irina Gridan p. 155

- La Roumanie face à l'URSS : une diplomatie nationale ? (1956-1970)

LIEUX DE RECHERCHE

Jenny Raflik p. 171

- Les archives de l'OTAN

COLLOQUE

Pierre Journoud

- Paris, Hanoi et Pékin : trois colloques pour revisiter Dien Bien Phu, Genève et les relations franco-vietnamiennes depuis 1954

p. 181

VIE DES CENTRES

Toutes les informations concernant les centres sont désormais disponibles sur le site http://ipr.univ-paris1.fr

Centre d'histoire nord-américaine
Directeur : André KASPI

Centre de recherches d'histoire de l'Amérique latine et du monde ibérique
Directeur : Annick LEMPÉRIÈRE

Centre de recherches sur l'histoire de l'Europe centrale contemporaine
Directeur : Bernard MICHEL

Centre de recherches sur l'histoire des Slaves
Directeur : Marie-Pierre REY

Centre d'histoire des relations internationales contemporaines
Directeur : Robert FRANK

Éditorial

***A**NDRE **K**ASPI*

Voici de jeunes chercheuses qui n'ont pas choisi la facilité. Le hasard fait que cette année, nous publions huit contributions, toutes rédigées par des jeunes femmes. Sans complexes, avec une belle compétence, elles abordent l'histoire des relations internationales ou des pays étrangers, qu'il s'agisse du Canada, des États-Unis, de l'Union soviétique, de l'Europe centrale, de l'Extrême-Orient. Leur mérite est d'autant plus grand que bon nombre de leurs contemporains préfèrent encore limiter leurs investigations à l'histoire de la France.

Les étudiants de l'Institut Pierre Renouvin ont, il est vrai, deux avantages. Ils travaillent à Paris, ce qui leur donne accès à des sources nombreuses et variées, à des bibliothèques abondamment pourvues. Ils ne connaissent pas les difficultés des provinciaux, qui, pour la plupart, ne bénéficient pas de l'accès aux fonds d'archives. Et puis, il ne faut pas oublier que l'Institut regroupe cinq centres de recherches qui ont pour mission d'initier à l'histoire des Slaves, de l'Europe centrale, de l'Amérique du Nord et de l'Amérique latine, des relations internationales. Il n'empêche que les travaux, regroupés dans le présent numéro du *Bulletin*, impressionnent par leur diversité et leur qualité.

Ils portent sur des périodes relativement lointaines et des périodes récentes. Bénédicte Laplane évoque les relations entre la France et les Canadiens du traité de Paris de 1763 à la seconde guerre d'indépendance des États-Unis. Un demi-siècle d'une importance primordiale. Les Français ont perdu le Canada et n'en sont que modérément chagrinés. Les Canadiens, eux, sont contraints de tirer les conséquences de la défaite. Ils ne peuvent que se soumettre à la domination britannique. En 1812, anglophones et francophones s'unissent aux Anglais pour combattre les Américains, ce qui symbolise la fin des hésitations, l'acceptation de la tutelle britannique et le retrait définitif de la France qui ne prend plus part

aux événements d'Amérique du Nord. Mais la réalité n'est pas aussi simple. Les Canadiens francophones ont peu de sympathies pour la Révolution française. Du coup, une relation ambiguë s'établit avec l'ancienne métropole. Elle marquera le XIXe et le XXe siècles.

Avec Marjorie Vervin, nous découvrons les complexités de la gestion de l'eau dans la Californie de la deuxième moitié du XIXe siècle. Inutile de préciser que l'eau est indispensable et que la répartition des ressources repose à la fois sur des processus climatiques et hydrographiques, des pratiques juridiques, des traditions agricoles et des rapports de forces. Ce sont les chercheurs d'or qui, les premiers, ont eu besoin d'eau, et non les agriculteurs. Ils recourent, nous dit Marjorie Vervin, à un droit hybride, inspiré par la *common law* qui définit les droits ripariens et par les nécessités du terrain qui donnent la priorité aux utilisateurs, propriétaires ou non des rives. Avec la prédominance des agriculteurs, ce sont les compagnies privées et les pouvoirs publics qui surgissent sur le devant de la scène. Ce qui ressort de cet embrouillamini, c'est que l'accès à l'eau fait la richesse des petits ou des grands propriétaires suivant la région, mais demeure la base même de la prospérité. Pour l'Ouest américain, c'est un problème fondamental.

Le voyage continue. Après deux contributions à l'histoire nord-américaine, nous sommes transportés en Europe centrale. Cette fois-ci, la période étudiée correspond à l'entre-deux-guerres. Clara Royer s'interroge sur l'engagement des écrivains hongrois de 1928 à 1937. La Hongrie vient de subir le traumatisme du traité de Trianon, qu'elle n'a toujours pas surmonté. La République des Conseils de Béla Kun a connu une existence éphémère. Depuis 1920, l'amiral Miklos Horthy a rétabli l'ordre bourgeois et règne en maître. Les écrivains tiennent le rôle de nos intellectuels. Ils sont divisés. Les uns se réunissent derrière Laszlo Németh et Gyula Illiyès pour exalter le monde paysan. Ce sont les écrivains *népi*, les écrivains du peuple. Les autres, avec Pal Ignotus, Attila Jozsef et François Fejtö, sont des urbains qui combattent pour la démocratie, contre le régime de Horthy. Somme

toute, la littérature participe pleinement à la vie politique, et la division ne disparaîtra pas avec la Seconde Guerre mondiale.

Duane Huguenin aborde, sous un angle différent, l'histoire de l'Europe centrale. Elle a enquêté sur la surveillance des communistes d'Europe centrale en France de 1928 à 1940. Son investigation débouche sur deux conclusions passionnantes. Nous avons la confirmation que la France est alors devenue le refuge des exilés. Ce n'est pas seulement parce que le pays des droits de l'homme fait honneur à sa réputation. C'est aussi et surtout parce que l'industrie, l'agriculture, le commerce manquent de bras et que le patronat souhaite faire appel, par nécessité, à la main d'oeuvre étrangère. Dans le même temps, immigration et communisme vont souvent de pair et inquiètent les pouvoirs publics. L'étranger n'incarne-t-il pas la subversion, « l'anti-France » ? Il faut, en conséquence, exercer une surveillance très attentive. Or, la police française obtient des résultats médiocres. Elle subit un échec patent face au Komintern. Elle repère mal les réseaux, connaît mal, sinon pas du tout, les principaux responsables. Bref, en aucun cas, elle ne peut se glorifier d'avoir vaincu la subversion.

Aucune contribution ne porte sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Est-ce le signe que la période a été abondamment traitée et qu'aujourd'hui elle intéresse moins ? Peut-être. En revanche, quatre études approfondissent nos connaissances sur l'après-guerre. L'émergence de l'Extrême-Orient ne surprend pas. Aurélie Proust recourt aux sources françaises pour évoquer la question de la représentation chinoise à l'ONU de 1949 à 1954. C'est une bonne idée. La question a été pour l'essentiel traitée jusqu'à maintenant d'après les sources américaines et britanniques. Or, la France tient dans cette affaire un rôle de premier plan. Elle est membre du Conseil de sécurité. Elle a choisi d'être aux côtés des États-Unis dans la guerre froide. Elle est engagée dans la guerre d'Indochine. C'est dire que les bouleversements en Chine ne la laissent pas indifférente. Le conflit coréen fixe les positions. La Chine populaire ne serait-elle pas indispensable pour trouver une solution ? Et la France, n'aurait-elle pas intérêt à reconnaître la Chine populaire pour pouvoir tenir un rôle plus

important en Asie orientale ? De fait, le conflit de Corée et surtout les conséquences de la guerre froide ne tardent pas à geler les positions.

Ce qui nous conduit aux accords de Genève. Laury-Anne Bellessa prend à bras le corps la problématique de la puissance et du droit dans leur réalisation. Son travail est à la croisée des chemins entre l'histoire des relations internationales et l'histoire du droit international. Son ambition, elle la résume en ces termes : « Analyser plus précisément les enjeux politiques qui sont à la base de la signature de ces accords. (…) Etudier la dimension politique et subjective de l'élaboration du phénomène juridique. (…) Saisir toutes les faiblesses juridiques et politiques des garanties des accords de Genève ». Elle conclut sur les blocages politiques et juridiques du système des accords. Certes, les textes offrent des interprétations multiples et contradictoires. C'est le charme des documents juridiques. Elaborés par d'éminents juristes, il faudra que d'autres éminents juristes les interprètent.

Marie Filliozat suit une démarche plus classique. Elle décortique le commerce franco-britannique de 1958 à 1988. L'intention est louable, d'autant que les historiens français sont peu nombreux à travailler sur les relations franco-britanniques. La période est bien choisie. La France se modernise. L'Angleterre subit les effets de la désindustrialisation. La construction européenne progresse par à-coups. Le paradoxe, c'est qu'entre les deux pays l'entente n'est pas toujours cordiale. En revanche, leurs échanges prennent de l'ampleur, et plus encore après que la Grande-Bretagne est entrée dans le Marché commun. De 1980 à 1988, les deux pays sont des partenaires commerciaux privilégiés.

Enfin, je voudrais insister sur les conclusions, nouvelles et originales, de Claire Lagonotte. Son objet d'étude : l'URSS et Cuba de 1959 à 1972. Elle détruit, une fois pour toutes, l'idée suivant laquelle Cuba fut le premier satellite de l'Union soviétique dans le monde occidental. Elle montre, preuves à l'appui, qu'entre les deux États, si différents, si inégaux, il y eut de fortes divergences. Cuba ne s'est pas soumis, pieds et poings liés, aux volontés de l'URSS. Khrouchtchev a proposé à Castro l'installation de

missiles nucléaires au printemps de 1962. Mais dans la crise d'octobre, l'URSS ne manifeste pas une détermination sans failles pour défendre l'île. Les Cubains sont déçus et le font savoir à Moscou. Ils auraient souhaité plus de fermeté, donc une prise de risques plus marquée. Une sorte de réconciliation se produit en 1968. En un mot, Fidel Castro n'est pas un allié facile, et moins encore un vassal.

Au terme de cette revue, forcément brève, des travaux que présente le *Bulletin* de l'Institut Pierre Renouvin, une conclusion s'impose. Il reste encore beaucoup à faire. De la Russie au continent américain, en passant par l'Europe, les relations internationales sont encore riches de sujets qui n'ont pas été traités. Jenny Raflik donne, par exemple, de précieuses informations sur les archives de l'OTAN. Les auteurs, dont je viens de résumer les mémoires de maîtrise, auront des successeurs. C'est l'avenir de notre Institut et c'est la garantie de son dynamisme.

L'URSS et Cuba, 1959-1972 : des relations originales

***C**LAIRE **L**AGONOTTE*[1]

Les relations soviéto-cubaines représentent un archétype des rapports nés entre l'URSS et les pays décolonisés en période de guerre froide et offrent par là-même une base intéressante de réflexion sur le degré de dépendance de ces pays par rapport au « géant soviétique ».

La bibliographie anglo-saxonne des années soixante consacre Cuba comme le premier satellite de l'URSS en Occident. Mais ces anciens poncifs ont été réévalués à la lumière de documents nouveaux. D'une part, les ouvrages récents[2] nous ont permis d'appréhender l'originalité et la complexité des relations soviéto-cubaines. D'autre part, les archives du ministère des Affaires étrangères français[3] sont venues justifier les premières pistes élaborées, et les archives déclassifiées dans le cadre du *Cold War International History Project*[4] ont pu mettre en valeur le rôle joué par Cuba dans la crise des missiles d'octobre 1962, bien souvent appréhendée comme un conflit de superpuissances.

Ainsi, l'exploitation de ces diverses sources nous a incliné à relativiser la notion de satellisation et à analyser les intérêts nationaux et internationaux de l'URSS et de Cuba pour comprendre comment ces deux entités ont pu

---

[1] Claire Lagonotte a soutenu en octobre 2003 sa maîtrise sous la direction de Marie-Pierre Rey à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

[2] Cf. LEVESQUE (Jacques), *L'URSS et la révolution cubaine, 1959-1975*, Paris, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1976 ; FURSENKO (Aleksandr), NAFTALI (Timothy), *One Hell of a Gamble : Khrushchev, Castro and Kennedy, 1958-1964*, New York, WW Norton Company, 1997.

[3] Les fonds consultés à Paris proviennent des séries Amérique et Europe.

[4] Ces archives sont consultables sur le site Internet :
http://cwihp.si.edu/cwihplib.nsf/

établir un consensus leur permettant de développer et de préserver leurs relations.

Le développement des relations soviéto-cubaines : source de divergences, 1959-1962

Un rapprochement qui ne va pas de soi

La guérilla castriste qui se déroule de 1956 au 1er janvier 1959, date de la victoire de l'armée rebelle sur les troupes du dictateur Batista, s'inscrit plus dans la tradition nationaliste révolutionnaire cubaine que dans celle de la révolution bolchevique d'octobre 1917. Et même si des liens timides se sont développés entre le M26[5] et le PSP[6] au cours de l'année 1958, la méfiance reste prédominante entre ces deux mouvements. L'URSS, quant à elle, évite d'intervenir sans précaution dans cette partie du continent à laquelle appartient Cuba, encore considérée en 1959 comme « la chasse gardée des États-Unis ». C'est ainsi qu'au cours des années 1959-1960, Cuba et l'URSS vont se découvrir puis établir des relations prudentes.

Tout d'abord, dès sa nomination comme Premier ministre le 13 février, Fidel Castro revendique l'appartenance de Cuba à une troisième voie, rejetant ainsi le capitalisme comme le communisme, et qualifie sa révolution d'« humaniste ». Dès son arrivée au pouvoir, il écarte ses proches appartenant au PSP, comme Raúl Castro ou Ernesto Guevara, pour privilégier des ministres modérés. Il effectue également un voyage aux États-Unis du 15 avril au 10 mai 1959, dont l'objectif essentiel est de rassurer le gouvernement américain. Néanmoins, Fidel Castro souhaite réaliser les promesses faites dans la sierra Maestra, notamment en ce qui

[5] « Movimiento del 26 de Julio », fondé en 1953 par Fidel Castro.

[6] « Partido Socialista Popular », parti communiste dénommé ainsi depuis 1946.

concerne la redistribution des terres aux paysans. Et le « líder maximo » est conscient du danger que peuvent représenter ces réformes pour les États-Unis ; il souhaite donc « gagner du temps », en ne choisissant pas sa voie ou plutôt en se réservant plusieurs cartes à jouer[7]. Dans un premier temps, il décide de soutenir les actions de lutte armée dans les autres pays latino-américains, dans le but de s'offrir un cordon sanitaire pour protéger Cuba, puis, avec l'échec de ces actions et des pourparlers avec des puissances étrangères, notamment avec l'Angleterre mais aussi avec les pays non-alignés, Fidel Castro se tourne vers le PSP. Ce parti, qui tente de revaloriser son rôle depuis l'arrivée au pouvoir des guérilleros, se présente comme un intermédiaire entre l'URSS et Cuba, mais aussi entre Cuba et la Chine. Opportuniste, Fidel Castro s'assure ainsi différents soutiens, ce qui lui permet de pousser plus avant ses réformes. Dès l'été 1959, les ministres modérés font place aux ministres communistes. L'URSS, qui était restée jusque là assez prudente, s'intéresse de plus en plus au régime castriste et préfère se passer de l'intermédiaire du PSP. Elle envoie en octobre 1959 un des membres les plus réputés du KGB : Alexsandre Shitov, plus connu sous le nom d'Alekseev, dont la mission est de prendre contact avec Fidel Castro. Des rapports amicaux se développent entre les deux hommes et une collaboration s'installe, laquelle deviendra effective au cours de l'année 1960.

Jusqu'à la fin de l'année 1959, le principal obstacle à une collaboration plus étroite entre l'URSS et Cuba reste l'opinion populaire cubaine. Néanmoins, avec les premiers bombardements américains sur l'île en novembre 1959, le dirigeant cubain trouve une bonne occasion de faire admettre la nécessité de l'aide soviétique. Anastas Mikoïan, président du Conseil des ministres de l'URSS se rend à La Havane du 4 au 13 février 1960, sous le prétexte de présenter une exposition soviétique, mais en fait pour conclure plus discrètement un accord économique. Cependant ce traité reste des plus modestes et l'URSS marque bien sa prudence en

[7] FRANQUIE (Carlos), *Vie, aventures et désastres d'un certain Fidel Castro*, Paris, Belfond, 1988, p.109.

n'élaborant des liens que de manière progressive (ce n'est que le 8 mai que les relations diplomatiques sont rétablies entre les deux pays), jusqu'à ce que les rapports américano-cubains s'enveniment. En effet, dès le mois de mars 1960 avec l'explosion du bateau *La Coubre* en rade de La Havane, les postions castristes se radicalisent – notamment par le biais des nationalisations – et Fidel Castro laisse s'établir les rouages d'un pouvoir communiste à l'intérieur de l'île. Au même moment Khrouchtchev, pour mettre fin aux critiques chinoises, exprime pour la première fois son soutien à la révolution cubaine en déclarant le 9 juillet 1960 :

> *« Pour parler d'une manière imagée, en cas de nécessité, les artilleurs soviétiques peuvent, au moyen du feu de leurs fusées, soutenir le peuple cubain si les forces agressives du Pentagone osaient commencer une intervention contre Cuba »*[8].

L'optimisme khrouchtchévien va même jusqu'à élaborer, lors de la conférence des partis communistes à Moscou en novembre 1960, une nouvelle théorie s'inspirant du modèle cubain : l'État de démocratie nationale. Au début de l'année 1961 tout est donc établi pour la mise en route d'un rapprochement décisif.

Un rapprochement décisif malgré quelques hésitations

C'est tout d'abord sur une initiative castriste que se concrétise ce rapprochement, puis c'est Nikita Khrouchtchev qui lui donne son caractère décisif en proposant à Fidel Castro l'installation de missiles nucléaires, au printemps 1962.

---

[8] Ministère des Affaires étrangères (Paris), *Tableau des déclarations soviétiques concernant Cuba de 1960 à 1963*, Carton 1923, série Europe, sous-série URSS.

Au début de l'année 1961, les tensions américano-cubaines poussent Fidel Castro à renforcer ses liens avec l'URSS, d'un point de vue économique et militaire, ce qui accroît la dépendance de l'île vis-à-vis des pays socialistes, mais aussi d'un point de vue idéologique. En effet, au lendemain du bombardement américain sur La Havane le 15 avril 1961, Fidel Castro a déclaré le caractère socialiste de la révolution cubaine. De même dès la victoire castriste sur les exilés cubains débarqués avec l'aide des États-Unis dans la baie des Cochons le 18 avril, le « líder maximo » a accepté une insertion plus visible des cadres communistes dans la société cubaine et, en se déclarant marxiste-léniniste le 1er décembre 1961, il accepte l'idée d'un parti unique formé sur le modèle des démocraties populaires. Deux facteurs essentiels permettent d'expliciter ce comportement : d'une part, il semble que Fidel Castro souhaite valoriser son île pour mieux l'intégrer dans la liste des priorités soviétiques et, d'autre part, son adhésion au socialisme lui permet de bâtir un système totalitaire solide déjà éprouvé[9]. Face à cette radicalisation cubaine, les Soviétiques restent dans l'embarras. Dans un premier temps, ils demeurent silencieux lors du débarquement de la baie des Cochons, ne croyant pas à la survie du régime de Fidel Castro. Mais peu à peu, ils acceptent de valoriser la victoire castriste tout en prônant l'indépendance de la voie cubaine. En effet, ils essaient de tempérer l'ardeur des Cubains pour éviter une rupture franche avec les États-Unis, laquelle signifierait pour l'URSS un poids économique supplémentaire. De plus, en se déclarant socialiste, la révolution cubaine rompt avec le modèle d'État de démocratie nationale qu'on voulait lui voir fournir. De nombreuses divergences agitent les membres du Présidium quant au soutien apporté à Cuba. Fidel Castro lance alors un véritable défi, dès août 1961, en cherchant à renouer avec les États-Unis, tout en aidant les mouvements de guérilla latino-américains et, en mars 1962, en évinçant du pouvoir le plus important représentant du PSP. Ce défi lui vaut la reconnaissance du socialisme cubain par les

[9] PAVLOV (Yuri), *Soviet-Cuban Alliance 1959-1991*, New Brunswick, Transaction Publishers, 1994, p. 17-19.

Soviétiques le 12 avril 1962. En effet, ceux-ci comprennent alors que Fidel Castro est la véritable autorité de Cuba, et qu'il ne faut pas risquer de laisser la Chine s'approprier la révolution cubaine.

Dès lors que les Soviétiques engagent ouvertement leur prestige à Cuba, il est nécessaire pour eux d'assurer la défense de l'île, et le moyen le plus approprié selon Khrouchtchev est le déploiement secret de missiles nucléaires. Les objectifs khrouchtchéviens sont en premier lieu la défense de Cuba puis un rééquilibre du potentiel nucléaire mondial. Les Cubains quant à eux acceptent cette proposition non seulement pour leur défense mais aussi pour favoriser le camp socialiste dans son ensemble. C'est ainsi que Fidel Castro impose que l'accord militaire soviéto-cubain signé en août 1962 souligne la souveraineté cubaine et souhaite que celui-ci, tout comme le déploiement des missiles, soit rendu public[10]. Les Soviétiques, qui restent intransigeants sur le caractère secret de l'opération, affirment néanmoins le 11 septembre leur aide militaire à Cuba, sans préciser la nature de celle-ci.

Ainsi, le rapprochement décisif de ces deux entités différentes se fait avec quelques divergences qui vont éclater lors de la crise des missiles d'octobre 1962.

Le désaveu d'octobre 1962

Les espoirs déçus de l'alliance soviéto-cubaine

Jusqu'en octobre 1962, les deux alliés nourrissent l'un pour l'autre des espérances, qui vont se révéler illusoires du 22 au 27 octobre.

[10] LECHUGA (Carlos), *Cuba and the Missile Crisis*, New York, Ocean Press, 2001, p. 25-27.

Tout d'abord, les Cubains ont confiance dans les Soviétiques. En effet ces derniers, ayant persuadé Kennedy le 14 octobre de garder le silence sur l'installation des fusées[11], sont convaincus de leur emprise sur le « maître de la Maison Blanche » et transmettent cette assurance à leurs alliés. De plus, même si le président américain est poussé par le Congrès le 22 octobre à rendre publique la présence des missiles, les Soviétiques continuent d'exprimer un soutien fraternel aux dirigeants cubains, par l'intermédiaire de leurs généraux en place sur l'île. Néanmoins publiquement, les Soviétiques se montrent beaucoup moins déterminés sur la défense de Cuba, et n'indiquent, comme moyen défensif, que le recours à l'ONU. Les Cubains, au contraire, totalement persuadés de la capacité de l'URSS à les défendre, mobilisent à outrance toute la population cubaine contre une attaque américaine, et l'on perçoit dès lors une appréhension soviétique.

Dès le 25 octobre 1962, les Soviétiques acceptent la demande de l'ONU de suspendre leurs livraisons. Le lendemain, l'inquiétude provoquée par le zèle cubain et l'imminence d'une attaque américaine les poussent à accepter, sans consultation de La Havane, le démantèlement des missiles soviétiques. Les dirigeants cubains, eux aussi conscients du danger, désirent combattre la menace de Washington et secouer la passivité de Moscou. Ceci amène Fidel Castro à faire parvenir le 26 octobre, une lettre à Khrouchtchev dans laquelle il déclare :

[11] « Memorandum of conversation between Mikoïan and the Cuban Leaders, November 4th, 1962 », *Bulletin 5. Cold War International History Project*, printemps 1995.

> *« L'Union Soviétique ne doit en aucun cas permettre les circonstances dans lesquelles les impérialistes seraient en mesure de lancer les premiers une frappe nucléaire contre Cuba »*[12].

Il semble alors qu'en proposant d'utiliser l'arme nucléaire contre les États-Unis, Fidel Castro se mette en porte à faux avec les objectifs soviétiques et le concept d'équilibre de la terreur entre les deux Grands. Le 27 octobre, le dirigeant cubain franchit un nouveau pas désagréable pour les Soviétiques puisque malgré les instructions de Gromyko, il ordonne aux généraux soviétiques de faire feu sur un avion U2[13].

Finalement, du 22 au 27 octobre, les deux alliés ne reçoivent pas les fruits escomptés de leurs alliances : l'URSS n'est pas aussi déterminée à lutter que Cuba l'aurait voulu et l'île n'est pas aussi docile que l'URSS l'avait prévu. Il s'agit dès lors pour Moscou de reprendre en main son allié, quitte à risquer une rupture affective.

Vers une alliance de pure forme

La rupture affective entre les deux alliés s'effectue en deux étapes. Dans un premier temps, du 28 au 29 octobre, c'est l'éclosion des mécontentements. En effet, après la destruction de l'U2, le gouvernement américain fait pression sur les Soviétiques pour obtenir le démantèlement complet des missiles mais aussi l'inspection des installations soviétiques sur le territoire cubain. Moscou accepte le 28 octobre et transmet des

---

[12] Lettre de Fidel Castro à Khrouchtchev du 26 octobre 1962. Cf. BLIGHT (James) ALLYN (Bruce) WELCH (David), *Cuba on the Brink : Castro, the Missile Crisis and the Soviet Collapse*, New York, Pantheon Book, 1993, p. 483.

[13] Les généraux soviétiques demeurent en théorie sous les ordres de Moscou, mais A. Fursenko et T. Naftali montrent bien que Fidel Castro a un fort ascendant

instructions à Fidel Castro sur la visite de U-Thant, secrétaire général des Nations Unies. Mais le dirigeant cubain, intraitable sur la question des inspections, refuse et fait parvenir à U-Thant une lettre dans laquelle il impose cinq conditions au démantèlement des missiles soviétiques. Dans un second temps, le 30 et 31 octobre, les deux alliés laissent éclater leur exaspération. Tout d'abord, Khrouchtchev fait parvenir au dirigeant cubain le 30 octobre, une lettre peu diplomatique dans laquelle il critique ouvertement Fidel Castro et justifie sa mise à l'écart. Le « líder maximo » comprend dès lors qu'il n'y a plus lieu d'espérer une aide des Soviétiques. Néanmoins, il exprime ouvertement sa détermination, d'une part dans une lettre qu'il fait parvenir à Khrouchtchev et d'autre part en déclarant publiquement le 1er novembre qu'il existe des différends entre Cuba et l'URSS, ce qui lui permet d'obtenir le soutien de la Chine[14].

Dans ces conditions, les Soviétiques sollicités par le gouvernement américain et dénigrés par les Cubains doivent jouer sur les deux tableaux. Ils vont donc tenter dès le mois de novembre de pacifier leurs alliés : ce sera une mission difficile pour A. Mikoïan, qui se rend à Cuba du 2 au 26 novembre. Avec cette mission de bonne volonté, les Soviétiques pensent contenter les dirigeants cubains. Néanmoins, les premières tensions apparaissent le 5 novembre à propos de l'inspection du territoire cubain et s'amplifient le 12 novembre lorsque les Soviétiques demandent la restitution des bombardiers IL28, sous la pression américaine. Les Cubains radicalisent une nouvelle fois leurs positions mais ils sont bientôt obligés de céder sous la menace soviétique de couper tous liens. Ainsi, le 25 décembre toutes les armes soviétiques sont démantelées en contrepartie d'un engagement de non-intervention des États-Unis à Cuba, et le 7 janvier 1963 les deux grandes puissances mettent fin à la crise malgré le désaccord de l'île.

---

sur eux. C'est dans ces circonstances qu'ils exécutent l'ordre castriste le 27 octobre.

L'URSS considère cette crise comme une victoire pour le camp socialiste, alors que les Cubains restent sceptiques quant à la promesse américaine. De plus, cela a non seulement réactivé le danger chinois pour Moscou mais a aussi porté un coup au prestige soviétique et surtout à celui de Khrouchtchev. Ainsi à la fin de l'année 1962 les deux alliés évoluent vers une relation formelle, qui n'exclut pas les difficultés.

La préservation des relations soviéto-cubaines malgré les disputes : 1963-1972

Des lendemains difficiles pour l'alliance soviéto-cubaine

En 1963, il s'agit pour les deux alliés de tirer profit de leur nouvelle alliance formelle. Ainsi, jusqu'à la fin de l'année 1964, ils trouvent des compromis intéressants, malgré les difficultés, mais dès 1965, avec l'expression croissante d'une indépendance cubaine, les tensions s'exacerbent.

Tout d'abord, la réconciliation soviéto-cubaine qui s'affiche dès le début de l'année 1963 est très pragmatique et engendre par là même de nombreuses difficultés. En effet, la visite de Fidel Castro en URSS du 2 avril au 4 juin 1963, s'obtient au terme d'un long marchandage. En légitimant le comportement soviétique pendant la crise, le dirigeant cubain met fin aux critiques chinoises et accepte un compromis avec les États-Unis en échange d'une importante aide économique soviétique, d'une assurance de défense et d'une aide militaire fournie aux révolutionnaires algériens au nom de Cuba. Mais très vite de nouvelles difficultés

[14] Message du ministre des Affaires étrangères de la Chine populaire, M. Chen Yi, au Chargé d'affaires de Cuba à Pékin, in *La Documentation française*, « Dossier de presse Cuba-URSS, 1959-1989 », Paris, FNSP.

apparaissent. D'une part, l'aide économique accordée à Cuba est un fardeau supplémentaire pour l'URSS[15]. D'autre part, l'indépendance croissante de Cuba en politique extérieure est source de désagrément pour les Soviétiques. Par exemple, Fidel Castro refuse de signer en octobre 1963, le traité de Moscou concernant l'utilisation des armes nucléaires. Au cours de l'année 1964, il refuse de prendre parti dans le conflit sino-soviétique et développe même des liens avec des États socialistes revendicatifs comme l'Albanie.

Dans ces conditions, la destitution de Khrouchtchev en octobre 1964 apparaît plutôt à Fidel Castro comme un soulagement, d'autant plus que Brejnev semble se donner comme priorité d'unifier le mouvement communiste international[16]. C'est ainsi que le nouveau dirigeant soviétique passe avec le leader cubain, lors de la conférence des partis communistes d'Amérique latine en décembre 1964, un « marché tacite » selon lequel l'URSS reconnaît le leadership de Cuba dans cette partie du monde, tout en faisant des PC locaux les interlocuteurs privilégiés de la révolution cubaine. Il s'agit d'ailleurs pour Brejnev de profiter de Cuba pour étendre son influence dans les pays décolonisés. L'île, quant à elle, profite rapidement du soutien soviétique pour exprimer son hégémonie en Amérique latine, mais sans en faire bénéficier les PC latino-américains et l'URSS. Dès la Conférence tricontinentale de janvier 1966, Cuba affirme en effet son rôle d'avant-garde révolutionnaire en Amérique latine et dans le monde, en prônant la lutte armée comme moyen essentiel de conquête du pouvoir, allant même jusqu'à imaginer une nouvelle Internationale communiste où elle jouerait un rôle clé avec, à ses côtés, le Viêt-Nam et la Corée du Nord. Face à ce défi cubain, les Soviétiques restent publiquement silencieux et conservent des liens étroits avec Cuba par l'intermédiaire des

[15] MAE, Carton 27, série Amérique, sous-série Cuba : Télégramme à l'arrivée n°2797-2802 de Maurice Dejean, ambassadeur de France à Moscou, le 25 mai 1963.

[16] LEVESQUE (Jacques), *L'URSS et la révolution cubaine*, *op. cit.*, p. 125.

vice-présidents des Conseils des ministres des deux pays[17]. Mais, dès le danger chinois écarté en 1967, ils exercent des pressions économiques auxquelles Fidel Castro répond par la radicalisation de ses positions. Le changement du contexte international qui intervient dès 1968 ramène cependant Cubains et Soviétiques dans une sphère d'intérêts communs et provoque leur réconciliation.

Une réconciliation définitive

Cette réconciliation soviéto-cubaine se fait tout d'abord à l'initiative de La Havane lorsque, dès le début de l'année 1968, la presse cubaine utilise un ton plus modéré pour décrire la politique des PC et de l'URSS. De plus, elle acquitte définitivement son tribut à Moscou, lorsque le 23 août Fidel Castro prononce un discours dans lequel il soutient l'intervention des troupes du pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie. Même si Fidel Castro accepte cette action dans le but d'obtenir une défense accrue du camp socialiste, son allocution a des répercussions importantes. Les Soviétiques restent néanmoins très prudents avant de s'engager une nouvelle fois dans « l'impopulaire engrenage cubain »[18]. Il faut donc attendre l'année 1969, lorsque les Cubains concentrent leurs préoccupations idéologiques sur les problèmes intérieurs au détriment de ceux d'ordre extérieur, pour voir s'effectuer le rapprochement soviéto-cubain. Fidel Castro met en effet en veilleuse ses appels à la lutte armée (du fait de leur échec) pour donner la priorité au progrès productif en reprenant le modèle stalinien. Les Soviétiques acceptent de les seconder dans cette tâche tout en contrôlant étroitement les mesures castristes, ce qui provoque une dépendance accrue de l'île. Aussi le rapprochement soviéto-cubain qui s'établit au début des années 1970 pose-t-il la question d'un alignement de La Havane.

---

[17] SZULC (Tad), *Castro : trente ans de pouvoir absolu*, Paris, Payot, 1987, p. 547.
[18] KAROL (K.S.), *Les guérilleros au pouvoir*, Paris, Robert Laffont, 1970, chap. 6.

Pour appréhender ce problème, il faut distinguer la politique intérieure de l'île et sa politique extérieure. Sur le plan interne, Cuba s'aligne volontairement sur l'URSS dans le but de sauver son économie et d'obtenir enfin une défense à la hauteur de ses espérances. En 1970 par exemple, les Soviétiques acceptent de porter secours à l'économie cubaine à condition de la contrôler. Cette hégémonie est encore plus manifeste quand, en 1972, Cuba intègre le COMECON. Par ailleurs, en cette période de détente soviéto-américaine, Moscou accepte de manifester sa protection sans pour autant inquiéter les États-Unis. Sur le plan externe, ce qui peut apparaître comme un alignement est en fait dicté par une convergence d'intérêts internationaux entre l'URSS et Cuba. D'une part, les deux alliés souhaitent enrayer l'isolement de Cuba en Amérique latine avec pour objectif, dans le cas de l'URSS, d'alléger le poids de l'aide fournie, et dans le cas de l'île, de s'assurer des alliances sur le continent face au « géant américain » (comme le montre le développement des relations cubano-chiliennes à partir de septembre 1970). D'autre part, l'URSS et Cuba agissent conjointement pour déployer une aide aux mouvements progressistes du Tiers-monde[19]. En effet, les Soviétiques fournissent du matériel aux troupes cubaines chargées de diriger les opérations sur le terrain, comme en Angola en 1975. Il s'agit alors pour les deux alliés d'affirmer leur rôle de puissances révolutionnaires.

La véritable originalité des relations soviéto-cubaines réside donc dans le fait que les intérêts nationaux et internationaux de ces deux États révolutionnaires, profondément différents, ont entraîné un rapprochement et empêché à la fois toute rupture et toute satellisation de l'un par rapport à l'autre.

---

[19] ROBBINS (Carla Anne), *The Cuban Threat*, Philadelphia, Ishi Publications, 1983, p. 202.

Les relations entre la France et les Canadiens
(1763-1812)

***B**ENEDICTE **L**APLANE*[1]

Découvert en 1534 par Jacques Cartier, le Canada, appelé aussi province de Nouvelle-France, est colonisé par les Français sous l'impulsion de Samuel Champlain au début du XVIIe siècle. La gestion de la colonie se révèle difficile car l'objectif de cette colonie n'est pas défini clairement : le commerce ou le peuplement, buts auxquels s'ajoute la volonté évangélisatrice des missionnaires, essentiellement Jésuites. L'afflux des colons reste faible et insuffisant et la colonie végète. Le règne de Louis XIV lui donne un second souffle. En 1663, Colbert la fait passer du monopole de la Compagnie de Nouvelle-France à une administration plus directe de la Couronne par l'intermédiaire d'un gouverneur et d'un intendant. Cependant les guerres avec les colonies anglaises pour la domination des traites de fourrures se succèdent sans trouver de solution définitive. On parle même de « deuxième guerre de Cent ans » entre l'Angleterre et la France. Le traité d'Utrecht en 1713 fait perdre à la France Terre-Neuve et une partie de l'Acadie[2]. L'insuffisance du peuplement rend difficile la défense d'un territoire immense et accroît le besoin de renforts venus de métropole.

La Guerre de Sept ans, commencée au Canada à la suite de nombreuses rixes de part et d'autre d'une frontière mal définie dès 1754 (deux ans avant le début effectif de cette guerre), scelle son destin et la province de

---

[1] Mémoire de maîtrise soutenu en juin 2003 au Centre d'histoire nord-américaine à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne sous la direction d'André Kaspi et Hélène Harter.

[2] TROCME (Hélène), ROVET (Jeanine), *Naissance de l'Amérique moderne XVIe-XIXe siècle,* Paris, Hachette, 1997, p. 66-73.

Nouvelle-France devient colonie anglaise en 1763. Les habitants se retrouvent ainsi « nouveaux sujets » de Sa Majesté Britannique mais conservent le titre de Canadiens par opposition aux Anglais. On les appelle Canadiens français pour plus de clarté, le terme de Québécois portant à confusion puisqu'il désigne les habitants de la Province de Québec actuelle omettant les populations francophones qui se situent en dehors. De plus ce terme possède actuellement une certaine connotation indépendantiste qui ne correspond pas aux revendications de l'époque même si les évènements de cette période reculée ne sont pas étrangers à cette construction idéologique.

Un passé commun, des approches historiographiques différentes

Le Canada et la France sont donc liés par un passé commun que symbolise le terme de « Nouvelle-France ». Seulement dans l'historiographie française, le Canada semble disparaître après la date fatidique de 1763 pour ne réapparaître qu'un siècle plus tard avec l'épisode de *La Capricieuse*[3] puis de façon encore plus nette en 1960 avec le discours du général de Gaulle. Toutefois certains historiens canadiens et en particulier Claude Galarneau dans son ouvrage *La France vue par l'opinion canadienne*[4], évoquent des liens qui perdurent malgré la séparation.

Dans l'historiographie traditionnelle canadienne (francophone), la cession officielle du Canada par la France à l'Angleterre avec la signature, le 10

[3] Le 14 juillet 1855, date symbolique, le navire français *La Capricieuse*, sous le commandement du capitaine Paul-Henri de Belvèze, a fait son entrée dans le port de Québec. C'était le premier navire de guerre à battre pavillon français sur le Saint-Laurent depuis 1760. Cet épisode signe la reprise des relations entre la France et le Québec.

[4] GALARNEAU (Claude), *La France devant l'opinion canadienne 1760-1815*, Québec, Presses de l'université de Laval, 1970.

février 1763, du Traité de Paris, est considérée comme un abandon pur et simple. Certes avec quelques nuances, mais cette idée prédomine. Le débat autour du rôle de la conquête anglaise du Canada dans l'histoire des Canadiens français est ancien : elle est considérée suivant les époques comme un évènement dramatique, notamment par les historiens sensibles aux sentiments nationalistes[5], ou comme un cadeau de la providence pour d'autres historiens souvent anglophones[6]. Mais la conquête met aussi en confrontation deux cultures, deux sociétés, celles des royaumes les plus puissants de l'époque. Si l'Angleterre a remporté la victoire grâce notamment à la bataille des Plaines d'Abraham en 1759, la France est toujours présente dans la culture canadienne, la langue, la religion. Comment influence-t-elle de loin l'administration du Canada ? Intervient-elle ? A-t-elle seulement la volonté de récupérer son bien ?

Le lien politique est bien évidemment dissout puisque la colonie passe sous domination anglaise. Il existe cependant des liens économiques, religieux, culturels et familiaux bien plus difficiles à rompre brutalement. A partir de ce constat, j'ai cherché à comprendre si la France restait présente sur le terrain ou dans les esprits après 1763. Comment se passe la transition ? Quels liens continuent d'unir la France et les Canadiens français et quel impact ont-ils sur la stratégie développée par la France en Amérique ? En quoi les décisions françaises influencent-elles la gestion du Canada désormais confiée à l'Angleterre ? Le Canada donne-t-il une légitimité aux actions françaises en Amérique ? Est-ce dans le but de le reconquérir ou simplement de gêner l'Angleterre que la France s'y intéresse ? S'il existe une volonté de le récupérer, quels sont les moments privilégiés, les moyens choisis ? Quelles sont les erreurs commises puisque le Canada reste anglais malgré tout ?

---

[5] Parmi lesquels on peut citer François-Xavier Garneau et Lionel Groulx.

[6] Cette thèse est née dès la fin du XVIIIe siècle et réactualisée par Thomas Chapais au XXe siècle. Elle est fondée sur le fait que la conquête anglaise serait providentielle pour le Canada puisqu'elle lui permet d'échapper aux massacres révolutionnaires.

La date de 1763 paraît évidente pour débuter cette étude sur les relations entre la France et les Canadiens français puisqu'elle marque un bouleversement décisif : la fin du premier empire colonial français avec la perte du Canada au profit de l'Angleterre et de la Louisiane[7] au profit de l'Espagne. La borne finale de cette étude est moins évidente. En France, l'année 1812 correspond à la période des difficultés pour Napoléon Ier, qui l'oblige à accorder toute son attention à l'Europe et à la France, et donc le rend moins réceptif aux appels canadiens. De multiples petits évènements font des années 1800-1815, un tournant dans les relations franco-canadiennes. Mais 1812 est particulièrement symbolique : il s'agit du début de la guerre anglo-américaine ; l'engagement des Canadiens, anglophones comme francophones, aux côtés des Anglais contre les Américains signe alors nettement l'acceptation de la tutelle britannique. L'absence de la France lors de cette nouvelle guerre démontre, s'il en était besoin, son retrait des affaires américaines. Ses relations avec le Canada entrent donc dans le cadre bien particulier de l'abandon de l'ambition française en Amérique et de son attitude fluctuante à l'égard de ce continent et notamment de la partie septentrionale exception faite des îles antillaises.

Des sources nombreuses qui témoignent du maintien des liens entre les Canadiens français et la France

Après 1763, la France ne devrait pas avoir théoriquement de contacts avec les Canadiens, désormais colons britanniques. Puisque le Canada

[7] La Louisiane du XVIIIe siècle n'a rien de commun avec la Louisiane actuelle. C'était un territoire immense s'étendant du Canada au bassin du Mississippi jusqu'au Golfe du Mexique et des Montagnes Rocheuses aux Appalaches. Ce territoire était loin d'être parfaitement connu. Les colons français y étaient peu nombreux et essentiellement concentrés autour de la Nouvelle-Orléans. (Article « Louisiane » dans BELY (Lucien) (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996).

n'est pas une entité autonome jusqu'en 1867[8], étudier ses relations avec son ancienne colonie devrait relever de l'histoire diplomatique et des relations franco-britanniques, plutôt houleuses à cette époque. Et effectivement, ce sont les archives du ministère des Affaires étrangères qui ont été mises à contribution et notamment la correspondance politique avec les représentants de la France en Grande-Bretagne[9] ou les « Mémoires et Documents »[10] accumulés sur ce pays. Cependant un autre acteur important pour l'histoire du Canada ne tarde pas à apparaître avec l'indépendance des Treize colonies et l'attitude de la France à l'égard du Canada ne se conçoit pas sans étudier les relations franco-américaines. On peut aussi noter l'importance de l'Espagne, qui, médiateur et signataire du Traité de Paris, reçoit la Louisiane, territoire voisin du Canada et apporte une vision plus distanciée. Seulement les documents diplomatiques posent certains problèmes : d'une part, peu de documents concernent le Canada et ils sont, la plupart du temps, perdus au milieu de la masse. D'autre part, et ce notamment avec la catégorie « Mémoires et Documents », on ne peut savoir si le document a été lu, approuvé voire même appliqué, puisque les réponses ou réactions manquent. On peut également observer une absence significative de documents pour la période napoléonienne.

---

[8] 1867 est la date de création du *dominion* du Canada. Le Canada devient autonome : il gère ses affaires intérieures et le gouvernement anglais, sa politique étrangère. Il obtient l'indépendance en 1931.

[9] Correspondance politique dans les archives du ministère des Affaires étrangères françaises :

- avec l'Angleterre : volumes 446 *(négociations 1762)*, 451 *(août-octobre 1763)*, 453 *(1763)*, 457 *(mai-juin 1764)*, 469 *(janvier-avril 1766)*, 499-500 *(1772)*, 515 *(mars-avril 1776)*, 586-587 *(1793)*, 597 *(1801-1802)*,

- avec les États-Unis : volumes (en supplément) 13 *(1781)*, 17 *(1793)*, 26-27 *(1775-1789)*, 28-29 *(Louisiane et Canada : 1793-1804)*, 49-50 *(1798)*, 68 *(1812)*.

[10] « Mémoires et documents » :

- au sujet de la France : volume 1386 *(économie 1779)*,

- au sujet de l'Angleterre : volumes 2 *(1782-1805)*, 47 *(colonies anglaises 1713-1805)*, 57 *(1744-1854)*, 103 *(1797-1803)*,

- au sujet des États-Unis : volume en supplément : 45 *(voyage de Talleyrand)*.

Il faut donc élargir le champ de recherche et évoquer des moyens de communications plus directs entre la France et ses anciens sujets (en plus de la présence de nombreuses lettres de particuliers canadiens au ministre ou aux consuls français) : les lettres personnelles échangées le plus souvent dans le cadre d'une famille divisée par l'émigration (par exemple la famille Chaussegros de Léry[11]) sont difficiles à trouver, celles unissant les membres d'une congrégation religieuse sont perturbées par la Révolution française et conservées au Canada (les Ursulines par exemple), donc issues de seconde main. La presse canadienne qui naît sous le régime britannique montre le traitement des informations et l'importance des évènements de France sur le Canada. Deux organes importants se distinguent : *La Gazette de Québec*, très contrôlée par le gouvernement britannique, pose le problème de la censure. Elle donne rarement la parole à des Canadiens, puisque composée majoritairement d'articles provenant de gazettes européennes et surtout britanniques. *La Gazette de Montréal*, fondée par Fleury Mesplet un français émigré, est beaucoup plus indépendante jusqu'à la mort de celui-ci en 1794 mais malheureusement introuvable en France. Son étude ne peut se faire que par les bribes issues de seconde main. Le début du XIXe siècle voit fleurir les nouveaux organes de presse et notamment *Le Canadien,* fondé en 1807 prônant l'idée de la naissance d'une nation canadienne indépendante mais autour de laquelle se greffe la querelle identitaire des Canadiens français et anglais. La *Gazette de Québec* et *Le Canadien* sont conservés sur microfilms à la Délégation générale du Québec.

[11] Lettres du vicomte Chaussegros de Léry à sa famille 1763-1814, *Rapport de l'Archivistique de la Province de Québec*, 2 :11 (1933-1934), p. 1-64.

Les enjeux de la cession du Canada par la France à l'Angleterre, 1759-1774

Au vu de ces diverses sources, les relations entre les Canadiens français et leur ancienne patrie ne sont pas linéaires. Une première époque correspond au règne de Louis XV. Elle s'étend du Traité de Paris de 1763 (y compris les préliminaires des négociations qui remontent à 1759) jusqu'à la mort de Louis XV. La Guerre de Sept ans n'est que l'aboutissement d'une série de rixes plus ou moins violentes qui ont opposé les colons anglais et français pour la domination du territoire situé autour des Grands Lacs et du Golfe du Saint-Laurent. Débutée en 1756, elle se termine rapidement en ce qui concerne le Canada avec la capitulation en 1759 du gouverneur français, le marquis de Vaudreuil. Il faut cependant attendre le 11 février 1763 et la signature du Traité de Paris pour que le sort du Canada soit définitivement fixé : le Canada est une nouvelle colonie anglaise.

Le débat qui eut lieu en France entre la capitulation du Canada de 1760 et la signature du Traité de Paris le 10 février 1763 entre les intellectuels (Louis-Antoine de Bougainville, Mirabeau, Voltaire), mais aussi entre les ministres responsables et les chambres de commerce[12], met en relief les avantages et les inconvénients de cette colonie pour la France et pose le problème de la réussite de cette colonisation. Les mérites du Canada étaient estimés à l'aune de l'apport économique qu'il représentait pour sa métropole et comparés à ceux des autres colonies, notamment les îles antillaises. Les critiques permettent cependant d'évaluer l'image de la Nouvelle-France répandue chez les élites (notamment avec l'influence

[12] « Les chambres de commerce de France et la cession du Canada », *Rapport de l'Archivistique de la Province de Québec,* 1924-1925, p. 199-259.

décisive de Voltaire[13]). Elles font partie des raisons qui donnent à penser que la France n'a pas défendu sa colonie avec acharnement. Il faut préciser que ce débat prend place dans le contexte difficile du procès des administrateurs de la colonie pour malversation. Le scandale financier des dernières années de la gestion du Canada, dû aux administrateurs royaux, creuse le fossé d'incompréhension entre la métropole et sa colonie.

Le Traité[14] semble apporter la solution aux discussions : le Canada est cédé à l'Anglais. Mais est-ce sans espoir de retour ? Qu'advient-il des habitants catholiques ? La liberté de religion leur est accordée mais sans garantie et paradoxalement soumise aux lois de Grande-Bretagne qui interdise cette religion catholique. Comment se déroule la cession ? L'attitude du peuple canadien est controversée et tient une grande place dans l'historiographie canadienne : s'est-il soumis ? Attendait-il un signal français pour se soulever ? Dans cette étude, l'accent s'est porté sur l'attitude du peuple français**,** en particulier sur celle de ses dirigeants face à la question canadienne. Malgré la cession, la France de Louis XV et de son ministre Choiseul n'a pas totalement oublié son ancienne colonie. L'approche d'une guerre sur le continent américain serait une occasion parfaite pour tenter une reconquête. Néanmoins, les conditions ont changé : certes la France, selon le désir de Choiseul a récupéré ses forces, notamment sa marine, mais le successeur de Louis XV et son ministre des Affaires étrangères de 1774 à 1787, Charles Gravier de Vergennes ne s'engagent pas en faveur d'une reconquête du Canada. Un changement radical de politique semble s'opérer… à moins que ce ne soit que les conséquences des opérations déjà effectuées.

---

[13] « Vous savez que ces deux nations [l'Angleterre et la France] sont en guerre pour quelques arpents de neige vers le Canada, et qu'elles dépensent pour cette belle guerre beaucoup plus que le Canada ne vaut » : Voltaire, *Candide ou l'Optimisme*, Paris, Librio, 1994 (édition originale 1759), chapitre XXIII, p. 70.

[14] Traité de Paris 1763 [Documents-clefs sur l'histoire internationale du Canada http://www.canschool.org/keydocs/views/keydocs_details-f.asp; Réf. du 18/03/03]

Le Canada au cœur des conflits en Amérique du Nord 1774-1793

Vient ensuite l'époque des révolutions. Elle commence en 1774 aux prémices de la révolution américaine et se poursuit avec la révolution française, jusqu'à la mort du roi Louis XVI en 1793. Durant cette période, le Canada détient une nouvelle importance stratégique en raison de sa proximité avec les Etats-Unis. L'idée de reconquête au profit de la France est cependant abandonnée. On peut se demander l'influence du changement de souverain dans cette décision. La France profite cependant du Canada pour faire double-jeu entre son nouvel allié, les États-Unis, dont elle se méfie**,** et son ennemi de toujours l'Angleterre. La période de la révolution française donne elle aussi une nouvelle dimension au Canada : il devient par sa culture française, une cible parfaite pour la diffusion des idéaux révolutionnaires[15]. Des espions, de la propagande, des projets de soulèvement du Canada, l'année 1793 particulièrement fourmille de communications franco-canadiennes pas forcément cautionnées par le département des Affaires extérieures français et encore moins par le gouvernement anglais du Canada. L'échec de cette politique vient toutefois du fait que rapidement la révolution française est mal perçue par la majorité des Canadiens à cause des massacres et de sa position face à la religion. La mort du roi est vécue comme un véritable traumatisme par la population canadienne. Cette affirmation est principalement fondée sur l'étude de la presse canadienne et sa vision de la Révolution[16].

---

[15] ROY (Raoul), *Résistance indépendantiste 1793-1798*, Montréal, Éditions Québécoises, 1973.

[16] *La Gazette de Québec* étudiée pour la période 1764 (fondation)-1766, 1788-1795, 1800-1812 et *Le Canadien* étudié pour la période 1807 (fondation) -1812.

Une scission franco-canadienne ? 1793-1812

La Révolution française continue de faire sentir ses effets outre-Atlantique après 1793. Une forme de « chasse aux sorcières » est instaurée au Canada par les autorités anglaises pour lutter contre la diffusion des idées françaises d'indépendance et de sédition[17]. Parallèlement les tensions franco-américaines de 1798 ôtent un point d'appui aux propagandistes français en Amérique du Nord. Le ministre plénipotentiaire Genet qui, à lui seul, en quelques mois à peine, a organisé un réseau de fidélité à la France et fait distribuer des brochures pro-françaises, est en effet rappelé à Paris.

La fin de la révolution a donc un impact beaucoup plus faible sur le Canada. La période napoléonienne est beaucoup moins fournie en sources sur le Canada ce qui montre que la France tend à se détourner de l'Amérique au profit de l'Europe. Y a-t-il eu un projet d'Amérique française pour Napoléon ? Difficile à dire en l'absence de sources significatives. Quoiqu'il en soit, la vente de la Louisiane et l'extension puis les difficultés en Europe règlent la question[18]. La séparation entre le Canada et son ancienne mère-patrie se fait nette. Si les Québécois se différenciaient déjà des Français sous le régime français, les Canadiens commencent à s'affirmer autour d'une identité commune même s'il persiste une scission entre Canadiens anglais et Canadiens français. Les Canadiens s'engagent plus massivement et de leur propre initiative aux côtés de leur nouvelle mère-patrie lors de la guerre anglo-américaine de 1812.

---

[17] WALLOT (Jean-Pierre), *Intrigues françaises et américaines au Canada 1800-1802*, Montréal, Leméac, 1965.

[18] PAGE (Sylvain), « Le Canada et Napoléon », *Revue du Souvenir Napoléonien*, n°430, août-septembre 2000, p. 19-27.

Les Canadiens français et la France : Une relation ambiguë

Peut-on dire que la France avait pleinement conscience de perdre définitivement le Canada au traité de 1763 ? Assurément non ! En effet, même si cette colonie coûtait au gouvernement (comme toute colonie mal exploitée et administrée), il faut rappeler que la puissance d'un pays sous l'Ancien Régime se mesurait encore à son nombre d'habitants et perdre une population de 60 000 habitants environ, catholiques et fidèles au roi de France n'allait donc pas de soi. En outre, le fait que cette cession se fasse au profit de la Grande-Bretagne, l'ennemi traditionnel, et de la France, et du Canada, renforçait la honte de la défaite. Certes, il faut admettre qu'aucune action d'envergure n'a été entreprise par la France dans le but de retrouver sa province. Mais dans les trois périodes que nous avons dégagées, le ministère des Affaires étrangères de France a encouragé les manœuvres personnelles et la sédition au Canada, en opposition avec les termes du Traité de Paris signé en 1763 : jusqu'au remplacement de Choiseul, il apparaît même que l'occasion était attendue de reprendre le Canada. Toutefois lorsque le moment se présente avec la guerre d'Indépendance des colonies américaines, le Comte de Vergennes renonce. On pourrait donc dater la cession effective du Canada non du Traité de Paris de 1763**,** mais de celui de Versailles en 1783. Ce traité, conclu séparément par les États-Unis avec l'Angleterre aurait pu être un motif pour remettre en cause l'alliance franco-américaine et donc légitimer cette reconquête. L'idée qui émerge alors est celle d'un Canada indépendant, lié de par sa nature à la France, surtout par des intérêts commerciaux. La France a donc bien intégré la cession mais pas l'allégeance de son ancienne colonie à la couronne britannique. A travers le Canada, toute la puissance française sur le continent américain était en jeu.

La France n'a pas été encouragée dans ses actions par les Canadiens. Malgré quelques velléités indépendantistes, dans l'ensemble, la population canadienne française ne s'est manifestée ni en faveur ni à l'encontre de la France. Si certains historiens canadiens français en ont conclu à une

oppression exercée par le régime britannique, on pourrait le percevoir aussi comme un refus de retourner à cette France qui les a abandonnés. La politique plutôt bienveillante (certes variable suivant les gouverneurs !) des Britanniques n'incitait pas à la rébellion grâce à des concessions importantes faites à des moments décisifs : la permission de sacrer un évêque en 1766, l'Acte de Québec[19] (1774) lors de la Révolution américaine, l'Acte Constitutionnel (1791) lors de la Révolution française… Les interventions françaises plutôt mineures ne pesaient guère dans la balance, et les rumeurs précédant une intervention étaient souvent exagérées au regard des actions réelles. La France semble devenir progressivement une menace lointaine agitée pour faire céder les autorités anglaises. Cette tendance était renforcée par la peur constante perçue chez les autorités anglaises d'une intervention française qui soulèverait un peuple tellement peu anglais dans ses habitudes et ses mœurs. Elle conduit même à une véritable « chasse aux sorcières » à l'encontre des Français et des idées françaises entre 1793 et 1798, au moment où une guerre se profile entre les États-Unis et la France. La menace française perçue par les dirigeants britanniques ne saurait être pure paranoïa et contribue à renforcer la thèse de relations plus conséquentes que l'idée communément répandue. Mais malheureusement l'impact de l'argumentation fournie par la propagande est difficile à établir.

Un autre des problèmes majeurs posés par ce sujet est de déterminer la part de volonté personnelle et celle de l'ambition officielle : comment discerner l'une de l'autre, lorsque même la politique officielle joue double-jeu, voulant conserver à tout prix l'alliance américaine, mais misant en

[19] Acte de Québec, considéré comme la grande charte des Canadiens français abroge la Proclamation royale de 1763 qui régissait jusqu'alors la colonie. Il légalise la politique informelle des gouverneurs anglais, autorisant la liberté de culte catholique et l'usage de la langue française. Les lois civiles françaises (la coutume de Paris) sont rétablies et des Canadiens français catholiques siègent au Conseil. Les Canadiens catholiques sont en effet dispensés du serment du Test (qui les obligeaient à renier leur foi) qui est remplacé par un serment d'allégeance.

même temps sur le Canada comme point de friction entre ces alliés américains et les ennemis anglais ? Comme la politique officielle est elle-même ambiguë, il devient difficile de percevoir les encouragements clairs de l'État français aux quelques particuliers séditieux (mais comment chiffrer leur nombre ou même leur audience ?) ; seul le cas du ministre Genet est évident puisque, accusé de mettre en péril l'amitié franco-américaine, il est rappelé par son gouvernement.

Conclusion

Serait-ce donc une étude sur les relations entre les Français et les Canadiens français et non entre la France et les Canadiens français ? En fait, plus exactement, les rapports évoluent d'une politique officielle à une politique officieuse, de l'étatique au particulier, mais le Canada acquiert dans le même temps et temporairement une dimension stratégique qui le place au cœur des négociations, ce qui n'était pas le cas en 1763. La France ne s'implique plus autant dans la conservation du Canada et évalue les autres avantages qu'elle peut tirer de l'Amérique, hormis la possession de colonies nettement moins attirantes que les Indes Orientales ou même les îles des Antilles.

Cet acte recrée aussi le territoire de Nouvelle-France appelé désormais *Province of Quebec*.

La Californie et la gestion de l'eau au XIXe siècle
(1848-1906)

***M**ARJORIE **V**ERVIN*[1]

Aujourd'hui, la Californie apparaît comme le symbole par excellence de la civilisation hydraulique, au sens où sa prospérité et son existence même sont étroitement dépendantes de la maîtrise et de la manipulation à grande échelle de ses ressources en eau. Son agriculture est presque entièrement fondée sur la mise en œuvre de techniques d'irrigation de pointe et Los Angeles, l'une des principales métropoles des États-Unis, a connu une croissance phénoménale, à la fois démographique et économique, alors que les conditions naturelles, le manque de sources locales d'approvisionnement en eau, en particulier, ne le laissaient pas présager voire même l'interdisaient. D'ailleurs, le paysage californien dans son ensemble est marqué par l'omniprésence de gigantesques équipements hydrauliques. San Francisco et Los Angeles vont chercher l'eau nécessaire à leurs habitants et à leurs industries jusqu'à la Sierra Nevada, grâce à des aqueducs de plusieurs centaines de kilomètres. Par l'intermédiaire de multiples barrages, dont celui de Hoover, à Boulder Canyon, le *Bureau of Reclamation*, agence fédérale créée en 1902, a réussi à détourner et à utiliser l'eau du Colorado, longtemps considéré comme indomptable, pour mettre en valeur des terres, auparavant qualifiées de « déserts », mais aujourd'hui parmi les plus productives des États-Unis. Pour contrôler les crues intempestives du Sacramento, dans la grande vallée centrale, le Corps des Ingénieurs militaires des États-Unis, de même que l'État californien, ont mis en place des réseaux complexes de gigantesques

[1] Marjorie Vervin a soutenu en octobre 2003 au Centre d'histoire nord-américaine de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne un mémoire de maîtrise sur « la Californie et la gestion de l'eau au XIXe siècle (1848-1906) », sous la direction d'Hélène Harter et André Kaspi.

digues, de barrages et de réservoirs, permettant ainsi, un rééquilibrage, à la fois temporel et spatial[2], du cycle de l'eau californien.

Néanmoins, on pourrait sans doute en dire autant de l'Arizona, du Nouveau-Mexique, du Nevada ou de l'Utah, dont les réalisations, en matière hydraulique, sont aussi spectaculaires. Ces États, ainsi que tous les autres situés au-delà du centième méridien, appartiennent en effet à ce que le major Stephen H. Long, explorateur des Rocheuses au XIXe siècle, avait autrefois nommé le « Grand Désert américain », en raison de la faiblesse des précipitations, des terres « impropres à toute culture et bien entendu inhabitables pour des hommes qui tireraient leur subsistance de l'agriculture »[3]. Cette vision est nuancée, par la suite, par John Wesley Powell, responsable de l'*U.S. Geographical Survey* pour la région des Rocheuses, qui rebaptise ces États du nom de « région aride des États-Unis »[4]. Selon lui, en effet, la vie y est possible à condition de stocker l'eau disponible et d'irriguer les terres, ce qui implique des manipulations hydrauliques à l'échelle, sinon d'un État, au moins d'un bassin hydrographique entier. Au sein de cette région aride, qu'est-ce qui justifie, alors, de ne s'intéresser qu'à la Californie ? Les autres États ne participent-ils pas d'une même problématique, en ce qui concerne la gestion de l'eau ?

---

[2] Le régime de précipitations californien est binaire. Bien que la Californie appartienne à la zone tempérée, on distingue seulement deux saisons : une saison sèche et une saison humide, comparables aux phénomènes observés dans les latitudes tropicales. De plus, le nord de l'État, davantage soumis aux influences océaniques, concentre la majorité des précipitations alors que la majeure partie de la population se situe au sud de l'État, beaucoup plus aride. L'un des grands combats hydrauliques californiens a donc consisté, d'une part, à réussir à stocker l'eau de la saison humide pour l'utiliser pendant la saison sèche, et, d'autre part, à redistribuer l'eau à travers l'État, vers les régions qui en ont le plus besoin.

[3] Propos de Stephen H. Long, cités dans LAGAYETTE (Pierre), *L'Ouest américain, Réalités et mythes*, Paris, Ellipses, p. 46-47.

[4] POWELL (John Wesley), *Report on the Lands of the Arid Region of the United States, with a More Detailed Account of the Lands of Utah. With Maps*,

L'eau et la colonisation des États-Unis

Pour comprendre ce qui fait la singularité de la Californie en la matière, il est nécessaire d'opérer un retour en arrière sur les conditions de la colonisation de l'Amérique en général et des États-Unis en particulier. Alors que les colons espagnols[5] sont issus d'une région marquée par l'aridité et héritière d'une longue tradition de manipulation de l'eau, grâce aux apports des Romains et des Arabes, les colonisateurs de l'Amérique du Nord sont issus majoritairement de l'Europe du nord-ouest, région où les connaissances et les techniques romaines d'adduction d'eau ont été perdues. En Grande-Bretagne, en Irlande et en Allemagne, principaux foyers européens d'émigration vers les États-Unis, au début du XIXe siècle, le climat, océanique ou continental, est caractérisé par des précipitations abondantes et globalement distribuées sur toute l'année. Malgré des périodes de sécheresse estivale, ces dernières permettent, seules, la pratique de l'agriculture. Lorsque les pionniers colonisent la côte Est des États-Unis ainsi que le « Vieil Ouest »[6], ils y trouvent des conditions climatiques proches de celles auxquelles ils sont habitués. S'ils doivent prendre exemple sur les Indiens pour apprendre à survivre sur ce nouveau continent, le découpage de l'année en quatre saisons distinctes, avec des précipitations suffisantes pour permettre l'agriculture, est cependant un trait familier. Au contraire, la découverte des paysages du *Far West* est un choc. Ainsi, Zebulon Pike, qui explore de 1806 à 1807 les Rocheuses jusqu'au Colorado, n'hésite pas à comparer ceux-ci aux déserts africains. A partir de

---

Washington, Government Printing Office, 1879, p. 1-5. Accès : http://memory.loc.gov/ammem/amrvhtml/conshome.html [Réf. du 24 mai 2003].

[5] Premiers colonisateurs de la Californie, et de l'ensemble des territoires situés au nord du Rio Grande, cédés par le Mexique aux États-Unis par le traité de Guadalupe Hidalgo, qui met fin à l'affrontement entre les deux pays, en 1848, les Espagnols y transplantent avec succès leurs techniques et institutions traditionnelles en matière d'irrigation et d'adduction d'eau.

[6] Il s'agit des territoires situés au-delà des toutes premières colonies anglaises, jusqu'aux Appalaches.

ces premières explorations se développe un imaginaire fort de l'Ouest, que l'on se représente bientôt comme un Sahara, avec ses dunes et ses chameaux. Petit à petit, le centième méridien, limite globale à partir de laquelle les précipitations ne permettent plus de pratiquer l'agriculture, en vient à symboliser une frontière entre deux mondes radicalement opposés. Dans l'Ouest aride, les pratiques traditionnelles en matière de gestion de l'eau ne peuvent plus s'appliquer. On peut parler, dans un premier temps, d'un phénomène de rejet réciproque. D'une part, la nature semble refuser l'installation de l'Homme et, d'autre part, l'Homme paraît incapable de comprendre cette nature.

Les premiers Américains à tenter d'apprivoiser l'Ouest aride sont les Mormons, qui, menés par Brigham Young, fondent Salt Lake City en 1847. Ils y creusent un réseau de canaux d'irrigation, entretenus par les habitants et administrés par l'autorité ecclésiastique mormone. Néanmoins, le modèle de société théocratique que ceux-ci proposent est difficilement transposable au reste des États-Unis, avec lesquels ils ne tardent d'ailleurs pas à entrer en conflit. La première véritable rencontre entre une américanité proprement anglo-saxonne et l'aridité de l'Ouest a donc lieu en Californie. En effet, la découverte d'or, en 1848, dans l'American River, pousse un grand nombre d'Américains à franchir cette frontière tant redoutée, où la nature refuse de livrer ses fruits comme elle l'a fait jusqu'à présent. Par la force des choses, les pionniers sont confrontés à la question de la gestion de l'eau dans l'Ouest aride. Pour pouvoir exploiter les richesses minérales californiennes, ils doivent s'efforcer d'y trouver, au plus vite, une réponse satisfaisante. La Californie en vient donc à représenter un modèle pour l'Ouest aride, à imiter ou, au contraire, à éviter.

Une étude portant sur la Californie et la gestion de l'eau au XIXe siècle se doit donc de commencer avec l'évènement fondateur que constitue la Ruée vers l'or. Trouver une borne chronologique satisfaisante pour la fin du XIXe siècle californien est certes moins aisé, mais le tremblement de terre de San Francisco, en 1906, apparaît comme un symbole fort, une sorte de rite de passage pour la Californie toute entière. Il s'agit surtout d'un moment

charnière, en ce qui concerne la gestion de l'eau, entre l'époque des expérimentations et des débats d'idées, et celle de réalisations spectaculaires, à l'échelle de l'État, qui instituent un véritable empire hydraulique californien. Les symboles forts de cet entre-deux sont le lancement effectif par San Francisco et Los Angeles des projets d'aqueducs de Hetch Hetchy et d'Owens Valley, dans la Sierra Nevada, ainsi que le début de la mise en valeur de la vallée du Colorado.

De nombreuses études existent, aux États-Unis, sur la question de l'eau en Californie et dans l'Ouest. Néanmoins, pour la plupart, il s'agit d'ouvrages spécialisés, traitant d'un aspect ou d'une période spécifiques[7]. Il existe peu d'études de synthèse sur la gestion de l'eau en Californie. Le principal ouvrage de référence est celui de l'historien Norris Hundley Jr.[8], qui traite de la gestion de l'eau depuis l'époque précolombienne jusqu'à nos jours, en faisant la part belle aux réalisations et problématiques du XXe siècle. Le XIXe siècle est pourtant une période féconde en matière de gestion de l'eau, en Californie. Il possède ses dynamiques propres, en particulier le rôle moteur de la Révolution Industrielle, et de son corollaire le capitalisme sauvage, dans toutes les mutations économiques, démographiques, sociales et politiques, la définition progressive du service public, à tous les échelons de pouvoir, municipal, étatique et fédéral, ainsi que l'affirmation d'une identité proprement américaine. Les nombreuses créations, en particulier économiques, juridiques, législatives et institutionnelles, de cette période contribuent largement à écrire l'histoire de la gestion de l'eau du XXe siècle. C'est véritablement à cette époque qu'une gestion de l'eau à l'américaine se met en place en Californie et, au-delà, dans tout l'Ouest aride.

---

[7] Les deux ouvrages incontournables sont : PISANI (Donald), *From the Family Farm to Agribusiness : the Irrigation Crusade in California and the West, 1850-1931*, Berkeley, University of California Press, 1984 ; KELLEY (Robert), *Battling the Inland Sea : Floods, Public Policy and the Sacramento Valley*, Berkeley, University of California Press, 1998.

[8] HUNDLEY Jr. (Norris), *The Great Thirst, Californians and Water, 1770s-1990s*, Berkeley, University of California Press, 1992.

Comment étudier le problème de l'eau en Californie ?

Le concept de gestion de l'eau recouvre de multiples aspects, interdépendants, qui peuvent faire appel à différents types de sources. En effet, s'interroger sur la gestion de l'eau, c'est tout d'abord faire un important détour géographique, afin d'étudier les différents processus climatiques et hydrographiques à l'œuvre dans le cycle de l'eau californien et de déterminer quels types d'action sur la nature l'Homme doit entreprendre pour pouvoir vivre en Californie. La question du poids et du coût des interventions humaines sur les équilibres naturels, en relation avec l'évolution des sciences et des techniques, qui les rendent possibles, est étroitement liée à celle-ci. Mais la gestion de l'eau pose aussi la question des acteurs qui y sont impliqués, non seulement ses consommateurs directs, principalement les industries, les agriculteurs et les citadins, mais aussi les décideurs, chargés d'encadrer l'exploitation des ressources hydrauliques. Quels types de rapports se nouent entre ces différents types d'acteurs ? Quelles sont les conséquences de l'évolution des rapports de force en présence ? Enfin, à quelles valeurs fait-on appel dans l'utilisation des ressources hydrauliques, selon quelles modalités, en particuliers législatives et juridiques, et à quel type de société cela donne-t-il naissance ?

Quelles sources sont à la disposition du chercheur français pour mener cette étude de synthèse ? Pour consulter les archives officielles locales, c'est-à-dire des municipalités, des comtés et de l'État fédéré, il est indispensable de se rendre aux États-Unis. Néanmoins, on dispose d'un modeste échantillon, pour la ville de San Francisco, à la Bibliothèque administrative de la Ville de Paris. De plus, de nombreux extraits d'archives municipales, en particulier sur le Département des Pompiers, sont

accessibles, en ligne, sur le site internet du Musée de San Francisco[9]. Enfin, si l'on ne dispose pas des minutes des nombreux procès qui émaillent l'histoire de la gestion de l'eau californienne au XIXe siècle, la vaste enquête sur l'irrigation en Californie[10], conduite sous la direction de l'ingénieur Elwood Mead[11] et publiée en 1902, donne l'occasion à divers spécialistes de revenir sur ces différents cas et de discuter de leur impact sur la gestion de l'eau californienne. De plus, les différentes décisions de la Cour Suprême californienne suscitent des débats passionnés, dont la presse se fait l'écho. Le magazine mensuel *Overland Monthly and Out West Magazine*, édité à San Francisco, prête régulièrement ses colonnes à ce type de questions. Deux autres grands mensuels nationaux, *The Atlantic Monthly*, édité à Boston, et *The Century*, publié à New York[12], permettent à d'éminents spécialistes de la côte Est, les plus célèbres étant John Wesley Powell et William Ellsworth Smythe[13], de donner leur point de vue sur la région aride et le problème qui y est posé par l'eau.

---

[9] Accès : http://www.sfmuseum.org [Réf. du 24 mai 2003].

[10] *Report of Irrigation Investigations in California under the direction of Elwood Mead*, Washington D.C., Government Printing Office, 1902. Accès : http://memory.loc.gov/ammem/amrvhtml/conshome.html [Réf. du 26 mai 2003].

[11] Elwood Mead a reçu une formation de scientifique, de mathématicien, d'ingénieur et de juriste à l'université de Purdue. Il a notamment été ingénieur assistant dans le Corps des Ingénieurs militaires des États-Unis, de 1882 à 1883, ingénieur de l'État assistant et professeur en ingénierie de l'irrigation dans le Colorado, ingénieur territorial du Wyoming à partir de 1888 puis ingénieur de l'État jusqu'en 1899, date à laquelle il commence à conduire son enquête sur l'irrigation pour le Département de l'Agriculture. A partir de 1924, il travaille pour le *Reclamation Service*.

[12] *Overland Monthly and Out West Magazine*, *The Atlantic Monthly* et *The Century*, ainsi que de nombreux autres magazines américains du XIXe siècle, sont consultables, en ligne, sur le site internet *Making of America (Books and Journals)*, hébergé par les universités de Cornell et du Michigan. Accès à l'adresse Internet suivante : http://cdl.library.cornell.edu/moa/moa_browse.html ou bien :

http://www.hti.umich.edu/m/moagrp/

[13] Profondément touché par la sécheresse qui frappe les fermiers des Grandes Plaines en 1889, et marqué par les projets d'irrigation dont il a été le témoin au Nouveau-Mexique, le journaliste William Ellsworth Smythe devient bientôt le plus

Pour ce qui concerne les archives officielles de l'État fédéral, le chercheur est beaucoup plus chanceux, étant donné l'impressionnante quantité de documents mis en ligne sur le site internet de la Bibliothèque du Congrès[14]. On y trouve de nombreuses archives législatives, en particulier différents projets de lois présentés au Congrès[15], ainsi que les lois finalement adoptées pour encadrer la mise en valeur des régions arides. En ce qui concerne le *Newlands Reclamation Act*, loi fondamentale votée en 1902, on a en particulier accès à de nombreux rapports de commissions, de la Chambre et du Sénat, regroupant non seulement les opinions majoritaires, mais aussi les opinions minoritaires, ainsi qu'à des comptes-rendus de débats. Les archives du pouvoir exécutif regroupent, en particulier, trois rapports fondamentaux sur la question de l'eau en Californie et dans l'Ouest. En 1873, une commission formée de deux ingénieurs militaires et d'un scientifique universitaire se rend en Californie, à la demande du président Grant, pour étudier les possibilités d'irrigation dans les vallées du Sacramento et du San Joaquin[16], ainsi que dans la région des lacs, plus au Sud[17]. On trouve dans leur rapport de nombreuses données

ardent défenseur de l'Ouest et de l'irrigation. Il écrit notamment de nombreux articles et s'implique dans un projet de colonie d'irrigation à New Plymouth, dans l'Idaho, avant de publier son œuvre majeure : SMYTHE (William Ellsworth), *The Conquest of Arid America*, New York, Londres, Harper & Brothers, 1900.

Accès : http://memory.loc.gov/ammem/amrvhtml/conshome.html [Réf. du 25 mai 2003].

[14] Accès : http://memory.loc.gov [Réf. du 24 mai 2003].

[15] De très nombreux projets de lois présentés au Congrès demandent des concessions de terres publiques fédérales à des compagnies privées californiennes, afin de les aider à financer la construction de divers canaux. Nombreux aussi sont les projets de lois destinés à octroyer à ces mêmes compagnies des droits de passage, pour leurs canaux, sur des terres publiques fédérales.

[16] En 1824, l'arrêt de la Cour Suprême des États-Unis *Gibbons contre Ogden* reconnaît au gouvernement fédéral un droit de contrôle sur les rivières navigables du pays. Le Sacramento et le San Joaquin entrent dans cette catégorie.

[17] ALEXANDER (Lieut. Col. B.S.), MENDELL (Maj. George H.) et DAVIDSON (Prof. George), *Report of the Board of Commissioners on the Irrigation of the San*

hydrographiques et topographiques ainsi que d'importantes références aux modèles européens en matière d'irrigation. En 1879, la major John Wesley Powell, en tant que responsable de l'*U.S. Geographical Survey*, attaché au Département de l'Intérieur, publie un rapport[18], présenté au Congrès en 1878, dans lequel il fait la synthèse des observations effectuées pendant ses explorations de la région aride des États-Unis. Il contribue à en donner une vision beaucoup plus exacte et scientifique, en faisant notamment appel à de nombreux relevés climatiques et topographiques. Enfin, l'enquête conduite sous la direction d'Elwood Mead est publiée en 1902 sous l'égide du Département de l'Agriculture.

Néanmoins, le corpus le plus déterminant dans cette étude a sans conteste été l'impressionnante collection de plus de deux cents récits à la première personne sur la Californie, réalisée et mise en ligne par la Bibliothèque du Congrès[19]. Ces témoignages de contemporains sur la Californie, de la Ruée vers l'or au début du XXe siècle, prennent des formes littéraires variées. Les différents récits de voyages, rédigés par des hommes et des femmes de la côte Est, du Midwest et d'Europe, sont de précieuses mines d'informations tant ils offrent un panorama large, aussi bien géographique, scientifique, technique, juridique, agricole, industriel que moral, sur la question de la gestion de l'eau en Californie, avec, en plus, de nombreuses mises en perspectives par rapport aux pratiques du reste des États-Unis et de l'Europe en la matière. La correspondance privée et les différents types de journaux nous offrent surtout des informations sur les mineurs, qui tentent de décrire leurs conditions de vie à leur famille, restée au pays. Les mémoires et autobiographies, qui sont souvent le fait

Joaquin, Tulare, and Sacramento Valleys of the State of California, Washington, Government Printing Office, 1874. Accès : http://www.hti.umich.edu/cgi/t/text/text-idx?tpl=browse.tpl&c=moa&cc=moa [Réf. du 26 mai 2003].

[18] POWELL (John Wesley), *op. cit.*

[19] *American Memory : California, First Person Narratives General Collections*. Accès : http://memory.loc.gov/ammem/cbhtml/cbhome.html [Réf. du 24 mai 2003].

d'éminents citoyens californiens, comme le général John Bidwell[20], représentant de la Californie au Congrès des États-Unis pendant plusieurs années, permettent davantage de se placer dans le long terme et de distinguer différents types d'évolutions. On trouve aussi des pamphlets. Celui de Mary C. Vail[21], agricultrice de Pasadena, en Californie du Sud, s'insurge contre la vision de l'État, nouveau jardin d'Eden, véhiculée par le biais des divers guides promotionnels qui alimentent le *boom* foncier des années 1880 ; elle cherche à donner une vision plus nuancée des choses, en particulier en insistant sur les difficultés quotidiennes posées par l'aridité. Parmi cette littérature promotionnelle, destinée à attirer les pionniers en Californie, l'ouvrage le plus populaire à l'époque est celui de Charles Nordhof[22], éditeur du *New York Evening Post*. De nombreux essais, en particulier historiques, nous fournissent aussi des détails précieux. Enfin, de façon plus marginale, on peut faire appel à des ouvrages de fiction. Alexandre Dumas[23] a notamment rédigé un roman qui a pour toile de fond la Ruée vers l'or en Californie, dont il a été un témoin direct.

A la lecture de ces différentes sources, une première réflexion s'impose, à savoir que la gestion de l'eau est un sujet d'étude qui invite nécessairement à l'interdisciplinarité. En effet, ses différents enjeux sont difficilement compréhensibles sans un détour important par la géographie, le droit ou encore l'ingénierie.

---

[20] BIDWELL (Général John), *Addresses, Reminiscences, etc. of General John Bidwell. Compiled by C.C. Royce*, Chico, 1907.

[21] VAIL (Mary C.), *Both Sides Told, or, Southern California as it is...*, Pasadena, West Coast Pub. Co., 1888.

[22] NORDHOF (Charles), *California : for Health, Pleasure, and Residence. A Book for Travellers and Settlers*, New York, Harper and Brothers, 1873.

[23] DUMAS (Alexandre), *A Gil Blas in California* [traduit du français], Los Angeles, The Primavera Press, 1933 [édition originale : Bruxelles, 1852].

L'eau, l'exploitation minière et le droit

Le cycle de l'eau californien est profondément marqué par la problématique de l'aridité, d'une part parce que les précipitations, en Californie du Sud, sont insuffisantes pour permettre l'agriculture, et, d'autre part, parce que la saison sèche, qui s'étend globalement de mai à octobre, coïncide avec la période où, traditionnellement, les cultures ont le plus besoin d'eau pour arriver à maturité. Une adaptation des pratiques agricoles américaines est donc nécessaire pour mieux coller aux rythmes et processus naturels californiens. Les fermiers y adoptent alors la méthode du *dry-farming*, où la majorité des travaux des champs a lieu pendant la saison humide[24], de novembre à avril, période où le fermier de l'Est connaît la rigueur de l'hiver. Néanmoins, les longues périodes de sécheresse auxquelles la Californie est régulièrement confrontée rendent la méthode hasardeuse. L'irrigation, déjà pratiquée par les Hispaniques dans les missions et dans les *pueblos*, ainsi que par quelques riches propriétaires américains, installés en Californie bien avant sa conquête par les États-Unis, est donc appelée à s'étendre, de même que la régulation des crues destructrices du Sacramento et le stockage de l'eau des Sierras, qui retourne inexorablement à la mer, chaque printemps, lors de la fonte des neiges.

Néanmoins, avant de se poser pour l'agriculture, la question de l'exploitation des ressources hydrauliques californiennes concerne avant tout l'exploitation minière et les villes dont l'essor est étroitement lié à la Ruée vers l'or, comme San Francisco, Sacramento et Stockton. En effet, non seulement les premières particules d'or se trouvent dans l'eau des rivières, mais, même lorsque les mineurs doivent se mettre à creuser pour les trouver, l'eau continue à jouer un rôle important dans les différentes techniques d'exploitation, qui reposent avant tout sur le lavage des

[24] Des méthodes similaires étaient déjà pratiquées par les Indiens californiens avant l'arrivée des Européens.

particules. Le paroxysme est atteint avec l'invention, dans les années 1850, de l'exploitation minière hydraulique, qui consiste à utiliser la force des cours d'eau, en la canalisant par l'intermédiaire de tuyaux et de lances de métal, afin de déblayer des flancs entiers de collines, découvrant ainsi de nouvelles couches aurifères. C'est dans ce contexte que naissent les premiers canaux d'adduction d'eau ainsi que les premières compagnies privées spécialisées dans ce domaine. L'agriculture ne commence à devenir primordiale pour l'État que lorsque l'exploitation minière, en perte de vitesse au fur et à mesure que les gisements se raréfient, est définitivement condamnée, en 1884, par un juge fédéral, qui interdit aux compagnies de déverser les débris issus de l'exploitation hydraulique, accentuant la gravité des inondations dans la vallée centrale, dans les cours d'eau californiens.

La Ruée vers l'or donne aussi naissance à un droit de l'eau hybride, cause de multiples conflits entre les différents utilisateurs de l'eau californienne. Sur la côte Est, les colons anglo-saxons ont pu transplanter avec succès la *common law* anglaise, qui institue des « droits ripariens » sur l'eau des cours d'eau, c'est-à-dire qu'il faut être propriétaire d'une terre située le long d'un cours d'eau pour pouvoir jouir de cette eau. Les représentants à la convention constitutionnelle de Californie, qui se tient en 1849, majoritairement originaires du New-York et de l'Iowa, s'inspirent des constitutions de leurs États d'origine, qui reconnaissent les droits ripariens. Néanmoins, les mineurs, qui opèrent depuis 1848, sous le regard impuissant du gouvernement militaire, ont adopté leurs propres règles en la matière. D'une part, ils ne peuvent se satisfaire des droits ripariens car ils ne sont pas propriétaires des terres sur lesquels ils s'installent et, d'autre part, ils estiment que, dans le contexte de pénurie qui prévaut en Californie, l'eau doit avant tout revenir à ceux qui l'utilisent. Ils fondent ainsi le droit de *prior appropriation*, selon lequel chacun peut déclarer avoir droit à une quantité d'eau fixe, tant qu'il l'utilise pour en retirer un bénéfice, et qui prévoit, en cas de pénurie, que le premier appropriateur de l'eau d'un cours d'eau doit être servi en priorité. Or ce droit des mineurs est reconnu par

l'assemblée législative californienne dès 1851 et réaffirmé avec la promulgation du code civil de 1872.

Les partisans de l'irrigation se réclament bientôt du droit de *prior appropriation*, qui leur permet, par l'intermédiaire de canaux similaires à ceux utilisés dans l'exploitation minière, de transporter l'eau d'un bassin hydrographique à un autre, moins bien pourvu en richesses hydrauliques. Les propriétaires ripariens y voient là une atteinte manifeste au sacro-saint droit de propriété, auquel sont attachés les droits ripariens, et les conflits ne tardent pas à être portés devant les tribunaux. En dernier ressort, c'est la Cour Suprême de l'État qui doit arbitrer ces conflits. Néanmoins, celle-ci n'apporte pas de réponse clairement tranchée avant l'arrêt *Lux contre Haggin*, en 1886, qui reconnaît clairement la primauté des droits ripariens en posant toutefois certaines limites, qui laissent subsister le droit de *prior appropriation*. Au contraire, dans l'arrêt *Coffin contre Left Hand Ditch Mining Company*, la Cour Suprême du Colorado tranche, dans un cas similaire à *Lux contre Haggin*, en faveur du droit de *prior appropriation*, qu'elle estime plus adapté à la mise en valeur d'un État de la région aride. La doctrine de Californie comme la doctrine du Colorado, s'opposent à ce qui était pratiqué avant la conquête américaine. En effet, la puissance publique, incarnée dans la Couronne espagnole, puis dans l'État mexicain, était propriétaire de toute les ressources hydrauliques de surface et elle seule pouvait en faire la concession à des individus privés. La doctrine de l'État du Wyoming relève de cette conception, au sens où l'État se réserve le droit d'autoriser ou de condamner une appropriation, selon qu'il la juge conforme ou non à l'intérêt général.

Un interventionnisme croissant des pouvoirs publics

A la fin du XIXe siècle, le Wyoming est de plus en plus cité en exemple, notamment par des spécialistes tels que John Wesley Powell, William

Ellsworth Smythe ou Elwood Mead, en raison du manque d'initiative et d'encadrement de l'État californien dans la gestion de l'eau. En effet, le parti démocrate, au pouvoir en Californie pendant la majeure partie du XIXe siècle, se montre fidèle à une culture politique de tradition jeffersonienne, qui privilégie le laissez faire économique et l'initiative privée. Ainsi, les premiers projets de drainage et de contrôle des crues sont-ils l'œuvre des propriétaires de la vallée centrale, aux moyens limités et faisant preuve d'une absence totale de coordination avec leurs voisins. De même, les projets d'irrigation se font soit par regroupement d'individus au sein de colonies d'irrigation, afin de partager les coûts élevés de construction et d'entretien des canaux, soit par l'intermédiaire de compagnies privées qui construisent des canaux et vendent ensuite l'eau aux propriétaires terriens, en pratiquant des tarifs élevés. Le même type de compagnies privées prend d'ailleurs en charge l'adduction d'eau dans les municipalités californiennes. Devant les critiques de plus en plus virulentes à l'égard du monopole croissant exercé sur l'eau par ces compagnies privées, l'aggravation des problèmes liés aux débris miniers et à la sécheresse, la Californie tente néanmoins quelques réformes pour aller dans le sens d'un plus grand encadrement de l'État dans la gestion de l'eau et d'une plus grande coordination des efforts privés et individuels. Parmi celles-ci, on peut noter la création d'un poste d'ingénieur de l'État, de 1878 à 1893, notamment chargé de rédiger un rapport de synthèse sur les différents problèmes liés à la gestion de l'eau en Californie et sur les moyens proposés pour y remédier. De plus, avec le vote du *Wright Act*, en 1887, l'État tente d'instaurer des districts d'irrigation, sortes de corporations publiques réunissant tous les habitants d'un bassin hydrographique donné et financées par un système d'impôt proportionnel à la valeur de la terre. Néanmoins, ces différentes tentatives échouent en raison du manque d'implication directe de la puissance publique, qui laisse subsister un système parallèle, fondé sur l'entreprise privée et l'appropriation non contrôlée de l'eau californienne.

En matière de construction du service public, l'exemple est avant tout donné par les municipalités, comme San Francisco et Los Angeles, qui, au

tournant du siècle, réussissent à reprendre l'initiative sur les compagnies privées et à définir un réseau hydraulique mieux coordonné car pensé à l'échelle de la ville toute entière et de ses besoins en eau croissants, qu'il s'agit, à partir des années 1900, d'anticiper. En effet, à San Francisco, les efforts de modernisation du réseau d'adduction d'eau n'ont lieu qu'au terme de crises, des incendies en particulier, au cours du XIXe siècle. Pour Los Angeles, la problématique est légèrement différente. En effet, à partir des années 1880, avec l'arrivée de multiples lignes de chemin de fer, sous l'effet conjugué du tourisme sanitaire et du *boom* foncier et immobilier, la ville connaît une croissance démographique sans précédent. Néanmoins, les sources d'approvisionnement en eau de la ville, la Los Angeles River essentiellement, ne lui permettront jamais d'atteindre le million d'habitants auquel elle semble pourtant promise. Les deux principales municipalités californiennes se lancent donc dans la construction d'aqueducs gigantesques, qui vont chercher de l'eau jusque dans la Sierra Nevada, afin de pouvoir soutenir leur rythme de croissance.

Ce dynamisme municipal se double au tournant du siècle d'un dynamisme fédéral. En effet, après avoir tenté pendant toute la seconde moitié du XIXe siècle d'encadrer la mise en valeur de l'Ouest par le seul biais législatif, multipliant ainsi les déclinaisons du *Homestead Act* de 1862, ainsi que des mesures d'incitation à l'irrigation, inefficaces car mal contrôlées par la puissance publique, l'État fédéral, poussé à la fois par les valeurs progressistes, incarnées en la personne du président Theodore Roosevelt et des membres de son administration, et par le militantisme du *lobby* irrigationniste, personnifié par John Wesley Powell et William Ellsworth Smythe[25], décide de s'impliquer plus directement, à partir de 1902, dans la gestion de l'eau de l'Ouest aride. A cette date, le Congrès vote en effet le *Newlands Reclamation Act*, qui met en place une nouvelle agence fédérale, le *Reclamation Service*, composée essentiellement d'ingénieurs et chargée

[25] W.E. Smythe fait de la mise en valeur de l'Ouest grâce à l'irrigation la nouvelle mission sacrée dévolue au peuple américain, dans le prolongement direct de la Destinée Manifeste.

de proposer des projets d'équipements hydrauliques, en particulier des barrages et des réservoirs, afin de faciliter la mise en valeur de l'Ouest. Une culture politique hamiltonienne, de tradition *whig* et fédéraliste l'emporte alors sur le laissez faire jeffersonien dans lequel l'État fédéral s'est complu jusque-là.

Le credo progressiste est alors celui de l'« usage bénéficiaire », qui s'appuie notamment sur les réflexions du géographe George Perkins Marsh[26]. Devant l'intense exploitation des ressources naturelles américaines entraînée par la Révolution Industrielle, on commence à craindre la fin de l'ère d'abondance qui prévalait jusque-là. Cela contribue notamment au début de la protection des forêts américaines, ressource véritablement dilapidée pour les besoins des mines et des chemins de fer. Mais, inversement, les partisans de la conservation des ressources naturelles, soutiennent aussi qu'il en existe de nombreuses autres, dont l'eau des montagnes, que l'on pourrait capter à l'aide de gigantesques barrages de retenue, encore largement sous-exploitées. Le projet d'aqueduc de San Francisco, impliquant la construction d'un réservoir dans la vallée de Hetch Hetchy, aux limites du parc national de Yosemite, entre parfaitement dans cette logique. Le mouvement de préservation de la nature américaine, dont le principal porte-parole est John Muir, célèbre défenseur de la vallée de Yosemite, entre alors en conflit avec les partisans de la conservation des ressources naturelles. En effet, si la création de parcs nationaux entre parfaitement dans une logique de protection des forêts, voulue par l'État fédéral, en revanche, la protection des cours d'eau, au nom de la seule beauté du paysage, entre en totale contradiction avec la notion d'usage bénéficiaire. Alors que l'exploitation des forêts se veut plus responsable, celle des cours d'eau entre alors dans une ère de consumérisme sans bornes, remis en cause seulement à partir des années 1960, lorsque les méfaits de la pollution et de l'épuisement des nappes souterraines commencent à devenir évidents.

---

[26] MARSH (George Perkins), *Man and Nature*, New York, C. Scribner, 1864.

Conclusion

L'eau mise à disposition des agriculteurs par l'État fédéral, si elle contribue à la généralisation de l'irrigation, ne crée pas, néanmoins, le modèle d'agriculture californien tel que nous le connaissons aujourd'hui. En effet, malgré une lutte réelle entre barons fonciers[27] et petits propriétaires, tout au long du XIXe siècle, notamment pour l'accès à la terre et à l'eau, chacun à sa façon se réclame déjà des principes de l'*agribusiness*. En effet, ce sont les grands propriétaires qui introduisent les procédés de la Révolution Industrielle dans les champs californiens, à savoir la pratique des monopoles, sur l'eau et sur la terre, une mécanisation intensive et la mise en œuvre de procédés scientifiques, avec l'apparition d'engrais chimiques, ainsi que l'utilisation d'une masse anonyme d'ouvriers agricoles peu exigeants, recrutés d'abord parmi les Indiens et les Mexicains puis parmi les immigrants chinois. Néanmoins, la généralisation et l'amélioration des pratiques d'irrigation sont majoritairement dues aux petits propriétaires des colonies, comme Riverside ou Anaheim, qui contribuent par là même à l'introduction des cultures horticole et vinicole, ainsi que celle des agrumes,

[27] Dès la fin du XVIIIe siècle, la Couronne espagnole procède à d'immenses concessions foncières en faveur d'individus privés, en Californie. Ce processus s'intensifie sous le gouvernement mexicain, en particulier avec la politique de sécularisation des années 1830, au terme de laquelle les terres des missions sont accaparées et distribuées à des individus jugés méritants, qui se spécialisent alors dans l'élevage. Le traité de Guadalupe Hidalgo garantit la reconnaissance de ces titres de propriété. Néanmoins, une commission fédérale est créée en 1850 afin de vérifier leur validité. Les propriétaires mexicains, à qui incombe la charge de la preuve, s'engagent donc dans des batailles juridiques interminables pour que leurs droits leur soient reconnus. Ils s'endettent, d'autant plus que l'élevage pratiqué dans les *ranchos* périclite du fait de la concurrence d'autres États et des périodes de sécheresse. Ces immenses concessions foncières tombent alors aux mains de « barons fonciers », qui se constituent de vastes domaines en profitant par ailleurs des dysfonctionnements des législations foncières fédérales.

qui font aujourd'hui la richesse de la Californie. En effet, les grands propriétaires se cantonnent à la culture du blé, moins risquée financièrement et surtout moins contraignante. Par contre, les petits propriétaires, de même que les barons fonciers, pratiquent un même type d'agriculture à vocation commerciale, entièrement tournée vers le marché. De plus, la nécessité d'irriguer ainsi que la pratique de cultures n'offrant pas de rentabilité immédiate[28] implique de posséder un capital de départ conséquent ; on est donc loin de l'idéal du *Homestead*.

Cet idéal du *Homestead*, qui réactive l'idéal jeffersonien de société agrarienne fondée sur la petite propriété autosuffisante, est pourtant bien présent dans la pensée de John Wesley Powell et de William Ellsworth Smythe. Selon eux, la nécessité d'irriguer constitue un puissant moteur de réforme et de justice sociales. En effet, l'irrigation incite à la coopération entre individus, par opposition à l'individualisme associé à la Révolution Industrielle, et, étant donné qu'une vingtaine d'arpents irrigués et cultivés en agrumes, par exemple, subvient largement aux besoins d'une famille, elle doit entraîner une redistribution plus équitable des terres. Néanmoins, c'est compter sans la force des valeurs et des idéaux véhiculés par la Révolution Industrielle. En effet, l'idéal du *Homestead*, qui veut que chacun, aussi modeste soit-il, ait sa chance dans l'Ouest, est progressivement supplanté par les principes du darwinisme social, selon lesquels seuls les plus méritants réussissent. Le rêve américain s'identifie donc progressivement au mythe du *self made man*, largement popularisé dans la littérature par le romancier Horacio Alger. La Californie, bien qu'encore majoritairement rurale au tournant du siècle, n'est donc pas épargnée par le capitalisme industriel, dont elle épouse les valeurs. Toute l'originalité a consisté, après l'avoir expérimenté dans les mines d'or, à réussir à le transplanter avec succès dans les champs, le faisant ainsi reposer sur l'irrigation et le rendant très étroitement dépendant des problèmes soulevés par la gestion de l'eau.

[28] Les vignes et les arbres fruitiers ne sont pleinement productifs qu'au bout de plusieurs années, contrairement au blé, par exemple.

L'engagement des écrivains hongrois en Hongrie
(1928-1937)

***C**LARA **R**OYER*[1]

Pourquoi s'interroger sur l'écrivain hongrois ?

La notion d'écrivain dans l'historiographie française est en général considérée comme un sous-ensemble de l'histoire culturelle. Pourtant, dans le cadre de notre étude, il a paru essentiel de distinguer la notion d'écrivain de celle d'intellectuel. En effet, les écrivains hongrois ont un statut à part dans l'histoire culturelle, politique et sociale de la Hongrie ; en outre, le terme d'« intellectuel » n'est pas adapté à l'histoire intellectuelle de l'entre-deux-guerres. L'écrivain, prosateur, mais aussi le poète, doit être analysé à la fois en fonction de la spécificité de sa production dite « intellectuelle » mais aussi du point de vue de ses origines sociales et de son action dans la vie publique hongroise.

Le statut de l'écrivain en Hongrie est hérité du XIXe siècle. L'écrivain, c'est celui qui par excellence s'engage dans la vie de sa nation : Sándor Petöfi (1823-1849) est le premier de ces poètes à incarner les idéaux d'une nation, à la fois dans son travail poétique qui chante la spécificité hongroise contre la mainmise de l'empire autrichien, et dans son action individuelle qui le mena à s'engager dans la guerre d'indépendance née de la révolution de 1848, après avoir poussé la jeunesse étudiante de Pest à la révolte, et aboutit à sa propre mort, sur le champ de bataille. Il est le père de cette tendance des écrivains qui voudront jouer un rôle engagé dans la

[1] Cet article repose sur le mémoire de maîtrise de Clara Royer sous la direction de Bernard Michel, soutenu en juin 2003 à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

vie de leur nation tout en rencontrant un écho fort dans la société. Autre figure non moins essentielle, celle du poète Endre Ady (1877-1919), qui, au retour d'un séjour à Paris, joue le rôle du poète prophétique tentant de réveiller le dynamisme de sa nation. Ainsi que le souligne Lajos Németh dans un article, « un phénomène particulièrement typique [en Hongrie] est la prédominance du type engagé, peu romantique, qui assume sa mission dépassant celle qui incombe traditionnellement à l'artiste et qui consiste dans la sauvegarde et le développement de la culture d'un peuple »[2]. C'est sur cette conclusion que nous nous appuyons pour justifier l'utilisation conceptuelle d'« écrivain ».

Cette étude n'a pas prétendu améliorer les connaissances scientifiques de l'historiographie hongroise, mais a souhaité apporter un regard plus neuf peut-être, en tout cas, le regard de l'autre, face à certains auteurs ayant écrit sur tel point de ce sujet, et qui ont semblé parfois être influencés par une idéologie trop marquée. Elle a espéré parallèlement contribuer à une meilleure connaissance du tableau politique et littéraire de la Hongrie de la première moitié du XXe siècle pour la recherche scientifique française.

Écrivain engagé et « génération »

L'étude se fonde sur la notion de « génération », due à un historien contemporain de l'entre-deux-guerres, dont l'importance pour l'historiographie hongroise n'est plus à prouver : Gyula Szekfü (1883-1955), qui publia en 1919 un livre dont l'influence fut considérable, *Három nemzedék* [Trois générations]. Le concept fondamental de « génération » introduit par ce livre permet de comprendre l'histoire moderne de la Hongrie et de situer les écrivains hongrois des années trente dans la

[2] NÉMETH (Lajos), « Changement de statut de l'artiste hongrois au cours du XIXe et du XXe siècle », in *Intellectuels français, intellectuels hongrois, XIII-XXe siècles*, Paris, Editions du CNRS, 1986, p. 283-284.

« quatrième génération »[3], que Szekfü jugeait quant à lui introuvable, dans le complément de sa réédition de 1933. La Hongrie de l'entre-deux-guerres est donc le théâtre de la quatrième génération, arrivée après la Première Guerre mondiale, dans une nation coupée des deux tiers de son territoire depuis le traité de Trianon et condamnée à l'immobilisme par un système contre-révolutionnaire instauré par le régent Miklós Horthy. Mais l'influence de Petöfi et d'Ady a une action positive sur ces écrivains : ainsi que l'écrit Gyula Illyés, l'une des figures majeures de l'époque, dans la préface à *Une possédée* de László Németh : « Depuis pour ainsi dire ses premiers balbutiements, la littérature hongroise a été une littérature de résistants »[4].

Cette revendication d'un rôle qui dépasse le rôle traditionnel de l'écrivain en Hongrie par l'un des écrivains les plus importants de cette période est partagée par l'ensemble de ses confrères. Le penseur István Bibó, dans ses écrits postérieurs à la Seconde Guerre mondiale, notait lui aussi cette tendance des écrivains à s'engager dans la vie politique tout en en dénonçant les dangers et les compromissions :

> *« L'intelligentsia nationale n'avait pas le prestige social ni les traditions et la culture politique des intelligentsia ouest-européennes, mais les dépassait par son rôle et ses responsabilités dans l'existence nationale. En particulier, les spécialistes des particularités distinctives de la communauté nationale [comme les] écrivains (…) virent leur poids s'accroître. C'est pourquoi la culture, dans ces pays, revêt une importance politique exceptionnelle, mais ce qu'il en résulte, ce*

[3] Nous redonnons ici un résumé de ces trois générations : la première, celle de Széchenyi et de Kossuth, révolutionnaire et patriotique ; la seconde, celle de Deák et du Compromis de 1867, est libérale ; la troisième, celle d'István Tisza, nationaliste. A chaque génération correspond une figure emblématique d'écrivain : Ady est celui de la troisième génération.

[4] NÉMETH (László), *Une possédée*, traduction française, Paris, Gallimard, NRF, 1963, préface de Gyula Illyés, p. 12.

> *n'est pas l'épanouissement, mais la* politisation *des activités culturelles* »[5].

Les sources

Les sources principales de cette étude étant en langue hongroise, un séjour de plusieurs mois a été nécessaire pour les collecter et les analyser. Elles sont essentiellement composées de sources imprimées : romans sociographiques, poèmes, romans, mais aussi articles de presse écrits par les écrivains, après un travail de dépouillement systématique des trois grandes revues de ces deux principaux groupes d'écrivains, à savoir *Válasz* [Réponse], *Tanú* [Témoin] fondée et rédigée par le seul László Németh, un des écrivains fondamentaux de cette génération, et *Szép Szó* [La Belle Parole], des urbains. Il a été jugé en effet indispensable d'entretenir un contact direct avec certaines œuvres produites au cours de ces années par les écrivains étudiés, afin de pouvoir donner un aperçu plus précis de leurs idées et de leurs combats. Toutes les ressources littéraires n'ont bien sûr pas pu être étudiées, mais l'étude a retenu celles qu'elle a jugées les plus significatives.

Les recherches en archives ont produit des résultats plus aléatoires : il faut rappeler que les archives hongroises ont subi une destruction partielle pendant les bombardements de 1944 — les dossiers du ministère de la Culture ont ainsi disparu pour une bonne partie. D'autre part, elles ont été soumises à un éparpillement en raison des séparations opérées par le régime communiste de l'après-guerre. De nombreux dossiers ont été enlevés des Archives nationales et regroupés à l'Institut d'histoire du Parti (P.T.I., *Párt Törtenétet Intézet*). Le travail de reclassement est toujours en cours. Enfin, les dossiers concernant les écrivains étudiés sont répartis

[5] BIBÓ (István), *Misère des petits États de l'Europe de l'Est*, Paris, Albin Michel, 1993, p. 162.

dans divers lieux de recherche, parfois dans des fonds privés que le manque de temps n'a pas permis d'aller solliciter. Cette recherche a cependant permis de donner un point de vue externe à celui des écrivains, à savoir le point de vue des autorités, tant celui du ministère de l'Intérieur que celui du ministère de la Justice.

Dernière source primaire, un entretien du 21 novembre 2002 à Paris avec François Fejtö, qui a lui-même une qualité de témoin des événements littéraires des années trente, ayant participé aux luttes entre camps littéraires et été l'ami du poète Attila József et l'une des voix fortes du camp des urbains.

Les sources secondaires sont, elles aussi, majoritairement en langue hongroise, mais nous n'avons pas exclu celles en langues française et anglo-saxonne. Nous citerons ici trois auteurs qui ont été très importants : Miklós Lackó, qui bien qu'ayant écrit dans les années soixante-dix sous le régime communiste, reste une source éclairante pour la période, Gyula Borbándi, spécialiste du groupe *népi* [proche du peuple] et dont il faut cependant nuancer un discours parfois trop élogieux et marqué idéologiquement à droite, et enfin Agnes Széchenyi, qui a opéré le premier dépouillement systématique de la revue *Válasz* et a analysé finement ses principes et ses idées de réforme.

La Hongrie de Trianon de l'ère Horthy

Pour mieux appréhender cette action des écrivains hongrois dans la société hongroise, il faut faire un rapide retour sur cette Hongrie de l'ère Horthy qui correspond à l'entre-deux-guerres. A l'issue de la Première Guerre mondiale, le pays est secoué par l'enchaînement de deux révolutions, l'une socialiste et la seconde communiste, avec l'éphémère existence de la République des Conseils de Béla Kun, et de la contre-révolution dont l'amiral Miklós Horthy devint la figure emblématique. Élu

régent le 1er mars 1920, Horthy instaure une ère d'immobilisme et de conservatisme social, mais aussi de révisionnisme en réaction aux conditions de paix imposées par le traité de Trianon du 4 juin 1920, véritable traumatisme national. Stabilisé politiquement par dix années de politique habile menée par le Premier ministre, le comte István Bethlen, le pouvoir est au tournant des deux décennies fortement ébranlé par la crise économique qui s'abat sur le pays à partir de 1930 et qui se poursuivit jusqu'à 1937.

Cette étude commence en 1928, qui est une année de relative amélioration de la situation de la Hongrie et semble promettre un dépassement du traumatisme infligé par Trianon. Mais le basculement de la Hongrie dans la tentation de l'extrémisme de droite et les affres de la crise économique bouleversent le climat politique et social. En raison de certains appels lancés par les écrivains en vue d'une union des forces réformatrices, l'étude commence donc à partir de 1928 et s'achève en 1937, année tournant pour le pays qui s'enfonça alors dans la collaboration avec l'Allemagne et les compromis avec le fascisme, cette même année 1937 où commencèrent les poursuites à l'encontre des écrivains qui ont osé exprimer des désirs de réforme, par voie judiciaire notamment. De 1928 à 1937 donc, ou de la formation de camps d'écrivains engagés à leur dissolution par le pouvoir dans les années 1937-1938.

Formation de la quatrième génération : des années de dispersion (les années vingt) à l'établissement des clivages politico-littéraires (1928-1932)

Cerner cette génération « quatrième » dans la Hongrie horthyste des années trente ne doit pas être dissocié de la compréhension des crises qui ont secoué le pays. La naissance de la révolution socialiste, la contre-révolution, bouleverse la vision du monde des écrivains. Un nouvel intérêt est alors porté à l'élément populaire. Les intellectuels européens

réfléchissent sur la crise née de la fin de la Grande Guerre (Ortega y Gasset, Spengler), et de leur réflexion naît une « philosophie de la crise » se penchant sur le « salut de la collectivité »[6] : le genre prédominant de l'entre-deux-guerres est donc l'essai, l'étude, la sociographie. Cette production nouvelle traduit le sentiment d'une perte d'orientation de la plupart des écrivains hongrois, ainsi que le dit une autre des voix essentielles de cette période, László Németh : « Nous sommes des naufragés qui regardons les étoiles et cherchons le rivage, en croyant que le rivage se trouve là où les étoiles nous conduisent »[7].

C'est le terme de « division » qui permet de comprendre cette génération d'écrivains : le camp des nationalistes, à tendance traditionaliste, autour d'un écrivain comme Ferenc Herczeg (1863-1954), et sa plate-forme, la revue *Új idök* [Nouveaux Temps] s'oppose au camp des réformateurs, bourgeois, humanistes et soucieux de construire une démocratie en Hongrie, dont le forum est resté la brillante revue *Nyugat* [Occident], créée au début du siècle autour d'Endre Ady, plate-forme de l'avant-garde littéraire jusqu'à la Première Guerre mondiale. La situation littéraire des années vingt offre un panorama complexe : à côté de ces deux tendances, une avant-garde littéraire hongroise se constitue, issue de l'échec de la Révolution communiste de la République des Conseils, et se tenant à l'extérieur des frontières du pays, en exil. Des écrivains comme Gyula Illyés, ou Lajos Kassák (1887-1967), ne pouvant être publiés dans un système contre-révolutionnaire, créent un foyer intellectuel dynamique. Pourtant cette avant-garde s'essouffle dans les années trente et ne joue plus de rôle majeur. Le troisième camp se forme en réalité au tournant des années trente : celui des « populistes » ou *népi*, transformant la scène littéraire en champ de bataille entre les trois idéologies, la conservatrice,

---

[6] SZÉCHENYI (Agnes), « *Sznobok és parasztok* », *Válasz, 1934-1938* [« Snobs et paysans », Réponse, 1934-1938], Budapest, Argumentum Kiadó, 1997, p. 24.
[7] NÉMETH (László), *Tanú.*

celle bourgeoise que l'on nomme par opposition « urbaine » et celle du nouveau groupe *népi*.

La formation du groupe des écrivains népi, 1928-1934

Avec la suppression des minorités nationales au sein de la Hongrie à la suite du traité de Trianon, un recentrage s'opère autour d'une nation plus homogène : les membres de l'aristocratie perdent leur statut de « Hongrois de souche » : vue comme l'héritière de familles allemandes (les Habsbourg) et juives (en raison des anoblissements de familles juives après 1867), elle est discréditée au profit de la figure du paysan. Les écrivains se tournent de plus en plus vers ce peuple paysan qui compose la majorité de la population hongroise, et, touchés par les misères sociales qui l'accablent, se mettent à lancer des appels à une réforme profonde du système social, contre l'immobilisme de la régence horthyste qui refuse de reconnaître ses problèmes. Un nouveau groupe d'écrivains se forme ainsi, à partir d'un souci agraire, mais dont les aspirations dépassent ce cadre en vue d'une réformation de la société entière.

Après quelques années d'hésitations devant le regroupement, les écrivains s'unissent autour de deux figures fondamentales : László Németh (1901-1975) et Gyula Illyés (1902-1983). Németh, écrivain et médecin, à travers ses appels et ses articles dès l'année 1928, pousse les individus du monde des lettres à se concerter et à se penser comme un groupe

solidaire : on citera pour mémoire l'article *Népiesség és Népiség*[8] où Németh affirme le lien consubstantiel qui unit le peuple hongrois aux écrivains : « Nous sommes reliés au peuple comme le moulin au blé, comme la vapeur à la machine ».

C'est dans cet article qu'est conceptualisée pour la première fois la notion d'écrivain *népi*, écrivain du peuple. Németh insiste aussi sur le besoin de réformes pour guérir l'homme « déraciné » qu'est le paysan hongrois. Ces articles retentissants qui n'aboutissent pas encore vont donner à Németh l'idée de fonder sa propre revue, *Tanú* [Témoin], à partir de 1932, qu'il rédigea seul pendant quatre ans. Le titre de la revue procède d'un choix éthique fort : celle d'une écriture qui refuse de s'enfermer dans la fiction littéraire et suit les tendances et réalités de son époque. Elle a pour but de renouveler la conscience nationale et de se pencher sur les problèmes de la société, surtout après le retentissant article de Gyula Illyés, *Pusztulás* [Dispariton].

Gyula Illyés, issu de la *puszta* hongroise, se sent lui aussi écrivain du peuple. Il s'est séparé de l'idéologie socialiste et est prêt à chercher une idéologie de « troisième voie », comme Németh, déçu par le compromis infamant de la social-démocratie avec le pouvoir (le pacte Bethlen-Peyer de 1921), qui crée dans la gauche traditionnelle une crise profonde pendant tout l'entre-deux-guerres. *Pusztulás*, en septembre 1933, est un carnet de voyage écrit à l'occasion d'une exploration du comitat de Barany en juillet de la même année. L'écrit a un aspect de cri de douleur : l'écrivain montre

[8] Article paru dans *Napkelet* [Peuple d'Orient], 15 février 1928, n°4, pp. 274-276. Jeu de mots difficile à traduire, autour du mot *nép* [peuple]. La première notion implique un certain discours sur le peuple, proche du terme « folklorique » ; la seconde pourrait être conçue comme « peuplitude », c'est-à-dire le fait d'être le produit du peuple, de lui appartenir. On a décidé de ne pas traduire le terme de *népi* par « populiste » pour cette raison, et aussi en raison de la trop grande différence avec l'acception française de la notion de « populisme » : sa connotation anti-intellectuelle en français serait un contresens majeur ici, d'autre part, il n'a jamais été question chez ces écrivains d'élire un chef charismatique ou de se laisser aller à la démagogie, la sincérité étant réelle chez eux.

les ravages du système de l'enfant unique, tire un bilan catastrophiste de la démographie hongroise, sujet d'inquiétude pour les autorités elles-mêmes.

Németh et Illyés se mettent bientôt en rapport. Un autre texte de Németh, *A Debreceni Katé* [Le catéchisme de Debrecen] tente de fonder un ensemble de questions fondamentales pour la nation hongroise, sur le mode d'un catéchisme, et ce texte devient un autre relais dans le processus de regroupement des écrivains *népi*.

Les origines sociales de ces écrivains issus des classes paysannes ou ouvrières permettent de comprendre partiellement leur engagement. Mais ce groupe offre une diversité politique qui va de l'extrémisme de droite au socialisme d'un Péter Veres (1897-1970), en passant par la position politique inclassable de Németh. Leur point commun majeur est leur souci de la condition paysanne et leur désir de trouver une troisième voie capable d'amener les réformes nécessaires dans un pays qu'ils jugent « en voie de disparition ». Cette formation se constitue comme l'héritière à la fois de Petöfi, mais aussi du révolutionnaire paysan György Dózsa (révolution de 1514), ou encore de l'écrivain nationaliste Dezso Szabó, père d'une idéologie pleine de démagogie sociale et teintée d'antisémitisme. Les *népi* fondent alors en 1934 leur revue, *Válasz* [Réponse], dont le but est de réveiller la conscience des paysans en tant que classe, et qui lance l'idée, par la plume de Németh dans son article *A magyar élet antinomiai* [Les antinomies de la vie hongroise], de la nécessité d'une réforme agraire.

La lutte entre népi et urbains

Le mouvement *népi* ne se comprend qu'à la lecture parallèle de la formation des écrivains qui s'en déclarent les adversaires, les « urbains ». Issu de la revue *Nyugat* [Occident] de tendance bourgeoise, ce mouvement se renouvelle dans les années trente autour des figures de Pál Ignotus (1901-1978), Attila József (1905-1937) et François Fejtö (1909-). La place

primordiale accordée à la paysannerie, la conscience d'appartenir à une nation, la politique de réformes sont les critères de reconnaissance des *népi* : c'est cette conception qui trace une frontière avec les urbains, pour qui la lutte pour la démocratie est prioritaire, au point qu'il est inutile d'espérer des réformes dans un cadre réactionnaire comme celui de la Hongrie horthyste. C'est la figure charismatique et géniale du poète Attila József qui anime le groupe des urbains, poète proche de la classe ouvrière dont il est lui-même issu, et qui, déçu par le parti communiste clandestin duquel il a été proche de 1930 à 1934, se tourne vers le socialisme militant, et fonde la revue *Szép Szó* [La Belle Parole] avec ses amis urbains, en 1936. Il s'agit d'une revue antifasciste, socialiste, visant à créer un débat sain sur l'avenir politique et social de la Hongrie, et qui par la qualité de ses articles, acquiert une brillante renommée dans le milieu culturel. Elle s'oppose farouchement à *Válasz*, notamment parce qu'elle demande la démocratie avant les réformes, et qu'elle situe la Hongrie au sein d'une Europe occidentale, quand les *népi* situent la race hongroise dans une perspective orientaliste.

Cette lutte a pris un tournant réel à partir du développement de la « question juive » : les deux camps n'étaient pas si tranchés avant que ne surgisse ce débat. La polémique surgit à la suite d'un article de Németh qui voile mal son antisémitisme et de la réponse violente de Pál Ignotus. Une analyse précise des différents articles des acteurs de cette polémique a mené à la conclusion de l'existence réelle d'une forme d'antisémitisme chez les écrivains *népi*, que nous ne pouvons développer ici, mais qui intéresse non seulement Németh, mais aussi Gyula Illyés ou encore un écrivain tel que Károly Pap (1897-1944), dont le sentiment de culpabilité lié à sa condition de juif est particulièrement intéressant.

Formes de l'engagement des écrivains hongrois de 1927 à 1938

La Hongrie de Trianon voit donc une nouvelle génération d'écrivains en quête d'identité et d'union se former en deux camps principaux. L'engagement passe par les revues, mais aussi par d'autres formes qu'il faut ici analyser.

Le genre de la sociographie : une action pour la réforme de la société, 1934-1938

Ce genre encore nouveau touche une partie des écrivains, essentiellement issus du groupe des *népi* mais pas exclusivement, puisque c'est un écrivain proche des urbains, Lajos Nagy (1883-1954), qui lance la première sociographie littéraire avec *Kiskunhalom* en 1934. Ce genre relevant à la fois de la sociologie, des belles-lettres et du journalisme, genre complexe, a connu une première grande période à la fin du XIXe siècle avec le grand nom de Miklós Bartha, mais il trouve son véritable essor dans les années trente. Le courant, d'abord hors du champ littéraire, se politise et voit la naissance des reportages des « explorateurs de villages », mouvement qui consiste en des enquêtes sur le terrain et conduit à de nombreuses publications. L'œuvre pionnière de Nagy, monographie d'un village fictif, séduit les autres écrivains : en 1936, les *népi* en produisent de nombreuses, et l'on citera notamment le célèbre et retentissant *A Pusztak népe* [Peuple des pusztas] de Gyula Illyés, qui dresse le tableau de cette partie de la Hongrie très ignorée des autorités, sur un ton polémique, en prenant appui sur des éléments autobiographiques.

On peut s'interroger sur l'efficacité de cette pratique de l'engagement : la revendication du caractère objectif des informations données par ces œuvres, la mise en valeur des phénomènes inquiétants qui touchent les campagnes hongroises (comme les sectes religieuses et la séduction pour

les démagogues de l'extrême-droite), n'empêchent pas la sociographie de rester dans le cadre strict des cercles d'écrivains et d'étudiants. Elle n'est pas lue par les paysans, et les autorités publiques abattront bientôt leur censure sur elle. Elle n'est donc pas un échec en soi, dans la mesure où il y a eu un réel investissement de la part de ces écrivains dans la vie du peuple, mais son succès est limité en raison de la censure et de l'incapacité des écrivains à réunir le peuple sous leur drapeau. Enfin, elle deviendra elle aussi le terrain d'affrontement entre les deux groupes.

Relations avec le pouvoir : Új szellemi front *[Le nouveau front de l'esprit], printemps 1935*

L'histoire de ce mouvement est problématique : la rencontre organisée entre des écrivains et le Premier ministre Gyula Gömbös a été jugée comme le « péché originel » du mouvement *népi* par ses successeurs. Pourtant, après la série d'articles qui s'ensuivit, le mouvement ne retrouva pas de second souffle et les écrivains revinrent de leurs illusions sur la volonté de réformes du Premier ministre.

Rappelons d'abord que les écrivains de la nouvelle génération étaient coupés du pouvoir : Horthy n'est pas un homme de culture, et ne soutient que le conservatisme littéraire nationaliste ; le principal Premier ministre des années vingt, István Bethlen, n'a de contact qu'avec les vieux écrivains de la troisième génération, majoritairement apolitiques. Après le tournant de la crise économique, Horthy choisit comme Premier ministre le personnage quelque peu inquiétant qu'est Gyula Gömbös[9]. Il opère un rapprochement avec les écrivains par l'intermédiaire du dramaturge Lajos Zilahy (1891-1974), lequel croyait voir en lui un Roosevelt hongrois, et grâce à son ami Miklos Kozma (1884-1941), chef du MTI (*Magyar Távirati Iroda*), l'Agence télégraphique hongroise, et de la Radio hongroise, dont la grande idée est

de créer une influence du gouvernement sur les écrivains pour mieux les contrôler et s'en faire un appui. A la suite d'un article de Zilahy appelant à la réforme gömbösienne, intitulé « le Nouveau Front de l'Esprit », les écrivains rencontrent donc Gömbös le 16 avril 1935. Cette rencontre fait naître une polémique dans les journaux littéraires : campagne d'explication des *népi*, attaques des urbains qui accusent les premiers de compromission et d'aveuglement. L'échec du « Nouveau Front de l'Esprit » tient certes à la personnalité de Gömbös qui voulait instaurer un fascisme à la hongroise. Mais il apprend à ces écrivains le goût de la désillusion : ainsi, Németh se retire-t-il de toute action des *népi*.

La vaine lutte contre le fascisme (1936-1938)

Dénonciation du fascisme par les urbains, action du « Front de Mars » chez les népi

Cette dénonciation appartient d'abord aux urbains : Attila József met en garde le petit nombre de ses lecteurs contre le péril de la montée du fascisme en Hongrie, alarmé par la guerre d'Espagne de 1936. La personnalité de Ferenc Szálasi (1897-1946), promoteur d'une idéologie incohérente appelée le « magyarisme », chef du Parti des Croix-Fléchées, et sa séduction de nombre de paysans, témoignent en effet du tournant qui s'opère peu à peu en Hongrie à la fin des années trente, malgré diverses interdictions du parti par le gouvernement. Les urbains argumentent alors en faveur de la démocratie dans *Szép Szó*, et grâce à la collaboration prestigieuse du musicien Béla Bartók (1881-1945), tentent d'organiser un

[9] On retrouvera le détail de ce choix ainsi que de la personnalité et des actions de Gyula Gömbös dans le mémoire de maîtrise.

forum de discussion contre le fascisme. Ce forum culmine avec la soirée en l'honneur de l'écrivain en exil Thomas Mann, en janvier 1937.

Mais il n'y a toujours aucune réunion des deux camps. La prise de conscience des écrivains *népi* du danger du fascisme est certes réelle, mais c'est l'action d'une partie des associations étudiantes, imprégnées des lectures sociographiques et de l'esprit *népi*, qui incite ces écrivains à tenter une nouvelle action politique. Une alliance entre étudiants, écrivains et le groupe communiste illégal se constitue[10]. Un programme en douze points, en souvenir des douze points rédigés le 15 mars 1848 par les patriotes de la révolution hongroise, est constitué : il est lu le jour de la fête nationale du 15 mars, et rencontre un franc succès, mais ne parvient pas à rallier les écrivains de *Szép Szó*. Le Front de Mars lance alors une campagne à l'échelle nationale, à travers un programme de conférences dans plusieurs communes.

La répression des autorités : la condamnation à mort de l'engagement des écrivains

La censure sévit contre les écrivains : ainsi, la lecture d'un poème polémique d'Attila József est interdite par la police lors de la soirée Thomas Mann. D'autre part, les autorités s'alarment des actions des écrivains. Miklós Horthy lui-même s'exaspère du nouveau mouvement du Front de Mars : c'est alors que se multiplient les surveillances et les interdictions de réunions. En 1938, de nombreux procès contre les écrivains *népi* sont déclenchés : procès contre le Front de Mars, procès contre des œuvres sociographiques qui scandalisent le pouvoir. La revue *Válasz* est interdite de publication à l'issue de ces procès. Certains écrivains sont même victimes de persécutions. Les protestations qui seules unissent quelque

[10] La présence des communistes est liée au changement d'orientation du Komintern, plus enclin aux « fronts populaires » ; cependant, leur influence est largement minoritaire à côté de celle des écrivains *népi*.

peu les deux camps, un Fejtö prenant la défense d'un *népi* comme Ferenc Erdei (1912--1973) condamné pour une œuvre sociographique, restent vaines.

Bilan : une responsabilité des écrivains dans le chemin pris par la Hongrie ?

Le suicide d'Attila József le 3 décembre 1937 sonne, comme celle d'Endre Ady près de vingt ans auparavant, comme un glas symbolique pour la Hongrie. Mort symbolique et fin des illusions : l'année 1938 voit la pénétration progressive du fascisme dans le pays, notamment avec la loi XV, première loi antijuive, sur des bases religieuses. L'année suivante, la seconde loi « anti-juive » est fondée sur des critères raciaux. Il est désormais trop tard pour songer à une action commune de la part des écrivains, des artistes et des étudiants : le choix de l'exil sera celui du musicien Béla Bartók, et de beaucoup d'écrivains urbains, comme François Fejtö ou Pál Ignotus, juif. Cette dispersion entraîne la mort de la revue *Szép Szó*. Les écrivains *népi* ont perdu à la suite des procès l'essentiel de leur forum journalistique, avec l'interdiction de la revue *Válasz*. Le Front de Mars a été condamné à mort par les actions répressives des autorités. Une dernière tentative de regroupement sera réalisée en vain à partir de 1939 avec l'intégration d'une partie de ses membres au sein du Parti Paysan National.

Toute cette étude a permis de comprendre l'échec fondamental de cette génération, à laquelle Gyula Szekfü avait refusé de donner l'adjectif de « quatrième », en raison de son manque de cohérence : incapable de faire union en vue de la démocratisation et du progrès de la nation hongroise, malgré sa conscience d'une vocation de l'écrivain.

Dans son livre *Hungary*, Pál Ignotus évoque un article écrit en 1944 par Georges Lukács dans lequel il aurait exprimé sa conviction de la responsabilité des hommes de lettres dans le chemin pris par le pays : le philosophe condamnait l'impossibilité d'union des écrivains de cette quatrième génération et les dérives idéologiques des *népi*. Dans un autre article de 1948, Lukács écrit :

> *« Quel est le résultat ? L'intelligentsia, puisqu'elle ne voit pas à travers toutes les fondations objectives de sa propre existence sociale, dans une mesure grandissante, devient la victime de la* fétichisation des problèmes sociaux*, et en conséquence, la victime désespérée de la* démagogie sociale effrénée »[11].

Lukács reprochait donc à cette élite intellectuelle de ne s'être jamais interrogée sur le contenu véritable de la démocratie, et de s'être laissée aller à des fétichisations : celle des problèmes sociaux, celle de la « nation », qui conduisait à des « tendances agressives chauvinistes impérialistes » et enfin, celle de la « culture ». Et en effet, dans la mesure où la recherche d'une idéologie de « troisième voie » entre capitalisme et marxisme a conduit à des dérives dangereuses, l'accusation de fétichisation n'est pas dépourvue de sens. Mais son exil et son idéologie marxiste font de lui un témoin moins fiable qu'un autre contemporain, le penseur István Bibó, pour lequel l'intelligentsia hongroise n'a pas dissipé les équivoques ni établi de programme précis de résistance et d'humanisme. Dans son essai sur « La déformation du caractère hongrois et les impasses historiques de la Hongrie », Bibó tente d'analyser les diverses prises de position des écrivains hongrois. Il reproche ainsi aux écrivains de ne pas avoir insisté sur le danger allemand ; aux écrivains comme Szekfü, membres de l'aile conservatrice, de s'être réfugié dans un antigermanisme

[11] LUKÁCS (György), « On the responsability of intellectuals » [Sur la responsabilité des intellectuels], in Ralph M. Faris, *Crisis and consciousness* [Crise et prise de conscience], Amsterdam, B.R. Grüner, 1977, p. 55.

mythologique bâti autour de la figure de saint Etienne et laissant cours au révisionnisme. Evoquant sans équivoque possible la formation *népi*, Bibó commente :

> « *La troisième formation opposait à l'expansion germanique et juive la nécessité* pour les Hongrois *de les combattre pour* survivre*. Malgré le courage avec lequel il prenait position contre les Allemands et leurs laquais, ce mouvement avait accepté l'énorme risque moral de servir de point de référence à la droite antisémite* »[12].

Enfin, la quatrième formation relevée par Bibó, celle des dirigeants des mouvements socialistes, proches des urbains, « opposait à la volonté de restreindre la question sociale au problème juif *la nécessité de supprimer toute exploitation, de libérer les masses hongroises*, et, pour ce faire, de créer une résistance *nationale* au fascisme allemand. » Bibó estime que cette formulation était la plus juste mais qu'elle ne pouvait compter sur le concours des autres forces dans une Hongrie contre-révolutionnaire qui la maintenait dans une position de semi illégalité.

C'est cette analyse qui nous paraît la plus juste : dénuée de jugement moral définitif, elle est un constat de l'échec et une tentative d'en dégager les raisons. Les écrivains portent donc une double responsabilité : échec à faire union, mais aussi à analyser le contenu d'une véritable démocratie. Ce sont ces deux échecs qui expliquent le manque de résistance ferme au glissement du pays vers le fascisme. Malgré l'influence des écrivains sur la société, l'incapacité à fournir un programme commun a détourné les jeunes et les paysans de cette influence.

La politisation de la culture que dénonçait Bibó s'est opérée aux dépens d'une union en faveur d'une démocratie capable d'apporter des

[12] BIBÓ (István), *op. cit.*, p. 229.

améliorations dans la société hongroise. Le discrédit jeté sur la gauche réformiste a empêché une partie de la nouvelle génération d'épouser la cause démocratique, et l'a poussée à vouloir engager des réformes à tout prix, même sous un régime réactionnaire, poussé fortement vers l'alliance avec le nazisme par ses alliances diplomatiques et ses hommes forts, comme Gömbös. Les idées, si elles n'auraient sans doute jamais pu infléchir la politique des temps, auraient pu pénétrer dans les diverses couches de la société, et les violences antisémites comme la séduction pour le fascisme ne l'auraient pas emporté.

La politisation de la culture est un phénomène largement centre-européen qui conduira à la formation des *public intellectuals* des années de l'après-communisme, mais aussi en Hongrie sous le communisme même, puisque l'on vit l'écrivain paysan Péter Veres appartenir aux sphères du pouvoir communiste et participer à la réforme agraire de 1945. D'autre part, la division entre urbains et *népi* ne s'arrête pas à la Seconde Guerre mondiale : c'est une opposition toujours vivante mais plus cachée sous le régime communiste. Il serait fécond de comparer les écrivains d'un pays occidental comme la France à ceux des pays centre-européens, afin d'approfondir l'originalité de ce statut d'écrivain en Europe centrale. Mais il serait aussi intéressant de poursuivre l'étude sur le débat qui oppose les deux camps d'écrivains sous le communisme.

La surveillance des communistes d'Europe centrale en France
(1928-1940)

***D**UANE **H**UGUENIN*[1]

La période de l'entre-deux-guerres est marquée en France par deux phénomènes conjoints qui ont fortement marqué l'opinion publique et ont obligé les autorités à renforcer l'appareil des mesures destinées à assurer la sécurité des biens et des personnes et le maintien de l'ordre public : l'émergence et le développement du communisme, tant au niveau national *via* le PCF qu'au niveau international avec le Komintern, et une immigration massive et durable. En effet, le PCF, issu de la scission de la majorité des délégués socialistes du congrès de Tours en 1920, s'implante dans le paysage politique français au cours des années 1920, où, malgré une stratégie sectaire de lutte « classe contre classe », il conquiert de solides bastions dans les « banlieues rouges », les grands centres ouvriers du Nord et certaines campagnes traditionnellement révolutionnaires (Limousin notamment). Ce développement ne remet cependant pas en cause la doctrine affichée du PCF qui est le renversement de l'ordre bourgeois par la guerre civile afin d'instaurer la dictature du prolétariat, permettant la suppression de la propriété privée, perspective angoissante pour une population encore majoritairement rurale dont les mentalités sont fortement imprégnées de l'idéal radical du petit propriétaire indépendant. De la sorte, les communistes sont exclus du jeu politique, et tous les gouvernements de l'entre-deux-guerres, à l'exception du court intermède du Front Populaire, sont violemment anticommunistes.

Par ailleurs, les besoins en main d'œuvre de l'économie française après la grande saignée de la Première Guerre mondiale sont largement

[1] Mémoire de maîtrise soutenu sous la direction de Bernard Michel en 2003 à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

supérieurs à ce que le pays peut fournir, notamment dans le secteur industriel que les travailleurs français délaissent dès qu'une pénurie de main d'œuvre leur permet d'obtenir un meilleur poste. Par conséquent, le patronat est le premier à demander l'introduction en France d'une main d'œuvre étrangère abondante, ce que le gouvernement lui accorde d'autant plus volontiers qu'il espère que les nouveaux arrivants viendront redresser la démographie française, déficitaire dans les années 1930. Dans ce cadre, des accords sont signés avec la Pologne et l'Italie en 1919 et avec la Tchécoslovaquie en 1920, permettant une multiplication des flux migratoires dès les premières années de l'après-guerre : il y a 46 000 Polonais en France en 1921 et 508 000 en 1931, les Tchécoslovaques passent entre ces deux dates de 5 600 à 47 400 et les Yougoslaves de 4 000 à 32 000 ; on trouve une croissance équivalente pour tous les pays d'Europe centrale. Ainsi, la France accueille de nombreux travailleurs d'Europe centrale, cette zone fournissant avec l'Italie la majorité des nouveaux venus.

Or, ces phénomènes que sont le communisme et l'immigration inquiètent tous deux les autorités françaises parce qu'ils représentent l'« anti-France », en ne partageant pas les valeurs de la majorité des Français : l'immigré est par essence un délinquant potentiel car il n'est plus « retenu par les disciplines sociales de son pays » et n'a pas encore « assimilé les principes de formation morale » français[2] ; et le PCF est étranger à toute la culture politique française car il est « en état de complot permanent contre nos institutions depuis quelques années »[3]. Ainsi, le contrôle et la répression policière contre ces deux catégories d'agitateurs potentiels se doivent d'être stricts. La police ne pouvait donc manquer de surveiller tout particulièrement les communistes étrangers, notamment ceux originaires d'Europe centrale. On les trouve en effet en nombre au sein du Komintern

[2] Rapport du 21/10/1927 sur *L'action du gouvernement contre les menées révolutionnaires*. Voir Archives Nationales/ Centre des Archives Contemporaines/ 20010216/2, dossier 293.
[3] *Ibid*.

(du Tchécoslovaque Eugen Fried, représentant du Komintern auprès du PCF, au Hongrois Béla Kun, dirigeant de l'Internationale Communiste pendant plusieurs années), et par ailleurs les ouvriers immigrés, durement exploités par le patronat, « constituent des éléments qui pourraient facilement être fanatisés et entraînés à des actes de violence »[4] et fournissent un milieu potentiellement réceptif à la propagande communiste. Cette attention de la police se devait d'être renforcée à partir de 1927 lorsque le Parti intègre pour la première fois à ses mots d'ordre du Premier mai des revendications spécifiques aux étrangers et qu'Albert Sarraut, membre de nombreux gouvernements pendant l'entre-deux-guerres, notamment au ministère de l'Intérieur, lance à Constantine son fameux « Le communisme, voilà l'ennemi ».

Sources et problématique

Choisir d'étudier la surveillance policière des communistes d'Europe centrale posait néanmoins problème car la police française des années 1920 et 1930 est un service extrêmement décentralisé, où l'embryon de police nationale qu'est la DSG (qui devient DGSN, Direction Générale de la Sûreté Nationale, en 1934) manque cruellement de moyens et est mal coordonnée avec les services de police municipale, notamment la puissante Préfecture de Police de Paris dont le budget est plusieurs fois supérieur au sien. Ne partir que des archives de la DSG risquait donc d'être insuffisant et il paraissait nécessaire de croiser ces données avec des éléments plus locaux fournis par les archives de la Préfecture de Police. Nous avons donc décidé de centrer notre analyse sur les documents amassés par la DSG dans la mesure où ceux-ci, volés par les Allemands à Paris en 1940 puis par les Soviétiques à Berlin en 1944, n'ont été rendus à la France qu'à partir de 1991 et mis à la disposition des chercheurs que

[4] *Ibid.*

depuis 1994, voire même 2001 pour ce qui est du cœur de notre documentation, l'Inventaire 27 de ce « Fonds de Moscou » consacré à la surveillance des partis et associations politiques. Mais nous avons complété ces documents neufs couvrant l'ensemble du territoire national par d'autres issus des archives de la préfecture de police qui nous ont fourni un éclairage plus pointu sur l'Ile-de-France, laquelle concentre alors le plus grand nombre d'immigrés d'Europe centrale (plus de 50% des Tchécoslovaques et des Hongrois, notamment).

Nous avons d'autant plus centré notre problématique sur la question de la surveillance que la vie interne des communautés d'immigrés en France a déjà été bien étudiée[5], y compris leurs rapports avec le communisme ou avec l'opinion publique (gouvernement compris)[6]. Les questions qui se posent sont alors : quels sont les moyens réels mobilisés par la police pour obtenir des renseignements ? A-t-elle recours à des arrestations, des filatures, l'emploi d'indicateurs et de provocateurs, dispose-t-elle de complicités aux plus hauts niveaux de l'appareil communiste ? En quoi consiste concrètement la surveillance d'une activité politique nécessairement clandestine du fait du devoir de réserve imposé aux étrangers ? De même, on peut se demander si la police sait prévoir les mouvements politiques initiés par les étrangers ou si elle ne fait que sévir après les grèves et les manifestations. Ce qui revient à se poser la question de l'efficacité de cette surveillance et de sa portée pratique : a-t-on affaire à une production stérile de renseignements ponctuels, ou la police réussit-elle à regrouper ses informations et à prendre les décisions qui découlent de ses déductions ? La répression est-elle à la hauteur de la surveillance, y a-t-il un hiatus entre les deux ou la répression est-elle, grâce au renseignement, invisible car préventive ? En particulier, un aspect central

---

[5] PONTY (Janine), *Polonais Méconnus, Histoire des Travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux*-guerres, Paris, Publications de la Sorbonne, Série Internationale, 1988, 474 p.

[6] Voir notamment SCHOR (Ralph), *L'Opinion française et les étrangers, 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, 762 p.

de notre étude est la division des communistes d'Europe centrale en deux catégories, les envoyés du Komintern, rompus aux techniques de dissimulation et soutenus par une organisation puissante, et les travailleurs immigrés devenus militants, plus vulnérables face à la police mais également plus nombreux. La police française a-t-elle été capable de distinguer ces deux groupes et a-t-elle su adapter ses méthodes aux défis posés par chacun d'entre eux, ou ses outils de surveillance sont-ils monolithiques et rigides ? En posant cet ensemble de questions, il est possible de comprendre de quelle manière les techniques de surveillance utilisées par la police dans la limite de ses moyens conditionnent l'obtention de résultats tangibles dans les domaines du renseignement et de l'action concrète, qui sont les deux branches de la surveillance policière.

Outils et routines[7] de la police française : la surveillance ordinaire des communistes étrangers

La surveillance policière des communistes d'Europe centrale repose sur un certain nombre d'outils dont seule une partie est spécifique aux étrangers. En effet, la base du travail de la police en matière de renseignement consiste à surveiller toutes les réunions organisées par le PCF et à noter le nom des différents orateurs qui y participent ou des personnes qui manifestent un zèle révolutionnaire particulier. Parmi ces derniers, Camille Chautemps invite les préfets à être attentifs aux

[7] Sur le sens nullement péjoratif qu'il convient de donner à ce terme désignant un certain nombre de processus inhérents à une organisation, parfaitement maîtrisés par ses membres et permettant un fonctionnement à la fois rapide et efficace de l'organisation (contrairement à un comportement qui favoriserait l'innovation constante, qui pourrait peut-être mieux répondre à des demandes spécifiques mais induirait une importante dépense de temps), on peut se référer à Dosi, Teece et Winter, « Les frontières des entreprises », *Revue française d'économie industrielle*, Premier trimestre 1990.

étrangers[8], même s'ils ne sont pas la seule cible des agents des Renseignements Généraux. Les réunions communistes formelles et informelles sont suivies par la police, et le préfet de police Chiappe peut affirmer qu'il n'y a pas de réunion qui se tienne à Paris sans que des agents en bourgeois ou des informateurs y assistent. La police surveille également les sorties d'usine où la propagande communiste destinée à créer des manifestations « spontanées » est souvent importante, de même qu'elle étudie soigneusement toute la presse du Parti et de ses diverses associations, à la fois pour noter les noms des principaux responsables et pour prévoir les actions du Parti. A côté de ces outils classiques de surveillance, la police dispose pour les travailleurs étrangers d'instruments administratifs spécifiques liés aux démarches que ces travailleurs doivent réaliser lors de leur séjour en France. Pour entrer en France en tant que travailleurs, les immigrés doivent avoir une promesse d'embauche et un lieu où dormir, ce qui limite singulièrement leur liberté mais renseigne immédiatement les autorités sur leur activité professionnelle et l'endroit où les trouver au besoin. Ces formalités doivent de plus être renouvelées à intervalles réguliers, afin d'obtenir une nouvelle carte d'identité dont la validité est de plus en plus courte lorsque la crise amène le gouvernement à renforcer la législation sur l'immigration (décrets Sarraut de 1938). La mise à jour des renseignements dont dispose la police peut également se faire par le biais de contrôles d'identité qui touchent spécialement les immigrés, ou par des perquisitions et des vérifications de domicile qui ont lieu chaque fois qu'un étranger attire l'attention de la police par son attitude politique. Enfin, l'obligation faite aux logeurs et hôteliers de signaler à la police le plus rapidement possible (le décret du 14 mars 1938 parle de « déclaration immédiate ») le nombre d'étrangers qu'ils accueillent et leur état-civil fournit une autre base d'informations aux services de police. Néanmoins, tous ces instruments de renseignement ont leurs limites, parce que les informations circulent mal entre les différents services ou ne sont

[8] Lettre de C. Chautemps, ministre de l'Intérieur, aux préfets le 20/9/1924. AN/CAC/20010216/2, dossier 216.

pas centralisés, et qu'il arrive que les étrangers comme ceux qui les emploient ou les hébergent oublient plus ou moins volontairement de se plier à ces démarches. Par conséquent, malgré la mise en place du fichier de la DGSN contenant plus de 600 000 dossiers individuels, les éléments que contiennent ces derniers restent souvent ponctuels et manquent de suivi. La police perd ainsi de vue plusieurs individus qu'elle déclarait pourtant soumettre à une surveillance étroite, tel le Yougoslave Vladimir Radic, dont le nom apparaît lors de l'assassinat du roi Alexandre de Yougoslavie puis dans une enquête sur les milieux communistes de Saint-Denis en 1936, mais que la police ne peut appréhender lorsque son expulsion est décidée en 1938[9].

Pour exercer une surveillance plus étroite sur le terrain, la police dispose de partenaires particuliers que sont tout d'abord les informateurs qu'elle entretient au sein des diverses communautés étrangères : des rapports évoquant qu'une personne est connue pour être communiste dans les milieux polonais de Tours ne laissent aucun doute quant à l'utilisation de « mouchards » dans ces communautés[10]. La police consulte également les concierges ou logeurs des travailleurs étrangers sur la conduite privée des individus soupçonnés d'être communistes, une mauvaise moralité semblant devoir être liée à l'extrémisme politique ou pouvant servir d'argument officiel à une sanction administrative (refoulement ou expulsion). De même, l'avis de l'employeur est systématiquement recueilli, même s'il n'est pas toujours suivi. Enfin, les autorités étrangères (consulat et légations) sont souvent sollicitées pour dresser des listes de suspects, comme après l'agression du président de l'Assemblée Nationale bulgare en août 1925 ou l'assassinat du roi Alexandre en septembre 1934.

A l'issue de ce rapide résumé des instruments de surveillance utilisés par la police, plusieurs éléments doivent être dégagés : tout d'abord, ces outils sont superficiels, c'est-à-dire qu'ils ne permettent pas une pénétration en

[9] Archives de la Préfecture de Police, carton BA2256.

[10] Rapport du préfet d'Indre-et-Loire à la DGSN du 28/12/1939 concernant François Zajac. AN/CAC/20010216/36, dossier n°924.

profondeur des organisations communistes. La police est obligée de se cantonner dans une surveillance des actions du PCF sans chercher réellement à comprendre les mécanismes présidant l'organisation de ces actions, depuis la prise de décision jusqu'au déroulement de l'action proprement dite. Autrement dit, la police cherche à savoir ce que font les communistes, mais ni comment, ni pourquoi ils le font, et elle se prive par ce biais d'une compréhension globale du phénomène communiste. Nous avons ainsi eu l'occasion de voir que la surveillance d'une association ne passait pas systématiquement par son noyautage ou par l'utilisation d'informateurs placés en son sein, mais se réduisait fréquemment à faire en sorte que les réunions publiques qu'elle organise soient couvertes par un agent en bourgeois. De la même manière, les personnalités communistes ne sont que rarement l'objet d'une surveillance étroite qui comprenne l'emploi de filatures régulières ou d'informateurs appartenant à l'entourage du suspect. Cette superficialité est un handicap majeur pour le travail des forces de l'ordre car le PCF est, dans l'entre-deux-guerres, une organisation ayant vocation à la clandestinité, dont les rouages et les mécanismes de prise de décision sont volontairement occultés et dont l'objectif avoué reste la subversion de la République par les armes. De la sorte, la police s'illusionne sur le danger réel représenté par les manifestations communistes, le cas de la manifestation du premier août 1929[11] représentant le paroxysme de cette incompréhension, et sur sa capacité à l'endiguer, puisqu'elle juge de son efficacité au contraste entre la rhétorique révolutionnaire du PCF et les actions effectivement menées, et réprimées.

[11] A cette occasion, dans un rapport du 06/10/1929, la Préfecture de Police écrit : « La journée rouge du premier août […] a pour objectif essentiel *la conquête de la rue. La conquête de la rue*, avec tout le sens que le Parti Communiste attribue à ces mots, *c'est l'insurrection, la guerre civile* […] *Que l'armée et la police soient défaillantes le premier août et la Révolution triomphe* ». La répression menée par la police à cette occasion, avec de multiples arrestations préventives, a abouti à l'échec de la manifestation qui n'a rassemblé que quelques centaines de personnes rapidement dispersées. APP/BA1776.

En second lieu, les outils employés par la police sont rigides, c'est-à-dire que leur inefficience n'est jamais corrigée et ne donne lieu à aucune réflexion ou adaptation, même lorsqu'en 1938 la police ne parvient pas à retrouver bon nombre d'agitateurs potentiels qu'elle voudrait interner. Le travail des agents repose en effet sur un certain nombre de routines bien maîtrisées mobilisant les instruments décrits plus haut : doter la police de nouveaux instruments et de nouvelles techniques de surveillance mieux adaptées aux réalités de l'entre-deux-guerres aurait sans doute nécessité une refonte en profondeur du système que l'instabilité gouvernementale de la Troisième République finissante ne pouvait pas fournir. Enfin, ces outils sont les moins coûteux possibles afin de s'adapter à la faiblesse des moyens financiers disponibles : il est certain que les agents des services de renseignement n'étaient pas spécialisés dans la lutte anticommuniste, et encore moins dans la lutte contre les communistes étrangers. Entre le manque de personnel et l'absence de formation spécifique des agents de police, il aurait été invraisemblable de vouloir utiliser des hommes connaissant les langues slaves pour surveiller les groupes communistes slaves, même si la qualité des renseignements recueillis ne pouvait qu'en pâtir.

Néanmoins, il faut bien constater que la surveillance exercée par la police a été globalement efficace, si elle n'a pas toujours été juste. En effet, le taux d'adhésion des travailleurs d'Europe centrale à la CGTU (Confédération Générale du Travail Unitaire) et au PCF reste très bas tout au long des années 1930 (moins de 1% des effectifs syndicables), les groupes intersyndicaux de langue mis en place par le parti en 1929 sont régulièrement décapités, et certains meneurs comme Thomas Olszanski sont expulsés. Les cellules communistes, organisées à l'échelon local, ne présentant pas de caractère excessivement novateur en matière de clandestinité et de protection des militants, la répression menée contre ces organisations est globalement efficace. La police française n'est donc pas dépourvue face aux groupes clandestins, et elle sait mener à bien une

surveillance ordinaire des militants étrangers, quitte à fonder son efficacité sur une répression constante[12] et parfois injuste. Car s'il est vrai que les outils mobilisés par la police sont inefficaces pour un travail de fond, ils n'en conviennent pas moins à une surveillance qui n'a bien souvent rien d'urgent et où les erreurs de jugement n'ont rien d'irrémédiable (expulser un étranger ayant respecté le devoir de réserve ne peut guère aggraver le sentiment d'injustice qui frappe les travailleurs immigrés, et ne pas expulser un militant modérément actif ne risque pas de mettre en péril la sécurité de l'État).

La police française face au Komintern : un échec patent

L'activité du Komintern en France a été intense au cours des années 1930 et ce pour plusieurs raisons : la liberté politique n'y a pas été remise en cause, alors même que de plus en plus de pays européens interdisaient les partis communistes et les obligeaient à entrer dans la clandestinité, ce qui rendait les actions de grande ampleur de plus en plus difficiles. De plus, en tant que principale puissance militaire d'Europe au moins jusqu'en 1938, la France inquiète une URSS crispée sur sa position de « forteresse assiégée » attendant l'assaut des puissance capitalistes. Enfin, la France occupe une place stratégique dans l'Europe des années 1930 parce qu'elle est l'ennemie naturelle de l'Allemagne hitlérienne, qu'elle est frontalière de l'Espagne républicaine et qu'elle est marquée par un épisode de Front Populaire qui cristallise les conflits et les espoirs qui caractérisent les années 1930. Ainsi, la France et Paris sont des bases privilégiées du Komintern, qui y concentre de plus en plus d'activités à chaque crise internationale. En 1933, suite à l'avènement du gouvernement de Hitler, de

[12] Elle n'est pas pour autant systématique : les expériences du Front Populaire et le refus de la police d'expulser les communistes yougoslaves vers leur pays d'origine suite à l'assassinat du roi Alexandre le prouvent éloquemment.

nombreux services siégeant à Berlin sont transférés à Paris, principalement les services de propagande organisés par Willy Münzenberg. En 1936, avec les débuts de la Guerre d'Espagne, ce sont tous les réseaux de recrutement et d'acheminement des volontaires, étroitement encadrés par des agents du Komintern, qui s'organisent en France et donnent naissance à de multiples organisations et entreprises plus ou moins clandestines. A partir de 1938 enfin, l'avancée allemande vers l'Est et le durcissement des régimes d'Europe centrale poussent les dirigeants du Komintern à favoriser l'implantation à Paris des noyaux clandestins des partis communistes contraints à quitter leurs bases précédentes.

Or, face à cette action des organisations communistes internationales, la police française semble largement démunie. Habituée à la surveillance de militants peu mobiles géographiquement et sur lesquels elle dispose au moins, grâce au fichier des cartes d'identité, d'indications d'état civil fiables, la police est largement incapable de trouver ou d'utiliser d'autres instruments de surveillance que ceux que nous avons étudiés précédemment, et tout ce que l'action des communistes étrangers comporte de clandestin et de puissamment organisé lui échappe en grande partie. En vérité, il n'est pas un secteur d'activité du Komintern dont la police soit totalement ignorante, mais il n'est pas non plus un seul de ces secteurs qu'elle ait réussi à cerner convenablement et sur lequel elle dispose d'informations fiables, nombreuses, et mobilisables. Par conséquent, la surveillance qu'elle tente d'exercer sur les milieux kominterniens séjournant parfois brièvement en France est souvent mal adaptée aux réalités de la gigantesque organisation clandestine mondiale qu'est alors le Komintern, et presque systématiquement marquée par un retard considérable par rapport à la forte mobilité des agents communistes. Des exemples précis peuvent venir étayer ces conclusions : Annie Kriegel et Stéphane Courtois avaient noté que la préfecture de police ne semblait pas connaître le nom d'Eugen Fried[13], nous pouvons affirmer que son nom

[13] COURTOIS (Stéphane), KRIEGEL (Annie), *Eugen Fried, le grand secret du PCF*, Paris, Seuil, 1997, 450 p.

est également inconnu des services de la DGSN. Le principal agent du Komintern à Paris, qui y est resté en poste pendant plus de sept ans, a ainsi réussi à passer inaperçu et la police ignore jusqu'à l'existence du poste qu'il occupe, et est persuadée que les ordres de Moscou arrivent à Paris par l'intermédiaire de Marty, délégué du PCF auprès de l'IC ! Plus intéressant encore est le cas du Hongrois Ernö Gerö, dont la police connaît le nom, et qu'elle sait être dangereux[14], mais dont elle ne connaît pas les responsabilités exactes : son nom n'apparaît jamais dans les rapports généraux sur le PCF, et son poste d'instructeur est inconnu des services de police administrative. Pire encore, lorsqu'elle parvient à l'arrêter lors d'une descente dans une réunion en juin 1932, elle ne s'en aperçoit pas, alors même que cet incident déclenche la fureur du Komintern : on ne trouve ainsi aucun rapport concernant cette affaire et mentionnant le nom de Gerö, même aux archives de la Préfecture de Police dont les services ont procédé à l'arrestation. Enfin, l'exemple des réseaux Münzenberg montre les difficultés de la police à lutter contre le Komintern car, si elle dispose d'informations sur les services de propagande organisés par le député allemand réfugié à Paris en 1933, elle n'a pas les moyens de passer du renseignement à la répression. Münzenberg lui-même n'est inquiété qu'en 1939, deux ans après sa rupture avec l'IC, et malgré l'insistance de la Préfecture de Police, il n'est jamais interné à Roland-Garros (il a sans doute trop de relations haut placées). L'un de ses lieutenants les plus actifs et les plus sectaires, Otto Katz est connu des services de la DGSN de même que ses multiples déplacements à l'étranger, même si on ne sait rien de ses activités hors de France. Mais Katz est un personnage influent qu'on n'expulse pas et la surveillance exercée par la police s'avère stérile parce qu'elle ne livre que des informations superficielles et ne permet pas de passer à la répression. De plus, la police a toujours un temps de retard sur les agents du Komintern : Katz part aux États-Unis avant que la police ait eu le temps de l'appréhender, et un autre lieutenant de Münzenberg, le journaliste hongrois Arthur Koestler est interné en 1939, alors même que sa

[14] Chose rare, un rapport de 1938 le concernant donne son signalement détaillé.

rupture avec le Komintern est officielle depuis 1937 ! Il faut l'intervention en sa faveur de Georges Mandel et d'Edouard Daladier pour que la Préfecture de Police accepte de le relâcher, tout en étant intimement persuadée qu'il est toujours communiste.

Les explications à cet échec de la police sont nombreuses, et nous n'évoquons ici que les plus importantes. Tout d'abord, la police ignore les règles du travail de conspiration édictées par le Komintern et scrupuleusement appliquées par ses agents : les policiers ignorent comment travaillent ces agents, la manière dont ils usent de faux passeports et en changent à chaque voyage, le fait qu'ils donnent toujours rendez-vous dans des lieux publics où ils sont difficiles à repérer et où ils peuvent s'échapper facilement, la manière dont ils restent en contact avec Moscou… En somme, tout ce qui fait leur vie quotidienne. Par ailleurs, la police, focalisée sur sa surveillance de tous les militants étrangers, peine à distinguer les agents du Komintern des divers propagandistes qui agissent dans les communautés de travailleurs d'Europe centrale. Elle croit ainsi voir des agents du Komintern partout alors qu'elle ne voit pas les plus importants, et développe un optimisme surdimensionné concernant sa capacité à démasquer les agents de l'IC[15]. Enfin, les autorités françaises se laissent abuser par le langage communiste et soviétique, croyant par exemple que le Komintern et la diplomatie soviétique peuvent s'opposer, à une époque où la mainmise de Staline sur l'IC est assurée[16]. De la même manière, la police accrédite les rumeurs propagées par l'IC lors de la

[15] Un rapport de 1930 sur le PCF écrit ainsi : « Depuis la formation du PCF, une dizaine d'émissaires de l'Internationale se sont fait appréhender à Paris. Les plus marquants d'entre eux furent Humbert-Dros, Nin-Péres, Gheller, Lep, et plus récemment Radler. A la suite de ces échecs répétés, l'Internationale a abandonné cette façon de procéder ». APP/BA1916.

[16] Gilles Dulong, ministre de France en Lituanie, écrit au ministre des Affaires étrangères Yvon Delbos le 23/07/1936, « qu'il semblait que jusqu'ici le gouvernement des Soviets eût réussi dans une certaine mesure à contenir l'action du Komintern ». AN/CAC/20010216/38, dossier n°966.

disgrâce de Willy Münzenberg en affirmant que « le Komintern posséderait la preuve que Münzenberg avait versé des subventions au fils Trotski »[17].

Ainsi, la police n'est pas capable de développer d'autres outils de surveillance adaptés aux besoins de la lutte contre le Komintern et ne parvient pas à gêner le développement de ses multiples activités. Nous pensons donc pouvoir affirmer que le degré de réussite de l'action de la police dépend largement du degré de bolchevisation de l'appareil communiste. Cependant, cette inefficacité de la police n'a pas permis au PCF de s'emparer du pouvoir, preuve qu'il aurait fallu plus que la défaillance des forces de maintien de l'ordre pour déclencher le « Grand Soir », même si l'incapacité à lutter contre les réseaux Münzenberg a permis au Parti de conquérir une place décisive dans la vie intellectuelle française, et que les instructeurs de l'IC ont fait du PCF une organisation suffisamment solide pour résister aux crises du *Pacte Germano-Soviétique* et de la guerre, et devenir en 1944 le premier parti de France.

[17] Rapport du contrôleur général des services de police administrative au préfet du Bas-Rhin le 19/05/1938. AN/CAC/20010216/37, dossier n°942.

La problématique de la puissance et du droit dans la réalisation des accords de Genève
(1954-1956)

***L**AURY-**A**NNE **B**ELLESSA*[1]

Les accords de Genève sont signés, les 20 et 21 juillet 1954, entre les États indochinois (République démocratique du Vietnam, État du Vietnam, Cambodge, Laos) et la France, et garantis par tous les Grands (États-Unis, Grande-Bretagne, URSS, République populaire de Chine)[2]. Ces accords mettent fin à huit années de guerre au cours desquelles la France combattit les mouvements nationalistes indochinois, et principalement le Vietminh.

Les relations entre droit et politique dans le cadre des relations internationales

L'étude de la signature et de l'application des accords de Genève est particulièrement intéressante une fois placée dans la problématique des relations entre droit et puissance. En effet, ce sujet met en relation deux domaines prédominants des relations internationales : le politique, que l'on trouve derrière tout acte d'État, et le droit qui régit les relations entre les États que ce soit dans le domaine économique, politique ou militaire, dans un contexte de guerre ou de paix.

---

[1] Mémoire de maîtrise sous la direction de Robert Frank et Hugues Tertrais. soutenu en juillet 2003 à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

[2] « Accords sur la cessation des hostilités en Indochine : au Vietnam, au Laos, au Cambodge, signés à Genève le 20 juillet 1954 », *Notes et études documentaires*, Documentation française, n°1909, 18 août 1954 ; « Documents relatifs à la Conférence de Genève sur l'Indochine », *NED*, Documentation française, n°1901, 30 juillet 1954.

Il est primordial d'étudier comment et pourquoi certains accords sont signés ainsi que les principaux enjeux (essentiellement politiques) entrant en compte dans la réalisation de ces accords.

En quoi la réalité des relations politiques modèle et influence-t-elle la portée des accords juridiques ? Quelle est la possibilité du droit international de s'imposer à ces mêmes puissances qui le façonnent ? Ce sont les questions que chaque historien et juriste peut se poser à travers l'étude d'accords juridiques internationaux aussi importants pour la politique mondiale que les accords de Genève.

En quoi le droit dans la société internationale était-il, en cette période de crises et de conflits latents répétés dus au contexte de guerre froide, la proie des jeux politiques des États ? Cette question est parfaitement légitime une fois que l'on a constaté que la valeur des textes de Genève dépend non seulement de la valeur juridique des accords sur l'échelle des règles de droit, mais également de la valeur politique que les puissances et le jeu des relations internationales veulent lui attribuer.

Les relations entre réalité politique et réalité juridique sont aisément mises en évidence dans le cas des accords de Genève puisque ceux-ci ont été perpétuellement soumis à la complexité des relations internationales.

L'intérêt particulier de l'étude de la signature et de l'application des accords de Genève en Indochine

L'étude des accords de Genève correspond donc parfaitement à notre problématique. Il nous faut avant tout déterminer plusieurs niveaux d'analyse :

Ces textes ont d'abord un intérêt local puisqu'ils mettent fin à des conflits qui trouvent, pour la plupart, leurs origines sur le plan national. Ainsi, le mouvement communiste Pathet-Lao lutte contre l'autorité du gouvernement royal au pouvoir.

De plus, les accords de Genève servent de base à la politique intérieure des gouvernements indochinois. Ainsi, les élections intérieures doivent être régies selon les principes définis par les accords de Genève. De même, l'armistice de Genève détermine les politiques gouvernementales vis-à-vis des anciens résistants.

Le second niveau d'analyse politique se trouve au niveau régional. Mettant fin à la guerre, ils modifient l'équilibre de la péninsule avec, par exemple, la mise en place d'un deuxième État vietnamien.

De plus, il convient de garder à l'esprit le jeu des forces politiques dans la région du Sud-Est asiatique. Ainsi, dans un contexte de guerre froide l'Indochine est entouré d'une part de la Chine, pays communiste et d'autre part de la Thaïlande, tête de pont américain.

Enfin, les accords de Genève ont un intérêt international du fait de l'internationalisation de la guerre d'Indochine. En effet, les accords de Genève deviennent la base juridique des relations entre Puissances dans cette partie du monde. Ces accords vont fixer le statut international de la région indochinoise pendant plus de dix ans. Ces pays doivent dès lors se conformer, pour l'ensemble de leurs actions politiques, militaires, économiques, aux clauses des accords de Genève.

1954-1956 : la période clef dans le processus d'échec de l'application des accords de Genève

De par l'exposé des faits se déroulant en Indochine entre 1954 et 1956, nous pouvons analyser les principaux aspects du blocage qui aboutit à la mise en sommeil des dispositions des accords de Genève. Les deux premières années qui suivent la signature des accords permettent de nous rendre compte pleinement de cette relation de force entre puissance et droit. En effet, la période allant de 1954 à l'année 1956 est le moment clef du processus de réalisation des accords de Genève. C'est précisément à

cette période que le politique prend visiblement le pas sur le juridique, c'est-à-dire sur le respect du droit international.

Un texte juridique au centre des intérêts politiques

Commencer cette recherche en 1954 par la conférence de Genève permet d'analyser plus précisément les enjeux politiques qui sont à la base de la signature de ces accords. Nous pouvons alors étudier la dimension politique et subjective de l'élaboration du phénomène juridique. De plus, le recul permet ainsi à l'historien de saisir toutes les faiblesses juridiques et politiques des garanties des accords de Genève à même leur origine.

Ainsi, le rapport constant de relations entre le domaine du droit et celui de la puissance est mis en évidence dès la Conférence de Genève qui réunit les Puissances des deux blocs pour décider de la portée de ces accords[3]. En effet, les rapports mutuels entre Parties constituent un élément important de la structure du traité multilatéral, et sont alors exprimés par les normes conventionnelles formulées dans le traité. Par l'étude des dispositions des accords de Genève, l'historien peut donc déterminer le rôle joué par chacun des signataires dans le processus de cristallisation de ces normes.

Les accords de Genève mettent fin à la guerre d'Indochine. Ils mettent en place la cessation des hostilités et la séparation des forces adverses (retrait des forces françaises, démobilisation des armées indochinoises ainsi que des forces résistantes suivie de leur réintégration dans la communauté nationale, la division du Vietnam de part et d'autre du 17e parallèle).

[3] PRZETACZNIK, « La conférence internationale comme une des formes de diplomatie moderne », *Revue de droit international et de science diplomatique et*

Mais les accords de Genève ne sont qu'un armistice et non un traité de paix. Ainsi, ils se présentent comme une simple « étape vers la paix »[4]. Le conflit est suspendu sans que la paix soit immédiatement rétablie. Cependant les accords de Genève ont cette volonté de dépasser le cadre purement militaire afin de définir les méthodes de solution du conflit. Ainsi, ils mettent en place le statut international des États indochinois telle que la démilitarisation et neutralisation de ces territoires, et prévoient la tenue d'élections devant annoncer le retour de la paix dans la péninsule par l'installation de régimes démocratiques. Ces clauses sont cependant assez vagues. Le manque de précision quant à l'organisation des élections au Vietnam sera notamment utilisé par le gouvernement sud-vietnamien pour en justifier la non tenue.

Si l'on rentre dans le détail des négociations, on s'aperçoit que ces clauses ont été négociées dans le but de satisfaire l'ensemble des Puissances. Ainsi, les dispositions des accords de Genève reflètent toute la complexité de la situation politique, c'est-à-dire les contradictions des intérêts politiques des différents États concernés. En effet, le droit n'est pas une mécanique neutre. Il est continuellement utilisé par les États dans un but précis et subordonné à leurs intérêts politiques.

Dans le cadre des accords de Genève, les Parties ont toujours eu le souci d'établir, de maintenir ou de rétablir un certain arrangement entre des prétentions concurrentes. Le droit international offre un cadre formel à cet agencement d'intérêts. En ce sens il est organisateur de la vie internationale. En effet, il n'existe pas de modèle type d'armistice, les États contractants étant libres d'y introduire toute disposition. Ainsi, l'armistice de

---

juridique, 1973, p. 46-104 ; SIBERT, « Quelques aspects de l'organisation et de la technique des conférences internationales », *RCADI*, 1934, II, p. 391.451.

[4] ROUSSEAU (Charles), *Le droit des conflits armés*, Paris, Pedone, 1983, 689 p. ; BERNAND, « Les armistices dans les guerres internationales », *in* L'HUILLIER (Laurent), *La notion du droit formateur en droit privé suisse*, Genève, Impr. du Journal de Genève, 1947, 127 p. ; MONACO, « Les conventions entre belligérants », *RCADI*, 1949, II, p. 277-362 ; SUR (Serge), *Relations internationales*, Paris, Montschrestien, 2000, p.385.

Genève apparaît comme un simple moule où les Parties peuvent, selon leurs appréciations et leurs opportunités, couler les éléments les plus divers. Chaque convention a ainsi ses traits particuliers dus au contexte militaire et politique. Or, le régime juridique des armistices dépend dans une large mesure des clauses qui y sont formulées.

Ainsi, dès la négociation des accords au sein de la Conférence internationale de Genève, on constate que le cadre politique est totalement présent puisqu'il s'agit, en fait, d'une conciliation entre grandes Puissances. La portée juridique des accords peut-elle alors rivaliser avec les intérêts que la mise en place des dispositions de Genève doit agencer ?

De plus, nous voyons ici l'importance de la puissance politique des différents États dans le cadre de la conclusion des accords de Genève. Et en effet, il est clair qu'en 1954 aucune question d'ordre international ne peut être réglée, du moins durablement, sans l'accord des puissances mondiales, c'est-à-dire des États dont les sphères de capacité et d'intérêt sont universelles.

Ainsi, les Puissances, voulant protéger leurs intérêts dans la région du Sud-Est asiatique, se passent généralement de l'accord volontaire des États indochinois qui n'ont pas d'autre possibilité que de céder aux pressions des Grands.

Le meilleur exemple en est la détermination de la date de la tenue des élections au Vietnam. Alors que les Occidentaux souhaitent reculer à tout prix cette date puisqu'elle doit déterminer la capacité de résistance de l'État du Vietnam dans une telle consultation, le Vietminh, qui entend traduire en termes politiques les avantages conquis sur le terrain, propose un délai de six mois[5]. Le débat dure jusqu'au dernier jour de la Conférence au cours

[5] En ce qui concerne les arguments occidentaux : MAE, Asie-Océanie, Dossiers Généraux, Dossier 214, Télégramme de Comigal Hanoi à États associés, 9 juillet 1954, signé Général Ely, diffusion restreinte : Mendès-France, Parodi, Pelabon, Baudet, Boris. MAE, Asie-Océanie, Dossiers Généraux, Dossier 307, Réunion entre Mendès-France et Molotov, 15 juillet 1954, Genève.

duquel les Puissances s'accordent sur un délai de deux ans[6]. Ainsi, le compromis se fait sur le dos des Nord-Vietnamiens. Victorieuse sur le terrain, la République démocratique du Vietnam Nord se voit empêchée, à la table de conférence, d'exploiter ses succès militaires.

Le principe de régulation internationale demeure donc celui de la puissance. Or, le rôle de la puissance est de l'ordre du fait et non de celui du droit. Il est donc nécessaire d'analyser ce rôle puisqu'il contribue à la formation comme à l'application des règles juridiques.

On ne saurait considérer l'application des accords de Genève et le comportement des États auxquels est alors imposé ce cadre juridique, si l'on ne rappelle pas d'abord la phase préliminaire de la mise en exécution durant laquelle se définit la position de chacun quant au règlement du conflit. En effet, de nombreux problèmes interviennent alors quant à la valeur juridique ainsi que la portée politique de ces accords.

Les accords de Genève sont constitués de plusieurs textes de nature et de portée juridiques différentes : les trois conventions d'armistice, une pour chacun des États indochinois ; ainsi qu'une déclaration finale, qui prend acte de l'ensemble des dispositions. Le premier problème quant à l'élaboration et la signature des accords de Genève reste la valeur de la Déclaration finale. Par cet acte, les Puissances se portent garantes des accords d'armistice. C'est en quelque sorte une caution politique des Grands quant aux accords de Genève. De plus, elle contient les clauses politiques qui doivent servir de base au règlement définitif du conflit. Mais le caractère oral de la Déclaration finale va permettre à de nombreux États tels que la France ou l'État du Vietnam de remettre en cause les principes

[6] En ce qui concerne la position des États communistes : MAE, Asie-Océanie, Dossiers Généraux, Dossier 307, Conversation entre la France et la Chine, juillet 1954.

établis par la Déclaration finale en affirmant qu'elle n'est qu'une déclaration d'intention[7].

Or, la jurisprudence du droit international a établi la validité des accords oraux[8]. La forme de la Déclaration finale ne lui ôte donc rien de sa force contraignante en tant que traité international.

D'autres difficultés se posent également au sujet de la portée juridique des accords de Genève en eux-mêmes. S'il est difficile, pour les sept pays (France, Grande-Bretagne, Chine, URSS, Cambodge, Laos et Vietnam du Nord) qui ont approuvé la Déclaration finale, de contester la valeur juridique des accords de Genève, il est plus délicat de déterminer la portée des obligations qui s'imposent aux gouvernements américain et sud-vietnamien qui ont refusé de s'associer à ces textes.

La question des obligations qui s'imposent aux États-Unis en vertu des accords de Genève provoque de nombreuses controverses juridiques et politiques.

Le gouvernement américain ne s'estime pas lié par ces accords puisqu'il n'a ni signé les accords, ni souscrit à la Déclaration finale. Il promet simplement, par une déclaration unilatérale, de respecter l'accord à certaines conditions, tout en conservant sa liberté d'action.

---

[7] En réponse à une question orale de L. Hammon devant le Conseil de la République, le secrétaire d'État à la présidence du Conseil déclare : « … l'article 7 de la Déclaration finale ne constitue pas à proprement parler une obligation juridique. Il s'agit essentiellement d'une déclaration d'intention. » *Journal Officiel*, Débats du Conseil de la République, 25 juillet 1956, p. 1729. De même, Vu Van Mau, ministre des Affaires étrangères du Sud Vietnam, déclare en mai 1955 que la Déclaration finale n'avait pas plus de valeur à ses yeux « qu'un simple communiqué de presse ».

[8] Cour permanente de justice internationale, 1933, Affaire Groenland oriental, Danemark contre Norvège, A/b n°53, 133, p. 71.

Cela reflète bien toute l'attitude ambivalente des États-Unis à l'égard des accords de Genève[9].

Cependant de nombreux arguments juridiques sont avancés par la suite en faveur d'une obligation de respect des accords de Genève par les États-Unis. S'opposant aux thèses des juristes du gouvernement américain, selon lesquels les accords de Genève ne peuvent produire d'effets en dehors des parties contractantes[10], certains avancent le principe des obligations nées d'une déclaration unilatérale[11]. Ainsi, même si un État peut effectivement choisir, pour une raison qui lui est propre, d'exprimer son consentement à être lié d'une manière unilatérale, cela constitue tout de même un engagement international.

De plus, en vertu des principes de droit international, l'on peut considérer les textes de Genève comme une convention du genre « constitutive ou semi législative », c'est-à-dire un accord signé par un grand nombre d'États suffisamment représentatifs des forces politiques dominantes pour s'ériger en gouvernement mondial de fait. Ces États peuvent alors mettre en place une convention qui en vue de régler des problèmes qui affectent gravement les intérêts collectifs de la société internationale, peut s'imposer aux tiers[12].

Les États-Unis seraient donc liés par les dispositions de Genève.

---

[9] DAO VAN THUY, *L'action américaine au Vietnam : origine, développement et aspects juridiques (1940-1968)*, Thèse de doctorat de droit, Paris I, 1974, p. 383-385.

[10] Selon le principe de droit *res inter alios acta, aliis nec prodesse, nec nocere potest* : « ce qui a été fait par certains ne nuit ni ne profite aux autres ». C'est le principe de relativité des traités qui suppose une non obligation pour les tiers.

[11] CARREAU (Dominique), *Droit international*, Paris, Pedone, 1999, p.147-153 ; ZOLLER (Elisabeth), *La Bonne foi en droit international public*, Paris, Pedone, 1977, 392 p.

[12] MC NAIR (Arnold Duncan ; Lord), *Law of treaties*, Oxford, Clarendon Press, 1961, p.259; CARREAU (Dominique), *op. cit*., p. 155-158 ; REUTER (Paul), *Droit international public*, Paris, Collection Thémis, 1963, p. 74.

Des controverses de même nature s'engagent autour de la position juridique sud-vietnamienne.

Lors de la conférence de Genève, la délégation de l'État du Vietnam élève une protestation solennelle contre la signature des accords. Le gouvernement Diem refuse de s'estimer lié par des accords signés en son nom par la France.

Le débat se focalise alors sur la question du statut d'indépendance du Sud Vietnam. Celui-ci est-il, en juillet 1954, réellement indépendant ? La France peut-elle signer un armistice au nom de l'État du Vietnam ? Le problème reste de savoir quelles sont les Parties contractantes à ces accords et par conséquent, à qui incombe la responsabilité de leur application.

Pour les juristes sud-vietnamiens la France n'a de pouvoir, au nom du Sud Vietnam, que dans le domaine militaire[13]. Or, les accords de Genève prévoient des dispositions d'ordre politique. Ainsi, le gouvernement sud-vietnamien accepte le règlement militaire du conflit, et profite lui-même des clauses de Genève (en y faisant parfois même référence afin de condamner les violations nord-vietnamiennes), mais il refuse de reconnaître, au nom du principe de souveraineté nationale, que les clauses politiques peuvent lui être opposables[14].

Le gouvernement français développe une série d'arguments contraires[15]. Pour la France, la signature du Commandant en chef des forces de l'Union

---

[13] NGUYEN (Huu Tru), *Quelques problèmes de succession d'État concernant le Vietnam*, Bruxelles, Bruylant, 1970, 324 p.

[14] Diem déclare qu'au nom de la règle de droit *res inter alios acta, aliis nec prodesse, nec nocere potest*, un accord intervenu entre les puissances ne peut produire d'effet à l'égard du Sud Vietnam : MAE, Asie-Océanie, Dossiers Généraux, Dossier 242, Télégramme du Commissariat Général de Saigon, 16 juillet 1955.

[15] XXX, « L'administration du Vietnam du Sud dans le cadre des accords de Genève », *AFDI*, 1955, p. 166-168 ; XXX, « De quelques problèmes posés par l'exécution des accords de Genève sur le Vietnam », *AFDI*, 1956, p. 206-222 ;

française engage l'État du Vietnam[16]. L'accord doit donc être exécuté au nom des autorités du Sud. De plus, si l'on considère là encore les accords de Genève comme une convention multilatérale du genre constitutive, le Sud Vietnam est donc obligatoirement lié par les dispositions de Genève[17].

Dans la hâte d'aboutir à un règlement du conflit, un imbroglio juridique et politique de première grandeur a été créé.

Par la suite les ambiguïtés et les arrières pensées qui ont guidé les transactions se renforcent. Le manque d'uniformité des engagements va poser, également de nombreuses difficultés. En effet, l'ambiguïté des positions de plusieurs États porte un doute important, dès juillet 1954, sur la portée réelle de ce traité[18].

Les blocages politiques et juridiques du système des accords de Genève

Anthony Eden déclare, le 21 juillet 1954, que la valeur des accords de Genève va dépendre de l'usage qui en sera fait. C'est bien poser le problème.

PINTO, « La France et les États d'Indochine devant les accords de Genève », *RFSP*, janvier-mars 1955, p. 63-92 ; DAO VAN THUY, *op. cit*.

[16] En vertu des dispositions des conventions militaires des 30 décembre 1949 et 8 décembre 1950, le Commandement en chef des forces de l'Union française est dépositaire des pouvoirs militaires du chef de l'État du Vietnam. De plus, le traité franco-vietnamien d'indépendance-association n'a été que paraphé le 4 juin 1954. Il n'a jamais été signé, ni ratifié.

[17] Ces traités « objectifs » possèdent une validité *erga omnes*, c'est-à-dire qu'ils ont un effet à l'égard de tous et non seulement à l'égard des seules Parties au traité.

[18] MAE, Asie-Océanie, Dossiers Généraux, Dossier 228, Télégramme de Mendès France, Genève, 17 juillet 1954.

La période allant de 1954 à 1956 permet d'apprécier la réalité de la portée juridique des accords de Genève. Cette période marque, en effet, le passage de la réalisation des dispositions militaires à la mise en sommeil du processus d'application des clauses politiques.

Si les accords de Genève prévoient la conclusion des hostilités en Indochine, les violations des différentes Parties mettent fortement en doute la volonté de chacun quant au rétablissement de la paix[19]. En effet, les antagonismes idéologiques nés de la guerre froide persistent. Et les dirigeants politiques se préoccupent plus de se préparer face aux risques de reprises du conflit que de préparer la paix.

Ainsi, de nombreuses difficultés sont rencontrées lors de l'application des clauses politiques. Cela compromet donc l'application totale des accords de Genève, et par conséquent le retour de la paix dans la péninsule indochinoise. Le facteur essentiel de l'application des textes de Genève reste donc l'attitude des Parties qui sont ou non prêtes à l'exécuter de bonne foi, à collaborer avec les organes institués, et à chercher le rétablissement définitif de la paix après la suspension du conflit.

---

[19] La France soupçonne par exemple la Chine de fournir des armes au gouvernement nord-vietnamien ainsi qu'au Pathet-Lao : MAE, Asie-Océanie, Dossiers Généraux, Dossier 246, Rapport sur les activités de la CIC pour le Vietnam pendant la période des 300 jours correspondant aux transferts, Général de Beaufort, 9 juillet 1955 ; ainsi que le premier et second rapport de la CIC. MAE, Asie-Océanie, Dossiers Généraux, Dossier 235. MAE, Asie-Océanie, États associés, Dossier 251 ; MAE, Asie-Océanie, Dossiers Généraux, Dossier 236, Fiche sur l'évolution des accords de Genève au Laos, 15 février 1955 ; *Les violations des accords de Genève par les Communistes vietminh*, Saigon, République du Vietnam, juillet 1959, 80 p. ; JOYAUX (François), *La Chine et le premier règlement du conflit d'Indochine*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1979, 467 p. ; NGUYEN QUOC DINH, « Conflits idéologiques et contrôle international au Laos », *AFDI*, 1964, p. 64-80.

Les dispositions les meilleures et les plus claires peuvent être privées de toute efficacité par la mauvaise volonté d'une des Parties, qui entraîne alors presque automatiquement en retour une mauvaise volonté équivalente de la Partie adverse sur le même point ou sur d'autres.

D'une façon générale, la mauvaise volonté des Parties entraîne la rigidité des accords, et les mécanismes des accords s'en trouvèrent bloqués.

Ces difficultés vont s'aggraver du fait du blocage des mécanismes de contrôle prévus par les accords de Genève. Il est mis en place dans chacun des États indochinois : une Commission mixte militaire ainsi qu'une Commission internationale de contrôle[20]. Il faut noter que la large place donnée à des éléments internationaux étrangers aux Parties est une nouveauté de l'après Seconde Guerre mondiale[21].

Les CIC vont empêcher la reprise des hostilités, et faciliter la bonne application des clauses militaires. Si l'on juge l'œuvre des CIC en tenant compte de leurs moyens d'actions, de la mentalité des différentes Parties et de la nature de leur tâche, on peut dire qu'elles ont accompli, de manière adroite et efficace, plusieurs grandes lignes de leur rôle. Cependant, ce

[20] L'étude de ces sections s'appuie plus particulièrement sur les archives du Quai d'Orsay et notamment les rapports des CIC en Indochine qui faisaient régulièrement le point sur l'évolution de l'application des accords de Genève, ainsi que sur les comptes rendus des diplomates français du Commissariat général de Saigon retraçant pour chaque semaine l'avancée des travaux des CIC et CMM en Indochine. ISOART, « Contrôle et surveillance de la cessation des hostilités en Indochine », *in* FISCHER (Georges), VIGNES (Daniel) (dir.), *L'Inspection internationale : quinze études de la pratique des États et des organisations*, Bruxelles, Bruylant, 1976, 519 p.

[21] Ce système de Commissions internationales a déjà été utilisé pour les quatre armistices palestiniens (février 1949, mars 1949, avril 1949, juillet 1949) ainsi que pourr l'armistice coréen du 27 juillet 1953. Il est également vrai qu'une commission neutre de contrôle de l'armistice avait déjà été établie par le protocole du 12 juin 1935 relatif à la liquidation de la guerre du Chaco. Instituée par les puissances médiatrices, en accord avec les belligérants, elle était une anticipation du système

contrôle n'apporte pas les résultats escomptés. Dans le cas du Laos, cela est particulièrement clair. En 1956, la lutte armée n'a toujours pas cessé et la neutralité de ce pays n'est pas encore effective. De même, au Vietnam les interventions répétées de la CIC ne parviennent pas à imposer l'application des clauses politiques.

En effet, les accords de Genève ne permettent pas aux CIC d'effectuer leur devoir d'inspection avec toutes les garanties souhaitables. Ainsi, les accords de Genève prévoient un domaine d'action réservé très limité pour ces commissions avec de nombreuses restrictions en ce qui concerne les moyens pouvant être utilisés pour mettre en place une action effective. Les trois CIC se voient affecter des missions de simple contrôle, d'observation et d'enquête. Les commissions ne possèdent aucun moyen d'imposer leurs décisions et recommandations. Elles sont réduites à essayer de convaincre, faute d'avoir la possibilité de donner des ordres.

De plus, leur composition reflète les divisions politiques et idéologiques qui opposent les Grands. Cela permet aux Puissances d'influencer l'action de ces commissions composées de neutres de chaque camp : un délégué polonais et un canadien[22]. Alors que le président indien a la confiance de deux blocs, et tient donc rôle d'arbitre. Ainsi, les commissions internationales sont souvent, face aux situations les plus dangereuses, totalement paralysées, et donc contraintes de laisser des problèmes fondamentaux sans solution[23]. De plus, la mise en route de la machine diplomatique pose certains problèmes. N'est-ce pas là une ingérence pure

indochinois avec cette différence considérable qu'elle était composée de neutres impartiaux et non partisans.

[22] SIHANOUK (Norodom), *L'Indochine vue de Pékin : entretiens avec Jean Lacouture*, Paris, Seuil, 1972, 187 p. En ce qui concerne les relations entre les puissances occidentales avec les membres canadiens et indiens de la CIC : MAE, Asie-Océanie, Dossiers Généraux, Dossiers 250, 251, 252, 253, 254.

[23] Ce fait est particulièrement visible dans le cas laotien considéré par les diplomates comme le cas le plus difficile d'Indochine. La CIC balancée entre les deux camps reconnaît tour à tour les droits du gouvernement royal sur les deux provinces du Nord où sont mobilisées les forces du Pathet-Lao, puis ne réagit pas aux plaintes déposées par le gouvernement contre le Pathet-Lao.

et simple des puissances dans les travaux de la CIC ? La preuve que la CIC est un organe totalement soumis aux Puissances, sans aucune indépendance ?

En outre, parce que les Commissions doivent compter sur les services et les facilités que leur accordent les gouvernements indochinois, elles sont sérieusement handicapées, et ceci même dans leurs efforts d'enquêtes. En effet, les CIC doivent nécessairement respecter la souveraineté et l'indépendance de l'État d'accueil[24]. Le deuxième barrage à l'action de la CIC, qui découle directement du précédent, est la nécessité de coopération des États indochinois. Ce problème se pose plus particulièrement dans le cas du Sud Vietnam qui refuse de reconnaître ses obligations en vertu des accords de Genève. Cela va également faciliter la mise en place d'une politique de semi-violation par le Nord Vietnam qui consiste à coopérer en apparence avec la CIC et à violer de fait certaines dispositions lorsqu'il ne peut être attaqué.

Il ne faut donc pas chercher à dissimuler l'échec de ce contrôle, et plus particulièrement en ce qui concerne les clauses politiques. En étudiant les accords de Genève, on s'aperçoit vite que tous les problèmes d'application des accords, de même que les problèmes de fonctionnement des commissions, proviennent de la même racine : de leur élaboration institutionnelle. Les accords de Genève sont l'aboutissement de compromis politiques entre les deux blocs, ainsi ces textes restent totalement prisonniers des aspects politiques du règlement du conflit indochinois.

[24] Ainsi, le Général Ely pense qu'il faut veiller à ce que les CIC « ne sortent pas du cadre tracé de Genève (…) Aucune intervention directe ou indirecte dans les affaires politiques (…) ne saurait être tolérée. » : MAE, Asie-Océanie, Dossiers Généraux, Dossier 250, Télégramme de Ely à Cerles et au Général de Beaufort, 4 août 1954 ; MAE, Asie-Océanie, Dossiers Généraux, Dossiers 251 à 254.

La responsabilité des Puissances dans la mise en sommeil des accords de Genève

Cette situation de blocage juridique est aggravée par l'évolution des forces dans le camp occidental, à savoir l'engagement progressif des États-Unis en Indochine. De manière progressive la France, signataire des traités bilatéraux d'armistice, donc première puissance intéressée à l'application des accords de Genève, va laisser les États-Unis dominer la politique occidentale en Indochine.

Le gouvernement américain multiplie alors, et ce dès l'été 1954, les initiatives dont la comptabilité juridique au regard des dispositions de Genève peut être mise en doute. Ainsi, le pacte de l'OTASE garantit la protection des États cambodgien et laotien alors même que les accords de Genève interdisent aux États indochinois d'adhérer à un pacte militaire. Les Américains mettent alors en avant le fait que si l'adhésion des États indochinois aurait violé la lettre des accords de Genève, la convention n'empêche pas explicitement les Puissances de Manille de garantir unilatéralement la sécurité de ces pays[25].

De plus, des aides financières mais également techniques et militaires sont conclues entre le Cambodge, le Laos, l'État du Vietnam et les États-Unis[26]. Cette influence américaine sous-entend une affiliation au bloc

---

[25] En ce qui concerne la position américaine : FRUS, 1952-1954, t. XII ; en ce qui concerne la position française et son alignement sur les arguments américains : MAE, Asie-Océanie, Dossiers Généraux, Dossier 231 ; *Journal Officiel*, Débats, Conseil de la République, 23 mars 1955, p. 927.

[26] En ce qui concerne les relations lao-américaines : PHINITH, SOUK-ALOUN, THONG CHANCH, *Histoire du pays Laos*, Paris, L'Harmattan, 1998, 280 p., p. 105-108 ; LEVY (Paul), *Histoire du Laos*, Paris, PUF, 1974, p.100-103. En ce qui concerne les relations américano-cambodgiennes : MAE, Asie-Océanie, Dossiers Généraux, Dossier 247, Troisième rapport de la CIC au Cambodge ; DAUPHIN-MEUNIER (Achille), *Le Cambodge de Sihanouk ou la difficulté d'être neutre*, Rennes, Nouvelle édition latine, 1965, 186 p., p. 101-113 ; SIHANOUK, *Conférence à la faculté de droit de l'université de Paris*, s.d., 40 p. En ce qui

occidental. Les États-Unis vont même installer une mission militaire américaine au Sud Vietnam[27]. Ce qui constitue la première violation ouverte des accords de Genève, malgré les arguments mis en avant par le département d'État américain.

Mais n'est ce pas l'ensemble de ces actes qui est contraire à l'esprit des accords de Genève qui prévoient une stricte neutralisation de l'Indochine ? La bonne foi, principe de base inhérent à tout système de droit et qui régit les relations internationales, oblige les Parties à interpréter les traités de façon raisonnable en respectant à la fois la règle de droit et la volonté de ses auteurs. Les accords de Genève doivent donc être interprétés en fonction de leurs finalités[28].

Ainsi, en plus des oppositions politiques des États socialistes, les interprétations américaines sont donc vivement critiquées sur le plan juridique[29].

Parallèlement, la France se désengage progressivement du Sud Vietnam. En effet, les gouvernants français ne tiennent pas à porter la responsabilité des agissements sud-vietnamien et américain face aux protestations nord-vietnamiennes.

---

concerne les États-Unis et le Vietnam : MAE, Asie-Océanie, CLV, Sud Vietnam, Dossier 44 ; FRUS, 1952-1954, t. II, XII, XIII ; CHAUMONT, « A critical study of american intervention in Vietnam », *in* FALK (Richard A.), *The Vietnam war and international law*, vol. II, Yale Law Journal, 1966, p. 126-157.

[27] Sous couvert d'une mission temporaire de récupération américaine de matériel (TERM), en activité en février 1956, les Américains augmentent de manière considérable leurs effectifs au Sud Vietnam.

[28] MAE, Asie-Océanie, Dossiers Généraux, Dossier 309, Télégramme de Ottawa, signé Guérin, 30 décembre 1954 ; ZOLLER (Elisabeth), *La bonne foi en droit international public*, Paris, Pedone, 1977, 392 p. ; NGUYEN (Quoc Dinh), DAILLIER (Patrick), PELLET (Alain), *Droit international public*, Paris, LGDJ, 1994, 1317 p., p. 215 et 255.

[29] Quant à la réaction de la République démocratique du Vietnam Nord : MAE, Asie-Océanie, Dossiers Généraux, Dossiers 304, 309 ; quant à la réaction de la Chine : JOYAUX (François), *La Chine et le premier règlement indochinois*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1979, 467 p., p. 316-318.

La marge de manœuvre de la France est étroite puisqu'il lui faut se désengager du Vietnam sans pour autant paraître répudier ses engagements. Les juristes français avancent alors le principe selon lequel la responsabilité de la tenue des élections au Vietnam incombait au Sud Vietnam, la France n'étant responsable que des clauses militaires.

En effet, la France développe l'argument suivant : puisque la mise en place des élections est prévue par la Déclaration finale, la France n'a d'autres responsabilités que celle qui incombent aux Puissances garantes de la Conférence. La responsabilité française se limite donc à la garantie conjointe des Puissances de Genève[30].

Nous pouvons ici apprécier le travail du service juridique du ministère français des Affaires étrangères qui devait sans cesse réajuster les thèses juridiques à la position politique du gouvernement français[31]. Ainsi, la preuve de l'existence du droit international public se trouve dans son invocation constante par les États : chaque ministère des Affaires étrangères dispose d'une direction ou d'un service des affaires juridiques. Le droit international imprègne, en effet, tous les débats diplomatiques, et chaque État ne manque pas de l'invoquer à l'appui de leur cause.

À la fin de l'année 1956, il est devenu évident que les accords de Genève n'aménagent qu'une suspension des armes. Le seul pays qui échappe à ce phénomène fut le Cambodge, et ce notamment grâce à la politique neutraliste de Sihanouk. Au Vietnam ainsi qu'au Laos, seules les clauses

---

[30] MAE, Asie-Océanie, Dossiers Généraux, Dossiers 235, 241 et 242 ; *JO*, Débats, Assemblée nationale, Déclaration de Mendès-France, 20 décembre 1954, p. 6624 ; *JO*, Débats, Conseil de la République, Déclaration du Secrétaire d'État chargé des relations avec les États associés, 23 mars 1955, p. 296 ; *JO*, Débats, Conseil de la République, Déclaration de Pineau, ministre des Affaires étrangères, 23 février 1956, p. 198 ; XXX, « L'administration du Vietnam dans le cadre des accords de Genève », *AFDI*, 1955, p. 166-168.

[31] Les archives de ce service sont encore fermées à la consultation. Les quelques allusions et évocations de ces papiers laissent cependant espérer de nouvelles découvertes une fois qu'ils seront consultables.

d'ordre militaire sont exécutées. Le blocage se fait sur les dispositions d'ordre politique.

C'est de par la volonté des Puissances engagées dans cette région que les dispositions des accords de Genève ne sont appliquées que partiellement. Les Puissances ont une grande part de responsabilité dans la mise en sommeil des accords de Genève. L'aspect juridique des accords de Genève est ainsi constamment détourné et utilisé par ces États à des fins politiques. En effet, la part d'implication des Puissances dans le blocage des clauses de Genève peut être démontrée de diverses façons, que ce soit par l'étude des interventions directes de ces États, de par leur rôle de garants des accords de Genève, ou par l'analyse des actions indirectes tel que l'exercice de pressions sur les gouvernements vietnamiens, ainsi que par les influences exercées sur les membres des Commissions internationales de contrôle.

Il est de l'intérêt des deux blocs de garder conjointement la main sur l'Indochine, afin d'éviter toute avancée du camp adverse. Ainsi, les Puissances, par la conclusion des accords de Genève, souhaitent mettre fin à un conflit dangereux sans pour autant permettre aux États indochinois de retrouver, grâce au retour de la paix, une autonomie complète qui aurait permis à ces États de se dégager du conflit opposant alors les deux blocs. Ce lien entre le retour de la paix et une certaine indépendance des États indochinois est parfaitement illustré par le cas du Cambodge puisque ce dernier est le seul pays d'Indochine à retrouver une certaine indépendance vis-à-vis des puissances des deux blocs, alors même qu'il est le seul où sont appliqués l'ensemble des mesures des accords de Genève.

Ainsi, pour les petits États indochinois soumis au contexte de guerre froide, deux solutions sont possibles : la première consiste à se mettre à l'écart des vicissitudes extérieures par une neutralité théoriquement juridiquement garantie par les accords de Genève et par une politique neutraliste. Ainsi, l'exemple du Cambodge. L'autre formule est celle des alliances animées par une ou des grandes Puissances. C'est le choix du Laos et des deux gouvernements vietnamiens. On voit donc clairement qu'il

est nécessaire de prendre en compte le cadre politique international pour définir tous les paramètres du blocage des accords de Genève.

Dès 1955, les deux camps partagent le sentiment que les accords de Genève ne sont plus que des fantômes du passé auxquels il est commode de faire semblant de croire et dont la disparition prématurée serait peut-être dangereuse[32].

En 1956, les Puissances mettent en place un *statu quo* de la situation en Indochine, repoussant *sine die* la tenue des élections au Vietnam[33].

Les tensions toujours actives entre les deux blocs empêchent donc la mise en place des dispositions politiques qui auraient permis le retour de la paix et l'indépendance des États du Sud-Est asiatique. La guerre entre les États-Unis et le Vietnam, c'est-à-dire l'échec du retour de la paix par le processus des accords de Genève, s'annonce donc dès la fin de l'année 1956.

On peut à la lumière des actes antérieurs et postérieurs à la période de réalisation des textes de Genève, analyser le processus d'échec d'un texte juridique devant les données politiques en jeu. Chaque difficulté rencontrée, chaque compromis effectué, de même que la position de chaque État concerné peut être analysé en fonction de cette mise en échec connue des textes de Genève.

---

[32] Le général français de Beaufort alla même jusqu'à qualifier l'état des accords de Genève de « désagrégation avancée » : MAE, Asie-Océanie, Dossiers Généraux, Dossier 235, Lettre du général de Beaufort, chef de la mission française auprès de la CIC, pour le général Ely, Commissaire général de France au Vietnam, Hanoi, février 1955 ; MAE, Asie-Océanie, Dossiers Généraux, Dossier 241, Note, mai 1955.

[33] Ainsi, l'Angleterre et l'URSS, co-présidents de la Conférence de Genève adressèrent plusieurs messages soulignant l'importance de la mise en place d'élections au Vietnam, mais également l'impossibilité d'y procéder dans les délais prévus. Ce renvoi *sine die* des élections n'était qu'une façon de confirmer la partition du Vietnam ; « Documents relatifs à l'exécution des accords de Genève sur le Vietnam (8 mai 1956) », *Articles et Documents*, n°0359, Documentation française, 22 mai 1956.

Dans un dernier point, il nous faut encore distinguer la mise en sommeil des clauses politiques de l'enterrement de la globalité des accords.

La presque quasi-totalité des juristes considèrent que la non application des clauses politiques au Vietnam délivre le gouvernement nord-vietnamien de ses engagements[34]. Ainsi, le Sud Vietnam devait s'attendre à ce que les combats reprennent. Ce qui aurait conduit à une reprise générale de la guerre en Indochine. Or, la République démocratique du Vietnam Nord ne dénonce pas les textes de Genève et même s'y réfère, par la suite, à de nombreuses reprises. Ainsi, le droit international prévoit que le maintien en vigueur ou la destruction d'un texte juridique dépend de la volonté du pays victime[35]. La position du gouvernement Ho Chi Minh est motivée notamment par l'attitude de ses deux alliés communistes, mais également par le fait que le Nord Vietnam est soucieux de se cantonner dans une position juridique inattaquable.

D'un point de vue général, les accords de Genève prévoient le maintien d'un statut de neutralité pour l'ensemble des États indochinois tant que le problème vietnamien n'est pas réglé[36]. Ainsi, un lien juridique unit les trois États. Leur statut reste donc déterminé, pour une période indéfinie, par les

---

[34] WRIGHT, « Legal aspect of the Vietnam situation », *in* FALK (Richard A.), *The Vietnam war and international law*, Yale Law Journal, 1966, vol. 1, p. 270-291 ; CESARI (Laurent), *L'Indochine en guerres, 1945-1993*, Paris, Belin, 1995, p. 118.

[35] MONACO, « Les conventions entre belligérants », *RCADI*, 1949, p. 337-338.

[36] Article 7 des accords de cessation des hostilités au Cambodge : « Pendant la période qui s'écoulera entre la date de la cessation des hostilités au Vietnam et celle du règlement définitif des problèmes politiques dans ce pays, le gouvernement du Cambodge ne sollicitera l'aide étrangère en matériel (…) que dans l'intérêt d'une défense efficace du territoire ». Ainsi, les dispositions des accords de Genève pour le Cambodge sont maintenues jusqu'à l'application complète des accords dans l'ensemble de la péninsule indochinoise.

accords de Genève. En fait jusqu'à l'application totale des clauses au Laos et au Vietnam[37].

Ainsi, les accords de Genève perdurent jusqu'en 1973, date de la signature des accords de Paris qui mettent fin à la guerre américaine au Vietnam.

Conclusion

Pendant longtemps les études de politique internationale ont marginalisé le rôle du droit. Or, s'il faut se garder d'une forme de « pan juridisme » qui ferait du droit le seul cadre d'action des relations internationales, il n'est pas satisfaisant de tenir le droit international pour négligeable. En effet, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale notre société, est totalement régie par le droit, la question des rapports entre le droit et la puissance est donc primordiale.

Il était donc intéressant de mettre en relations les dispositions de Genève, que l'on peut voir comme l'aboutissement d'un compromis politique avec les préceptes généraux du droit international dénués de toute considération politique. Il est, en effet, primordial de voir la place que prennent les aspects politiques dans l'élaboration et la réalisation des accords juridiques. Cela m'a permis de voir de quelle manière la conception politique d'un acte juridique prend en compte les notions positives du droit international. Aucun travail antérieur n'a mis en perspective ce niveau d'analyse. Je l'ai remarqué à de nombreuses reprises : les études consultées au cours de mon travail de recherche appartenaient soit au domaine de l'analyse historique des événements, soit au domaine purement juridique. Très peu ont étudié et comparé chaque action des États concernés en fonction des

[37] MAE, Asie-Océanie, Dossiers Généraux, Dossier 236, Télégramme de Ostrorog, New Dehli, 8 mars 1955 ; *Ibid*., Télégramme de Crouy, Londres, 19 janvier 1955.

limites juridiques des accords de Genève. Il était donc nécessaire d'approfondir ce domaine d'analyse par une nouvelle étude.

Le fait essentiel à retenir de cette recherche est la multiplicité de liens existants entre le droit et le politique. En effet, on trouve à la base de l'institution de chaque règle de droit international des considérations politiques, tout comme chaque acte de politique internationale se trouve automatiquement sous le régime des règles du droit international.

Il est donc également nécessaire afin d'aborder cette problématique dans sa globalité de garder à l'esprit l'universalité de cette question.

Le commerce franco-britannique
(1958-1988)

***M**ARIE **F**ILLIOZAT*[1]

L'étude des phénomènes économiques en histoire des relations internationales est relativement récente. Pierre Renouvin a largement contribué à la développer. Dans l'introduction à l'histoire des relations internationales, il explique que « ce qui importe c'est d'établir la nature des liens qui ont existé entre les rivalités des intérêts matériels et les oppositions des intérêts politiques »[2]. Le commerce franco-britannique est un sujet qui permet justement de concilier l'histoire et l'économie. En outre, la période choisie (1958-1988) offre un contexte économique riche et complexe : celui d'une France qui se modernise pour faire face à la concurrence internationale, celui d'une Angleterre en proie à la désindustrialisation et à la crise, celui de la construction européenne et enfin celui de la libéralisation des échanges. Il s'agit d'analyser les relations commerciales bilatérales entre deux pays dans un contexte international soumis à de profondes mutations. Le 1er janvier 1958 intervient la première baisse de 10% des droits intra-communautaires prévue par le traité de Rome. En 1988, les échanges commerciaux entre la France et la Grande-Bretagne semblent stabilisés et les quinze années qui se sont écoulées depuis l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun en 1973 permettent d'analyser les évolutions sur une période suffisamment longue.

---

[1] Marie Filliozat, actuellement étudiante à l'IEP de Lyon, a soutenu sa maîtrise « Le commerce franco-britannique de 1958 à 1988 » sous la direction de Robert FRANK et Laurence BADEL, en septembre 2003 à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

[2] RENOUVIN (Pierre) et DUROSELLE (Jean-Baptiste), *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 4e édition 1991, p. 66.

Au XIXe siècle, le marché britannique était un débouché privilégié pour les produits français : il absorbait environ 25% des exportations totales. La Grande-Bretagne était le premier acheteur de la France et son premier fournisseur, en particulier de produits manufacturés. Cette situation s'est poursuivie au début du XXe siècle. Dans ses rapports de 1901 et des années suivantes, le consul de France à Londres, Jean Périer, soutenait que l'économie française était « complémentaire... à un degré rare »[3] de la Grande-Bretagne ; tandis que les États-Unis, l'Allemagne et la Belgique avaient une production « de plus en plus antagoniste » de celle de l'Angleterre[4]. En 1900, la France est le troisième fournisseur (après les États-Unis et l'Allemagne) et le quatrième client de la Grande-Bretagne. Les exportations françaises vers la Grande-Bretagne sont, cette année-là, composées pour un quart de produits agricoles et pour les deux tiers d'articles manufacturés. Les deux économies sont complémentaires : l'industrie française produit des articles de qualité, intensifs en main d'œuvre qualifiée, des articles de « luxe », « soignés », alors que l'industrie britannique est davantage orientée vers la production de masse avec des articles de qualité « courante » ou moyenne[5]. À cette époque, les importations en provenance de Grande-Bretagne sont composées à plus de 50% de matières premières et de biens intermédiaires. Les économies française et britannique apparaissent bien comme complémentaires en regard de la composition de leurs échanges. Dans les années vingt, des raisons économiques telles que la dépréciation du franc et la surévaluation de la livre sterling conduisent à la fois à un assez bon niveau des exportations françaises vers la Grande-Bretagne et à de faibles importations. La dépréciation sauvage de la livre sterling à la fin de 1931 (baisse de 40%) rend le franc surévalué et, l'Angleterre choisissant la voie du protectionnisme, le solde commercial devient déficitaire pour la France.

---

[3] CROUZET (François), *De la supériorité de l'Angleterre sur la France, l'économique et l'imaginaire, XVII-XIXe siècle*, Paris, Perrin, 1985.

[4] *Idem.*

[5] *Idem.*

La crise charbonnière de 1947, donne un coup de frein brutal aux importations en provenance de Grande-Bretagne, le charbon étant le poste clé des importations françaises. Les années 1947-1948 représentent « le cœur de la mésentente commerciale »[6]. « La guerre a détruit la complémentarité des deux économies »[7]. Au lendemain de celle-ci, les deux pays s'orientent vers des voix opposées. En France, la priorité est donnée à la reconstruction alors qu'en Grande-Bretagne, c'est la lutte contre l'inflation qui est considérée comme prioritaire. En 1949, la livre sterling est une nouvelle fois dévaluée, freinant les exportations françaises qui se développent tout de même de manière remarquable mais dans une autre direction, celle de la RFA. La création de la CECA en 1952 ne fait qu'accentuer cette évolution qui reflète la complémentarité de plus en plus nette des industries allemande et française. En 1953, l'Allemagne remplace la Grande-Bretagne comme premier client étranger de la France.

La rareté des ouvrages traitant du commerce entre la France et le Royaume-Uni pendant la période considérée confère au sujet toute son originalité et son intérêt. Il s'agit d'une étude portant sur le commerce extérieur. Par conséquent, les premières sources utilisées sont des statistiques. Afin de pouvoir comparer le commerce extérieur des deux pays, les statistiques non seulement françaises mais également britanniques sont nécessaires[8].

Mis à part ce premier travail de statistiques, les sources essentielles sont réparties dans trois lieux d'archives. Les archives du ministère de l'Économie et des Finances sont les plus importantes. Les fonds utilisés sont ceux de la DREE et du Trésor. Les bulletins économiques du conseiller commercial près l'ambassade de France à Londres ont constitué un outil de travail précieux. Ceux-ci comportent des rapports mensuels,

---

[6] FRANK (Robert), « France-Grande-Bretagne : la mésentente commerciale (1945-1958) », *Relations internationales*, n°55, automne 1988, p. 323-339.

[7] *Idem.*

[8] INSEE, direction générale des douanes et droits indirects, *Annuaire rétrospectif de la France, 1948-1988*, chap. 17 : le commerce extérieur, 1990.

semestriels ou annuels, sur le commerce franco-britannique ainsi que des analyses sur la situation économique de l'Angleterre. Les archives de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris offrent quatre formes de documentation. Celle très générale qui a trait à l'évolution du commerce extérieur depuis 1834 jusqu'à 1983, les rapports émanant des Conférences permanentes des Chambres de commerce de la CEE, ceux traitant des relations commerciales bilatérales avec la Grande-Bretagne et enfin une série de périodiques, dont un particulièrement a fait l'objet d'un dépouillement. Il s'agit de l'*Économie*, journal d'informations industrielles, financières et agricoles du monde entier. Ses articles permettent de respirer « l'air du temps » tout en apportant des renseignements précis. La série coopération économique des archives du ministère des Affaires étrangères confère une dimension diplomatique au sujet. Les années 1958-1960 sont particulièrement développées autour des négociations pour la création d'une zone de libre-échange et des rapports entre les six et les sept. Les comptes-rendus des réunions du comité spécial chargé des relations économiques entre la Communauté et les autres pays d'Europe (janvier-mai 1961), dit « Comité Rey », permettent de placer l'étude dans un cadre multilatéral. L'avantage d'un sujet très contemporain comme celui-ci est la possibilité de rencontrer des acteurs qui ont vécu et même participé aux événements relatés. Nous avons pu interroger deux anciens ministres-conseillers, chefs du service d'expansion économique de Londres : M. Guy Carron de la Carrière (en poste de 1983 à 1991) et M. Jean Bosson (en poste de 1978 à 1983).

En 1946, dans un discours, Churchill définit les « trois cercles » de la politique britannique : le Commonwealth, l'entretien d'une « *special relationship* » avec les États-Unis et l'Europe. Le contexte économique joue un rôle clé dans la dynamique du commerce franco-britannique. Pour la France, le Marché commun arrive à un moment où les liens commerciaux avec les anciennes colonies allaient s'affaiblir en raison de la décolonisation, par l'ouverture de nouveaux débouchés et par la concurrence qu'il suscite. Il porte un coup de fouet à l'industrie française. L'Angleterre, qui décide de ne pas adhérer au Marché commun, reste à

l'écart de cette modernisation. Alors que la France connaît deux décennies marquées par une forte croissance et des investissements importants, l'Angleterre se situe en dessous de ces indicateurs. L'appareil productif est en proie au vieillissement et manque de productivité. Le Commonwealth, qui offrait de nombreux débouchés pour les articles manufacturés britanniques, très accessibles grâce au libre-échange, a pu contribuer à maintenir en survie les structures traditionnelles de production et d'échange et à retarder la reconversion de l'économie britannique.

Ainsi, il s'agit d'étudier et d'analyser l'évolution globale et sectorielle des échanges dans un contexte économique très mouvementé. Les facteurs qui rentrent en compte dans le niveau et l'équilibre des échanges sont complexes et multiples. Le rapport des deux conjonctures est un élément déterminant mais il n'est pas le seul. Si les déterminants des échanges sont nombreux, il y a aussi les enjeux de ces échanges. Ainsi, la perspective d'entrer dans la CEE, dont la France reste l'animatrice et qui apparaît de plus en plus comme la seule voie du salut pour la Grande-Bretagne, a sans doute favorisé l'intensification des échanges dans les années 1960. La problématique adoptée est d'analyser dans quelle mesure l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE et plus précisément, l'attitude de la France vis-à-vis de la Grande-Bretagne dans le cadre multilatéral de la CEE, a influencé les liens commerciaux bilatéraux des deux pays.

Le passé commercial très riche des deux pays a conduit M. Court, président de la Chambre de commerce franco-britannique, à exprimer, dans son discours du 31 mai 1948, le vœu que la France et la Grande-Bretagne reprennent leur position historique de clients/fournisseurs majeurs réciproques et que « l'étroit *Channel* cesse d'être une barrière grise et maussade » pour redevenir « une voie brillante et fréquentée »[9].

En 1960, les transactions entre les deux pays ne représentent plus que 2,6% des importations et 2,4% des exportations britanniques, 3,7% des

[9] DE GMELINE (Pierre), *125 années de relations transmanche entrent dans le XXI*e *siècle*, Paris, coll. l'Histoire et l'Entreprise, 1999.

importations et 5,1% des exportations françaises. Mais, stimulés par les perspectives d'une entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et soutenus par le taux élevé de développement du commerce mondial, les échanges franco-britanniques augmentent fortement au cours des années 1970. Avec l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher en 1979 et l'exploitation du pétrole de la mer du Nord, l'économie britannique se redresse et, avec elle, le commerce entre la France et la Grande-Bretagne. Si l'évolution des échanges franco-britanniques suit l'allure d'une courbe à variation cyclique, les fluctuations sont d'amplitude minime et n'infléchissent pas une tendance générale, ascendante de 1958 à 1988.

De 1958 à 1969 : affermissement des échanges franco-britanniques qui restent à un niveau très modeste

Malgré des relations diplomatiques difficiles...

Le marché allemand, en pleine expansion, est plus porteur pour la croissance française que le marché britannique. Les produits industriels importés en Grande-Bretagne sont traditionnels alors que ceux vendus à l'Allemagne appartiennent à des secteurs très dynamiques tels que les automobiles, les avions et le matériel électrique. La France et l'Allemagne deviennent de plus en plus complémentaires et les industries britannique et française de plus en plus concurrentes[10].

En 1958, l'Angleterre absorbe 4,9% des exportations et 3,6% des importations françaises totales. En 1959, la France représente seulement 2,3% des ventes britanniques vers l'ensemble du monde et 2,6% de ses

[10] « Le Royaume-Uni et l'Allemagne occidentale dans les exportations françaises », *Notes et Etudes documentaires*, n° 2615, Documentation française, 22 décembre 1959.

achats. Le commerce français se tourne vers la CEE tandis que le commerce britannique reste dirigé vers des contrées plus lointaines, le Commonwealth et l'Amérique du Nord. La fissure se fait encore plus grande lorsque la Grande-Bretagne, n'ayant pas réussi à imposer son idée d'une vaste zone de libre-échange, crée l'AELE lors de la conférence de Stockholm en 1959. Les choix économiques des deux pays sont différents. Lorsque la France donne la priorité à la modernisation et à la croissance, la Grande-Bretagne s'efforce de lutter contre l'inflation et mène des politiques d'austérité qui freinent les importations. La France connaît jusqu'au premier choc pétrolier des années de très forte croissance avec un taux de chômage et d'inflation très faibles. Pendant la même période, l'Angleterre, en proie à la désindustrialisation, s'enfonce dans la crise économique, doit faire face à des mouvements sociaux de grande ampleur et à un taux de chômage qui augmente... Le poids des syndicats empêche le gouvernement de procéder à un meilleur partage de la valeur ajoutée qui serait plus favorable aux entreprises.

Les relations politiques entre la France et la Grande-Bretagne sont tendues tout au long des années 1960. La France s'oppose avec force et à deux reprises, en 1963 et en 1967, à l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun. Très vite, le commerce avec le Commonwealth se réduit. En 1962, il n'absorbe plus que 30,6% des exportations britanniques contre 45,9% en 1958, soit une baisse de 15 points. L'évolution est la même pour les importations. Le gouvernement britannique prend conscience que l'intérêt de son pays est d'appartenir à cette Communauté européenne qui s'est construite sans elle mais vers laquelle elle dirige 19,6% de ses exportations[11].

[11] MOINDROT (Claude), *La Grande-Bretagne en Europe*, Paris, Doin, 1972, p. 39-53.

...les échanges s'intensifient

Le commerce franco-britannique connaît ses pires moments dans les années 1950. En 1953, la France reçoit seulement 2,5% des exportations britanniques et en 1958, 2,2%. Les échanges s'intensifient pendant les années 1960 mais régressent de manière significative après le premier veto de la France en 1963. En 1965, la France n'est plus que le septième client de la Grande-Bretagne et son sixième fournisseur. La même année, le Royaume-Uni n'est que le cinquième fournisseur et le septième acheteur de la France. Les échanges entre les deux pays ne représentent plus que 4,6% des exportations françaises et 3,7% des exportations britanniques[12]. En valeur absolue, ces chiffres sont faibles mais l'effort des exportateurs britanniques vers la France est très net.

Favorable à la France de 1958 à 1961, la tendance commerciale s'est renversée entre 1962 et 1965, témoignant du réel effort d'exportation entrepris par les Britanniques. Les importations françaises en provenance de Grande-Bretagne s'accroissent de 30,8% en 1961, de 56,3% en 1962 et de 33% en 1963. De 1960 à 1964, la part de la France dans les ventes britanniques est passée de 2,4% à 4,3%. Cette part diminue puis plafonne pour atteindre en 1970 4,3% soit le même taux qu'en 1964. Inversement, les ventes françaises en Grande-Bretagne, à un niveau très faible en 1958, attendent la seconde moitié des années 1960 pour augmenter. Cependant, si la France gagne des parts de marché sur le marché d'importation britannique (4,1% en 1970 contre 3,3% en 1965), la part de l'Angleterre dans les exportations françaises ne s'accroît pas mais au contraire régresse, passant de 5,1% en 1965 à 4,1% en 1970. L'effort entrepris semble être plus important du côté britannique que du côté français où, finalement, à part en 1967, le pourcentage d'augmentation des exportations françaises vers l'ensemble du monde est supérieur à celui vers l'Angleterre.

[12] SAEF, B 55 334, « Le commerce franco-britannique en 1969 et ses perspectives d'avenir », *Bulletin économique du PEE de Londres*, 1970.

En 1966, les échanges extérieurs de la Grande-Bretagne se dégradent, conduisant à une situation de crise qui atteint son paroxysme le 18 novembre 1967 avec la dévaluation de la livre sterling. Faute d'avoir été accompagnée d'une déflation suffisamment rapide et massive de la demande, les résultats globaux pour 1968 sont très mauvais[13]. Néanmoins, la France, elle-même en proie à des difficultés internes, ne profite pas de cette ouverture du marché britannique et accroît seulement de 3,9% ses ventes vers ce pays.

De 1970 à 1979 : stimulés par l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, les échanges franco-britanniques s'intensifient

En 1969, le commerce avec la Grande-Bretagne représentait 4,1% des exportations et 4,5% des importations françaises. La modestie de ces pourcentages fait apparaître l'importance réduite que présente encore pour la France les échanges avec son voisin d'outre-Manche. Pour la Grande-Bretagne, le commerce avec la France pèse également d'un poids modeste dans ses relations économiques extérieures. Le solde de la balance commerciale est fortement déficitaire pour la France en 1969 et 1970 et cela en raison du décalage des deux conjonctures. En 1969, le gouvernement britannique mène une politique d'austérité alors que l'économie française est en pleine surchauffe.

[13] SAEF, B. 55 333, note de Jean Wahl à M. le Directeur des Relations Économiques Extérieures, *Étude prévisionnelle du commerce extérieur britannique en 1970 et ses effets sur les échanges franco-britanniques*, 21 janvier 1970.

Amélioration de la position concurrentielle de la France

Le commerce entre la France et la Grande-Bretagne porte de plus en plus sur des produits finis, dans le secteur industriel comme dans le secteur agricole. Les échanges de produits primaires tendent à se marginaliser [14]. De 1971 à 1979, les résultats du commerce franco-britannique ont été plus favorables que les résultats obtenus au niveau des échanges extérieurs totaux de la France et du Royaume-Uni. La Grande-Bretagne achète en France proportionnellement moins de produits agricoles et plus de produits manufacturés qu'elle n'en achète dans le monde. La France vend proportionnellement plus à la Grande-Bretagne de produits agricoles et moins de produits manufacturés qu'elle n'en vend dans le monde, ce qui témoigne d'une certaine complémentarité des deux économies[15]. Les investissements français au Royaume-Uni s'accroissent et le réseau d'exportation des entreprises françaises s'améliore. De son côté, le Royaume-Uni se résout à se tourner vers l'Europe et à abandonner certaines positions plus lointaines. L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et le désarmement douanier qui intervient à partir de 1973 incitent les exportateurs à se tourner résolument vers le marché britannique pour continuer à améliorer leurs positions. Les exportations françaises augmentent de 28,1% en 1971, de 38,4% en 1972, de 42,5% en 1973 et de 40,5% en 1974. Les importations françaises de produits britanniques augmentent plus vite que l'ensemble des achats de la France mais moins rapidement que les ventes de ce pays vers la Grande-Bretagne. Les effets de la dévaluation française d'août 1969 et des mesures qui l'ont accompagnée ainsi que le contrôle de la demande en France et l'allégement de taux de dépôt à l'importation ont facilité le redressement global des positions françaises sur le marché britannique. Du rang de neuvième fournisseur du Royaume-Uni, la France est passée, en 1973, au

[14] SAEF, B 55 334, *op. cit.*
[15] *Idem.*

troisième, derrière les États-Unis et la RFA, avec 5,5% des importations du Royaume-Uni. La position de la France comme fournisseur du Royaume-Uni s'est consolidée davantage que celle de la Grande-Bretagne dans les importations françaises (sixième fournisseur en 1973 avec 4,7% de parts du marché d'importation derrière la RFA, l'UEBL, l'Italie, les États-Unis et les Pays-Bas).

Composition des échanges caractéristiques de l'économie des deux pays

La composition sectorielle du commerce franco-britannique reflète assez fidèlement la structure économique des deux pays. Du côté britannique, à part les produits agricoles et alimentaires dont la part a diminué passant de 12,5% en 1973 à 9,5% en 1974, la proportion respective des différents secteurs n'a pas changé. Les machines et matériels de transport gardent leur importance traditionnelle (43,6% des exportations britanniques en 1974) devant les textiles, fonte, fer, acier et métaux non-ferreux (18%) et les produits chimiques dont la part relative a augmenté (11,4% en 1974 contre 8,7% en 1973) [16]. La proportion des différents secteurs est sensiblement la même dans le commerce entre les deux partenaires. La grande différence est la part de produits agricoles exportés par la France en Grande-Bretagne. Elle est environ trois fois plus élevée (26,6%) que celle des produits exportés par la Grande-Bretagne en France (9,7%). La France accède, en 1974, au rang de premier fournisseur du Royaume-Uni pour ces produits devant le Danemark, l'Irlande et la Nouvelle-Zélande. Depuis 1960, le taux d'autosuffisance du Royaume-Uni en matière de production agricole a enregistré une hausse notable mais le marché d'importation demeure le premier au monde.

[16] SAEF, B 59 432, *Bulletin du PEE de Londres*, mai-juin-juillet 1975.

Réorientation du commerce britannique vers la CEE et vers la France

Outre la progression des échanges franco-britanniques, les chiffres démontrent clairement que l'Angleterre s'est résolue à se tourner définitivement vers l'Europe. La CEE, en 1979, absorbe 44 % de l'ensemble des exportations britanniques contre 21,5 % en 1970 et elle détient 44,5% de parts de marché contre 27 % en 1970. Cette réorientation du commerce britannique s'est opérée au détriment des échanges traditionnels avec le Commonwealth (13% des exportations et 10,8% des importations britanniques en 1979 contre respectivement 20,7% et 23,5% en 1970).

La France est, parmi ses grands partenaires, la seule dont le solde des échanges avec le Royaume-Uni se soit détérioré entre 1975 et 1976. Les Pays-Bas reprennent à la France la place de troisième fournisseur du Royaume-Uni entre 1974 et 1977. La progression des exportations britanniques (+ 47,4% en 1976) s'explique par des facteurs économiques qui sont la dépréciation de la livre sterling, la contraction de la demande interne en Grande-Bretagne et la reprise économique en France au début de 1976. Si la France devient le quatrième client de la Grande-Bretagne, celle-ci n'est encore que le septième fournisseur de la France[17]. De 1977 à 1979, la hausse des ventes britanniques à la France reste supérieure à celle des exportations britanniques vers l'ensemble du monde mais elle n'est pas à la hauteur de celle enregistrée par les ventes françaises vers l'Angleterre.

De 1970 à 1980, la valeur des échanges franco-britanniques a plus que décuplé, dégageant un excédent de la balance commerciale en faveur de la France. La part des produits français dans les importations britanniques est passée de 4,1% à 7,7%. La France était en 1970 le sixième fournisseur et le septième client de la Grande-Bretagne. En 1980 elle est devenue son troisième fournisseur et son quatrième client. Du septième rang parmi les principaux clients de la France, le Royaume-Uni accède au quatrième. En

revanche elle n'est encore que le septième fournisseur de la France. À partir de 1980, le revirement de situation est profond. Le solde de la balance commerciale se dégrade sérieusement avant d'être pendant quatre années consécutives, de 1982 à 1985, déficitaire pour la France.

De 1980 à 1988 : la France et la Grande-Bretagne redeviennent des partenaires commerciaux privilégiés

Contraction de l'excédent dégagé par la France

À partir de 1980, l'excédent, que dégageait la France de manière traditionnelle depuis l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, se réduit de manière importante. Cette tendance a affecté presque tous les secteurs du commerce bilatéral.

La progression des exportations britanniques est bien plus rapide que celle des importations. La récession qui a frappé la Grande-Bretagne en 1980 est le principal facteur de cette évolution. Les ventes de produits britanniques à la France ont augmenté de 18,8% par rapport à 1979 alors que les achats en provenance de France ont enregistré une baisse de 3,2%. La part de la France dans le marché d'importation britannique est passée de 8,6% en 1979 à 7,7% en 1980. En 1975, en matière de produits énergétiques, la Grande-Bretagne dégageait un solde négatif de 48,4 millions de livres sterling. En 1980, l'excédent est de 372,7 millions de livres. La progression est également remarquable pour les machines et les biens de consommation [18]. Grâce à une progression plus rapide des ventes françaises en Grande-Bretagne (+ 19,3%) que des ventes britanniques en France (+ 16,7%), le taux de couverture s'améliore pour la France en 1981

[17] SAEF, B 59 432, *Bulletin du PEE de Londres*, mars-avril-mai 1977.
[18] SAEF, B 59 433, *Bulletin du PEE de Londres*, février 1981.

(de 106,4% en 1980 à 108,7% en 1981). Ce répit n'est que de courte durée. La forte aggravation de la facture pétrolière de la France a plus qu'absorbé l'excédent confortable de ses échanges hors-pétrole qui s'est maintenu en 1982 au niveau de 1981 sur un marché pourtant encore contracté. Pour la première fois depuis dix ans, la balance franco-britannique enregistre un déficit pour la France en 1982.

Aggravation de la facture pétrolière provocant un grave déficit pour la France

La France perd sa place de troisième fournisseur du Royaume-Uni en 1982 au profit des Pays-Bas. La compétition est très serrée entre d'une part, les États-Unis et la RFA pour la première place, et d'autre part, entre la France et la Grande-Bretagne pour la troisième position de client et fournisseur [19]. Les parts du marché d'importation britannique détenues par la France régressent, passant de 7,8 % en 1981 à 7,5 % en 1982, alors que les parts de ses concurrents communautaires augmentent ou se maintiennent à un niveau égal. Parallèlement, la part de la Grande-Bretagne dans le marché d'importation français est passée de 5,5 % à 6,1 %, témoignant de l'offensive britannique vers le marché français. Le Royaume-Uni est d'ailleurs parvenu à devancer les Pays-Bas pour prendre la cinquième place parmi les principaux fournisseurs de la France. De partenaire dominant, la France tend à devenir un partenaire égal de la Grande-Bretagne dans le cadre d'échanges équilibrés.

Cependant il est nécessaire de replacer cette situation dans le contexte déprimé qu'a connu l'économie mondiale en 1982 et qui s'est traduit par une contraction sensible des échanges internationaux[20]. En outre, le déficit de la balance commerciale française dans ses échanges avec la Grande-

[19] SAEF, B 59 433, *Bulletin du PEE de Londres*, 1983.
[20] SAEF, B 59 433, *idem*.

Bretagne entre 1982 et 1985 est le résultat de l'accroissement considérable des achats de pétrole britannique qui représentent en 1983 un tiers des importations françaises. La Grande-Bretagne devient le second fournisseur de la France pour ces produits après l'Arabie Saoudite et la France, le troisième client de la Grande-Bretagne[21]. Si le déficit commercial a triplé en 1983 par rapport à 1982, favorisé par la reprise de l'activité économique britannique, l'excédent hors-pétrole dégagé par la France a doublé.

L'aggravation de la facture pétrolière est un trait marquant du commerce franco-britannique de la première moitié des années 1980 mais il n'est pas le seul. En effet, en 1982 et 1983, en raison à la fois d'une autosuffisance agricole accrue du Royaume-Uni et d'une croissance importante des achats français de viandes britanniques, les échanges de produits alimentaires (hors boissons) avec la Grande-Bretagne sont déficitaires. Ce résultat, qui bouleverse l'excédent traditionnel de la France, met en évidence les effets néfastes qu'a eus la PAC en faisant de la Grande-Bretagne un concurrent direct de la France.

Normalisation de la composition sectorielle et intensification significative des échanges

En 1986, le déficit énergétique se réduit et le solde de la balance commerciale redevient positif pour la France. Sa part dans les importations de la Grande-Bretagne passe de 7,8% en 1985 à 8,6% en 1986, reflétant le dynamisme remarquable des exportateurs français. Les exportations britanniques vers la France ont également vivement progressé en 1987 et 1988. Durant ces deux années, les échanges franco-britanniques présentent des constantes. En dépit de la pénétration accrue des entreprises britanniques sur le marché français les bonnes performances françaises d'ensemble dégagent un solde bénéficiaire en sa faveur mais le

[21] SAEF, B 55 334, *Bulletin économique du PEE de Londres,* premier trimestre

solde industriel de la France se dégrade de manière régulière. L'excédent industriel traditionnel qu'elle dégage avec la Grande-Bretagne, hors automobile, s'est réduit à l'image même du solde industriel global de la France pour faire place à un solde nul. En revanche après les deux années difficiles de 1982 et 1983, le « pétrole vert » français reprend sa place de premier plan dans les exportations françaises vers le Royaume-Uni. La France lui fournit en 1988 12,5% de ses importations agro-alimentaires. Elle est le deuxième fournisseur derrière les Pays-Bas.

En 1987 et 1988, les importations françaises de produits britanniques ont crû à un rythme supérieur aux importations globales de la France (en 1987 : +16,4% contre +6,5% et en 1988 : + 14,5% contre + 11,5%). Si l'on considère uniquement les exportations hors énergie, l'accent que mettent les exportateurs britanniques vers la France est encore plus net [22]. La croissance des exportations britanniques vers la France se manifeste surtout par l'augmentation des ventes de produits industriels. Les exportations britanniques de produits manufacturés vers la France augmentent de 22,2% contre 14,1% vers le reste du monde. Elle absorbe 10,3% des exportations britanniques et reste le troisième client du Royaume-Uni après les États-Unis (12,5%) et la RFA (11,7%).

Les chefs de poste répètent souvent que, « contrairement à une idée reçue, le commerce franco-britannique, même s'il est très inférieur à ce qu'il devrait être, n'est pas si faible qu'on veut bien le dire » et que la marge de développement des échanges qui reste considérable « doit et peut être exploitée » [23]. En 1972, lors d'un « forum » organisé par le *Financial Times* et le *Figaro*, Jean Wahl fait un exposé dans lequel il s'attache à « dénoncer certains mythes et à mettre en évidence certains comportements » [24]. Ces mythes à dénoncer sont au nombre de cinq. Ainsi, après avoir disserté sur

1984.

[22] SAEF, B 59 435, *Bulletin du PEE de Londres*, juin 1989.

[23] SAEF, B 55 334, note de Jean Wahl, « La situation économique britannique et les exportations françaises vers le Royaume-Uni », le 26 mai 1972.

[24] SAEF, B 59 431, *Bulletin économique du PEE de Londres*, mai-juillet 1972, p. 1.

le fait que « la vie est chère en France et bon marché au Royaume-Uni », que « le régime de l'alternance des partis est un gage de stabilité », que « l'industrie du Royaume-Uni est condamnée » et « qu'au Royaume-Uni, l'action syndicale n'est pas révolutionnaire », Jean Wahl dénonce un dernier mythe, celui que les échanges franco-britanniques sont faibles. Cet adage est vrai dans l'absolu mais faux dans la relativité. Jean Wahl, puis ses successeurs, s'évertuent à convaincre les entreprises que la pénétration du marché britannique n'est pas si difficile qu'elles le croient. Les exportateurs français doivent « traiter le marché du Royaume-Uni comme le marché national français [...] et disposer d'une implantation véritable »[25]. Pour M. Bosson, l'effort d'exportation vers la Grande-Bretagne entre 1978 et 1983 a été réel. M. Carron parle d'un grand intérêt pour la Grande-Bretagne et d'une complémentarité.

Partis d'un niveau très bas dans les années 1950, les échanges se sont fortement accrus et, à la fin des années 1980, la France et la Grande-Bretagne sont redevenus des partenaires commerciaux privilégiés. Néanmoins, la Grande-Bretagne n'a pas rattrapé son retard vis-à-vis de l'Allemagne. La progression a été moins rapide que celle enregistrée dans les années 1950 par la France et l'Allemagne. Les échanges se sont intensifiés mais la France et la Grande-Bretagne n'ont pas retrouvé leurs positions de premiers clients/fournisseurs qui étaient la leur au XIXe siècle, montrant par-là qu'il est « plus facile de contracter des alliances militaires que de se mettre d'accord pour la disparition de barrières douanières »[26].

[25] SAEF, B 55 334, note de Jean Wahl, « La situation économique britannique... », *op. cit.*
[26] DE GMELINE (Pierre), *op. cit.*

La représentation chinoise à l'ONU de 1949 à 1954, vue par les sources françaises

***A**URELIE **P**ROUST*[1]

Si l'on prend un instantané du Conseil de Sécurité des Nations Unies en 1949, il apparaît comme l'héritage de ce qui est déjà une époque révolue, reflétant le monde tel qu'il était lors de la création de l'institution : cinq puissances, censées être unies dans une communauté de buts, mais dorénavant opposées par la préservation d'intérêts divergents. En effet, Grande-Bretagne, France, États-Unis, URSS sont membres permanents. Le cinquième siège échoit à la Chine : mais, alors que la guerre civile s'achève à peine, et que débute la guerre froide, à laquelle des deux Chine va-t-on l'attribuer ?

La « question » en est bien une, en effet, qui interroge la possibilité pour la Chine communiste de siéger au Conseil, pensé par ses membres comme une tribune où exprimer leur idéologie et légitimer leurs actions. Faire siéger la Chine Populaire ne reviendrait pas seulement à donner une voix à l'ONU à un autre pays communiste, mais encore à évincer la Chine nationaliste, représentant la seule Chine prévue par la Charte de 1945.

La recherche nous a amené à voir comment la question chinoise à l'ONU est abordée : quels moyens, politiques, juridiques, économiques, sont utilisés par les pays membres en faveur de, ou en opposition, à son admission ? Quels sont les intérêts de chacun des membres à cette reconnaissance ?

L'analyse est donc locale parfois, par exemple dans le cadre de la participation chinoise au conflit coréen, régionale, dans ses relations avec Formose ou encore le Japon, puis nationale, bilatérale, et internationale.

---

[1] A soutenu en juin 2003 sa maîtrise sous la direction de Robert Frank et Hugues Tertrais à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

La modification des relations entre les deux blocs modifie l'équilibre des Nations Unies, dont on voit le perpétuel ajustement.

Ce sont principalement les sources françaises qui ont permis cette étude. En effet, la délégation française retranscrit les débats qui se tiennent à l'Organisation, et ces derniers font l'objet de notes, de dépêches, de télégrammes, reflétant les interrogations internes, même lorsque la question n'est plus évoquée officiellement[2]. La France est membre du camp occidental, et, par l'Indochine, voisine de la République Populaire. Or, la Chine, qui se considère comme chargée d'étendre la révolution en Asie, soutient les mouvements communistes des possessions britanniques, hollandaises, et françaises. Les relations franco-chinoises sont un aspect mineur de l'ensemble plus vaste de la guerre froide, et, donc, des relations sino-soviéto-américaines.

Les relations diplomatiques franco-chinoises disparaissent progressivement avec Pékin, tandis qu'elles sont maintenues avec Taiwan[3]. Les quelques relations commerciales constituent un mode limité de communication entre les deux pays, jusqu'à Genève. Les volumes utilisés offrent un vaste panorama des relations extérieures de la République Populaire, avec l'URSS et les États-Unis, et de son admission aux Nations Unies. Les négociations politiques à ce sujet sont la source fondamentale. Les informations les plus exactes sur la Chine proviennent généralement d'ambassades, soit en Europe de l'Est ou à Moscou, soit en République Populaire.

Ainsi, bien que les relations ne soient pas officiellement nouées entre les deux pays, les intérêts français se dessinent en filigrane, et les sources qui s'y rapportent sont d'un grand intérêt.

---

[2] En particulier à partir de 1953-1954, après que son implication dans la guerre de Corée a interdit à la Chine le droit de parole dans les instances internationales.

[3] MAE, Asie Océanie, Introduction au corpus de documents.

L'autre source, les délégations françaises aux Nations Unies et aux États-Unis, est plus problématique quant à sa clairvoyance, mais reste d'un intérêt certain.

La bibliographie se rapportant au sujet est paradoxalement très fournie sur la réintégration de la Chine aux Nations Unies vingt ans plus tard, mais bien moindre sur la question de la représentation chinoise suite à la victoire communiste[4]. En outre, sans même s'attacher uniquement à la Chine, la bibliographie liant recherche juridique et historique est lacunaire, à l'inverse des aspects purement juridiques, traités dans de nombreux ouvrages[5].

La Chine a souvent été étudiée dans l'optique de ses relations bilatérales, mais les relations franco-chinoises de la période ne sont pas l'objet de nombreux travaux.

Des écrits plus généraux ont donc guidé cette étude. Certains se rapportent ainsi au rôle de la France aux Nations Unies ou encore aux modifications de la Charte consécutives à la guerre de Corée ou bien à des points très précis du sujet tels que les raisons de l'intervention chinoise dans le conflit coréen, et les questions juridiques liées au franchissement du 38e parallèle par les troupes des Nations Unies[6].

Les bornes chronologiques se situent entre 1949 et 1954. Entre la proclamation de la RPC par Mao Zedong le 1er octobre 1949 et les accords de Genève puis la fin de l'année 1954, la Chine communiste tente d'obtenir une reconnaissance internationale, telle que symbolisée par l'obtention

---

[4] Il faut d'ailleurs noter ici l'exception notable de la thèse de QU (Xing), *Les relations franco-chinoises, 1949-1954,* Paris, Thèse de doctorat, Presses de la FNSP, 1992, 529 p., à laquelle nous n'avons malheureusement pas eu accès.

[5] Ainsi, l'un des ouvrages pouvant éclairer ces aspects purement techniques est : LABOUZ (Marie-Françoise), *L'ONU et la Corée, recherches sur la fiction en droit internationale public,* Paris, Publications Universitaires, 1980, 382 p.

[6] WHITING (Allen S.), *China Crosses the Yalu, the Decision to Enter the Korean War*, New York, MacMillan, 1960 ; TOULEMONDE (B.) « L'attitude de la RPC à l'égard de l'ONU », *Notes et Etudes Documentaires*, n° 3497, 07 juin 1968 ; JOYAUX (François), *La nouvelle question d'Extrême Orient, Tome 1, l'ère de la guerre froide*, Paris, Payot, 1985, 398 p.

d'une place au Conseil. Le sujet prend donc place au moment où le sort de la Chine dans les instances internationales va se jouer pour des années.

Un moment historique où rien n'est encore joué, chacun des membres ayant des intérêts opposés, et les coalitions de blocs n'étant pas encore complètement verrouillées

Dès que Mao proclame la République Populaire de Chine le 1er octobre 1949, le problème du siège chinois à l'ONU se pose. Les cinq membres permanents vont donc devoir choisir, et affirmer leur choix par un vote, pour ou contre l'octroi d'un siège aux communistes chinois. Or, contrairement à ce que l'on aurait pu penser dans une vision tautologique, tout n'est pas joué. Malgré la guerre froide, malgré l'éviction des communistes des gouvernements occidentaux, les membres pèsent le pour et le contre de la reconnaissance de cette puissance géopolitique majeure qu'est la Chine.

Ainsi, la Grande-Bretagne, anti-communiste avant l'heure, et souhaitant préserver ses intérêts en se plaçant sous protection américaine, souhaite aussi maintenir son influence de puissance mondiale à laquelle elle ne saurait renoncer au sortir de la guerre. Or Honk-Kong et les « hommes d'affaires de Shanghai »[7] lui commandent de ne pas agir trop brutalement. De même, le « joyau de la couronne » n'est-il pas voisin de la Chine ? Nehru n'est-il pas celui qui pousse à une reconnaissance rapide ? C'est donc la Grande-Bretagne qui, la première, reconnaît la Chine le 6 octobre 1949, espérant ainsi pouvoir empêcher un alignement sur le Kremlin.

Autre membre du Conseil de Sécurité, et non des moindres, les États-Unis. Or, il s'avère qu'un courant au sein de l'Administration est favorable à la reconnaissance de la Chine communiste, et souhaite même abandonner

les nationalistes à leur sort. En effet, et c'est bien là l'un des intérêts du sujet, tout n'est pas joué en 1949[8]. Souhaitant attendre la chute de Formose, que l'on pense imminente, certains démocrates estiment que retirer les troupes stationnées dans l'île permettrait de déplacer celles-ci vers l'Europe, dont on soupçonne que c'est bien là qu'aura lieu la troisième guerre mondiale. Se « débarrasser » de la question chinoise permettrait donc d'être mieux à même de garantir la sécurité de l'Europe, tout en conservant l'allié japonais comme fer de lance de la lutte idéologique contre le communisme. Pourtant, le réseau d'alliances que la Chine semble constituer dans la région au début de 1950 amène la politique intérieure américaine, déjà dominée par le Maccarthysme, a changer de cap, et à s'orienter dans un sens de plus en plus hostile à la Nouvelle Chine[9].

La France, quant à elle, a des intérêts en Asie qui semblent s'exclure les uns par rapport aux autres. Les sources révèlent ici à quel point les objectifs locaux des ambassadeurs président à leur évaluation de la situation, et, le cas échéant, mènent à des « *misperceptions* » avec lesquelles l'administration centrale doit composer. Ainsi, certains voient dans la reconnaissance diplomatique de la Chine une arme pour la

[7] MAE, Asie Océanie, Chine, 212, 45, Note pour le Secrétaire Général, anonyme, 29 octobre 1949.

[8] C'est précisément ce qu'il est intéressant d'observer : alors que Truman s'est orienté dans un sens de plus en plus anti-communiste à partir de 1947, en 1949 encore, l'attitude des États-Unis vis-à-vis de la Chine n'est pas définitivement arrêtée. En ce qui concerne les hésitations de l'administration américaine, très bien perçues par la diplomatie française, il faut citer cette note particulièrement clairvoyante : « l'essentiel de la controverse [au sujet de la politique à suivre par les États-Unis en Extrême-Orient] est d'ordre *intérieur* américain et a pour objet la position concernant Formose même » MAE, Asie Océanie, 229, Note sans nature, ni auteur, 4 janvier 1950.

[9] On a ainsi pu suivre année après année les retombées du Maccarthysme sur la politique extérieure des États-Unis, par les pressions des sénateurs en particulier en période d'élections – tels Knowland, surnommé le « sénateur de Formose ». Ainsi, peut-on dire que « quelques sénateurs Républicains […] ont apparemment décidé d'utiliser à plein contre l'administration Truman toutes les critiques qui peuvent être faites de la politique extrême-orientale de cette administration », *ibid.*

préservation des intérêts accumulés de longue date par la France, arme qui ne pourra que se dévaluer au fur et à mesure des reconnaissances de pays tiers qui ne manqueront pas de surgir. D'autres estiment au contraire que l'intérêt principal de la France en Asie est bien évidemment l'Indochine. Or, qui peut prévoir la réaction de communistes anti-impérialistes, souhaitant abolir la propriété privée, alors que la France a en Indochine des intérêts économiques dominants ? De plus, Paris « ayant misé à fond sur l'expérience Bao Dai, tout doit donc être mis en œuvre pour son succès »[10], sans compter que « reconnaître la RPC ne serait pas une attitude compatible avec le rôle de bouc-émissaire attribué au communisme indochinois »[11]. Enfin, la France ne peut se permettre, dans le contexte international, de décider seule[12] : elle est dépendante des États-Unis – qui s'engagent dans la voie d'une opposition irréductible – et de la Grande-Bretagne – qui a reconnu la Chine Populaire et tente de maintenir des liens commerciaux – et ce tandis que la Chine même donne de plus en plus de signes d'agressivité et de rapprochement avec Moscou.

La Chine nationaliste, elle, est membre du Conseil de Sécurité, puisque c'est justement là que se pose le problème. Celle-ci, partiellement désavouée par les Américains, va user de tous les arguments juridiques qu'elle peut fournir en sa faveur. Ainsi trouve-t-elle dès la fin de 1949, le moyen de faire voter une résolution empêchant que soit évoqué son remplacement avant qu'une Commission ait fini d'examiner la question.

---

[10] MAE, Asie Océanie, Chine, 212, Note pour le Secrétaire Général a.s. reconnaissance éventuelle du gouvernement communiste chinois. Le pour et le contre. Anonyme, 31 octobre 1949.

[11] MAE, Asie Océanie, Chine, 212, Question sur la nature du nouvel état chinois, Anonyme, 21 mai 1949

[12] SMOUTS (Marie-Claude), *La France à l'ONU, Premiers rôles et seconds rangs*, Paris, Presses de la FNSP, 1979, 392 p.

Un grand frère protecteur ou jaloux ? Le difficile problème des relations sino-soviétiques

Enfin, le dernier membre permanent du Conseil, l'URSS, est celui dont l'attitude va le plus prêter à conjectures. En effet, on ne peut que constater la présence d'un « *wishful thinking* » au sein du camp occidental, se prenant à espérer que la Chine puisse – à la façon yougoslave – manifester son indépendance, ou, pour le moins, son autonomie vis-à-vis du Kremlin. Ainsi, un certain nombre de décisions purement chinoises sont-elles perçues comme émanant du grand frère soviétique. Pourtant, il faut bien noter que, là encore, au début et jusqu'au milieu de 1949, rien n'était joué de ce côté-ci du monde. L'URSS tente par exemple de faire pression sur les communistes pour que ceux-ci arrêtent l'offensive qui allait leur donner la victoire[13]. Jusqu'à ce que celle-ci apparaisse comme définitive, le Kremlin semble donc ne pas vouloir « jouer toutes ses cartes ». Alors, pourquoi un tel retournement de situation par la suite ?

Tout d'abord, l'attitude yougoslave prouve la présence de lézardes au sein du bloc soviétique, et, de plus, celles-ci ne sauraient s'amoindrir si un pays grand comme la Chine et auréolé de prestige comme elle l'est s'en détachait. On peut donc dire qu'« une Chine communiste qui n'était pas alliée ou même dépendante de l'Union Soviétique ne pouvait être perçue que comme un défi au rôle soviétique de centre du communisme mondial, spécialement après la défection de la Yougoslavie de Tito »[14]. La victoire communiste acquise, Staline avait déjà trop tardé. Ainsi, entre la fin de 1949 et les premiers mois de 1950, l'Union Soviétique et la Chine vont signer des traités qui scellent leur alliance. Dans le même temps, Moscou

[13] En avril 1949, les communistes sont alors sur le point de franchir le Yangtse.

[14] WILCOX (F.O.), *China and the Great Powers, Relations with the United States, the Soviet Union, and Japan*, NY, Praeger, 1974. « Communist China that was not allied with or even dependent upon the Soviet Union could only have been seen as a challenge to the soviet role as the centre of the world communism, especially after the defection of Tito's Yugoslavia ».

va prouver à la face du monde son soutien aux demandes chinoises d'admission à l'ONU en boycottant le Conseil de façon spectaculaire à partir de janvier 1950. D'aucuns ont d'ailleurs pu critiquer une telle attitude, considérant que, précisément, elle ne faisait que nuire à la cause qu'elle prétendait défendre[15].

L'attitude chinoise vis-à-vis de la reconnaissance : ne pas perdre la face

Enfin, il faut aussi prendre en compte l'attitude de la principale intéressée : la Chine Populaire donne-t-elle au « monde » – et surtout aux détenteurs du droit de vote au Conseil – l'impression que cette reconnaissance compte pour elle ? Apparemment, son traité d'alliance avec l'URSS, puis la reconnaissance officielle qu'elle accorde au Vietminh, semblent prouver qu'elle tient surtout à définir sa propre image à l'extérieur, et ce sans forcément se plier aux injonctions des « impérialistes ».

Pour autant, il faut noter aussi que jusqu'à la fin de 1950, elle agit dans les instances onusiennes selon le respect des procédures, et voit même un de ses représentants autorisé à argumenter à New York en faveur de l'admission du pays. La Chine nationaliste se déchaîne pour tenter d'empêcher l'offensive chinoise[16].

Trygve Lie, secrétaire général de l'ONU, va alors tenter de convaincre les capitales européennes d'accepter la candidature chinoise, devenant l'un des meilleurs alliés de la Chine, et faisant éclater au grand jour les

---

[15] Ainsi, la presse yougoslave s'interroge-t-elle sur l'intérêt réel pour la Chine d'une telle attitude de l'URSS. MAE, Asie Océanie, Chine, 238, TAA Belgrade, 17 janvier 1950 PAYART.

[16] On assiste alors à d'impressionnantes joutes oratoires au sein des instances onusiennes ; il faut noter au sujet du boycott soviétique la bonne description de

divergences entre Anglais – prêts à voter en sa faveur pour préserver l'universalité de l'ONU – et Américains. Une petite victoire sera remportée par Pékin, dont on pouvait alors considérer qu'elle était le prélude à d'autres succès : elle est admise le 16 mai 1950 – dans un cadre précis – à siéger pendant un an à l'Union Postale Universelle (UPU), l'une des agences de l'ONU, comme en préfiguration de la reconnaissance de son rôle incontournable. Pourtant, personne n'aura plus à s'en préoccuper à partir du moment où celle-ci va se mettre en porte-à-faux avec toutes les règles du jeu international, fin 1950.

La guerre de Corée : la Chine sanctionnée et durablement stigmatisée

Le déclenchement d'une guerre opposant pour la première fois les troupes des Nations Unies – en fait américaines à 90% – et les troupes nord-coréennes – en fait aidées par les Soviétiques puis les Chinois – n'a été possible que par l'absence de contrepoids aux décisions américaines au sein de l'Organisation. Ainsi, l'URSS boycottant le Conseil, les États-Unis pouvaient décider d'inclure Formose, les Philippines, la Corée, et l'Indochine dans leur périmètre de défense en Asie.

La Chine se trouve paradoxalement en bonne position pour être admise à l'ONU

Le conflit déclenché ne faisait que démontrer de façon éclatante la nécessité qu'il y avait à résoudre la question. C'est à montrer l'absence de logique de la position des membres du Conseil que l'Inde va s'attacher

GERBET (Pierre), GHEBALI (Victor Yves), MOUTON (Marie Renée), *Le rêve d'un ordre mondial : de la SDN à l'ONU,* Paris, Imprimerie nationale, 1996, 492 p.

durant l'été 1950. En effet, l'URSS ayant réintégré le Conseil, celui-ci était de nouveau paralysé, et le conflit continuait, toujours sans que le problème ayant rendu possible son déclenchement ait été tranché. Or cette position de l'Inde n'est pas sans conséquence sur le sens des votes de l'Angleterre : souhaitant éviter que le conflit ne tourne à une opposition entre « Blancs et Asiatiques »[17], elle veut maintenir la solidité du Commonwealth et s'abstient donc sur cette question.

Le rôle de l'Inde est à souligner à plus d'un titre[18] : en effet, c'est sur sa proposition qu'est créée en septembre 1950 une Commission Spéciale pour l'examen des pouvoirs du représentant communiste[19]. Par la suite, la RPC demande à participer à l'examen des questions soumises au Conseil de Sécurité ou à l'Assemblée Générale, plus particulièrement lorsque la question est inscrite à l'ordre du jour sur sa demande.

Or c'est en quelque sorte à un « âge d'or » de la Chine Populaire aux Nations Unies auquel on assiste. La France elle-même prend, dans cette période, la liberté de voter indirectement contre les États-Unis, et en faveur de l'invitation de la Chine à venir débattre au Conseil pour le 29 novembre 1950.

De même, en plaçant Formose sous la protection de la VIIe flotte, Truman enlevait à l'île son indépendance. Or, la Chine étant l'un des membres permanents du Conseil, elle devait y posséder un représentant. Mais, juridiquement, seul un gouvernement indépendant pouvait siéger. La République Populaire était donc celle des deux entités chinoises qui possédait les caractéristiques nécessaires[20].

---

[17] MAE, NUOI, 205, TAA, n° 105, Gaucquié, Djakarta, 4 février 1951.

[18] Là encore, le sujet permet d'aborder les grands enjeux des relations internationales, dont la montée en puissance de l'Inde comme leader du futur afro-asiatisme.

[19] MAE, NUOI, 205, 68, TAD, Chauvel, New York, 16 décembre 1950.

[20] MAE, Asie Océanie, Chine, 229, 137-140, Note relative à l'admission de la Chine populaire aux Nations Unies, Anonyme, fournie en annexe, le 28 juin 1950.

Enfin, il faut signaler que, jusqu'à son intervention en octobre 1950, la RPC semblait ne pas se préoccuper officiellement d'entrer dans le conflit qui se déroulait sur sa frontière. Même une fois son intervention avérée, on note là encore un paradoxe : une attitude de conciliation lui est, pour un temps encore, opposée aux Nations Unies. Ainsi, elle est acceptée au Fonds de Secours à l'Enfance[21], et est même invitée, pour la première fois de son histoire, à participer aux travaux du Conseil sur la question de Taiwan, le 29 novembre 1950. Le voyage de la délégation chinoise à Lake Success est d'autre part l'occasion d'approfondir les contacts qui avaient été ébauchés.

Les conséquences de la guerre sur la jurisprudence de l'Organisation et donc sur la question chinoise

Pour autant, les États-Unis exaspérés par les vetos successifs que l'URSS ne cesse d'apposer depuis son retour, sont à l'origine de la résolution « Union pour le maintien de la paix », appelée par la suite résolution Acheson, votée le 3 novembre, qui entérine en droit l'évolution de fait qu'avait eu la guerre froide sur l'Organisation. Elle prévoyait, en cas de blocage du Conseil, le passage automatique d'une résolution à l'Assemblée. La question chinoise, et celle de sa participation à la guerre de Corée, tombaient d'ailleurs justement sous le coup de cette résolution.

Dorénavant, le « problème » chinois aux Nations Unies sera plus considéré comme faisant référence aux sanctions dont la République Populaire allait être l'objet qu'à une dorénavant improbable admission de Pékin. En effet, si le terme de « coalition » semble unanimement accepté comme exprimant la réalité qu'est l'offensive des États-Unis contre la Corée du Nord, la fiction des « volontaires » chinois n'est pas du même ressort. Après divergences entre les Occidentaux, la Chine se voit tout de

[21] MAE, NUOI, 205, 41, TAD, Chauvel, 26 novembre 1950.

même condamnée les 30 janvier et 18 mai 1951 à un embargo économique (contre les matières « stratégiques »). Pour autant, les délégations française et anglaise ont réussi à convaincre les Américains de ne pas prendre de sanctions militaires contre la Chine, ce qui est une victoire notable. Enfin, la Chine voit son mandat à l'UPU non renouvelé. Il va sans dire que pendant ce temps, les résolutions visent à « différer pour la durée de la session tout projet tendant à exclure les représentants du gouvernement chinois et à inviter à siéger les représentants de la République Populaire »[22], même si la Chine nationaliste continue à mener son offensive.

La guerre de Corée a en outre pour effet de geler les positions précédemment acquises, voire, dans le cas des pactes américains dans la région, d'en augmenter l'intensité[23]. Ainsi, les États-Unis s'engagent de plus en plus en Indochine, ce qui a pour effet de lier le vote français encore plus étroitement au leur. La Grande-Bretagne elle-même, suite à l'intransigeance chinoise, s'abstient dorénavant lorsque la question est évoquée.

La Chine sort de son rôle de petit frère dans sa relation à l'URSS

Enfin, côté chinois, ne peut-on voir là – sans se laisser pour autant influencer par les arguments ultérieurs – un début d'autonomisation de la Chine suite au ressentiment qu'elle peut nourrir à l'égard de l'URSS ? En effet, elle a participé presque seule au combat, et y a définitivement perdu Taiwan, pourtant considéré comme partie intégrante de la Chine, en plus

[22] MAE, NUOI, 205, TAA 133 New York, 18 octobre 1952, rédigé par HOPPENOT (H.).

[23] Sur ce sujet, il faut noter la remarquable analyse de l'ensemble des enjeux internationaux en Asie, faite par JOYAUX (François), *La nouvelle question d'Extrême Orient, Tome 1, L'ère de la guerre froide*, *op. cit*. Bien que datant de

d'être soumise aux sanctions. Ainsi, la propagande chinoise semble avoir imperceptiblement commencé à faire avancer ses propres pions à partir de ce moment : Mao est alors placé un peu plus haut que Staline dans les discours et journaux officiels[24].

La Chine en marge de l'ONU, mais indispensable au système international

L'évolution de la situation chinoise reflète l'histoire de l'Organisation : cette puissance au rôle essentiel n'y est pas représentée, bien qu'incontournable aux négociations de par son poids géopolitique. L'ONU est finalement décrédibilisée en partie par la question chinoise, comme le prouvent Pan Mun Jom et surtout Genève.

Une Chine toujours communiste, mais incontournable pour résoudre la question coréenne

La Chine ayant participé au conflit, elle est nécessairement partie à son dénouement, dans la mesure où celui-ci n'a pas clairement permis d'identifier vaincus et vainqueurs. Elle joue ainsi un grand rôle dans la question du rapatriement des prisonniers. L'importance chinoise est telle que les Américains s'en servent même comme moyen d'ouverture dans les négociations avec la Corée du Nord, affirmant que les États-Unis n'avaient pas dit qu'ils s'opposeraient toujours à la reconnaissance d'un gouvernement communiste en Chine, ajoutant qu'il serait théoriquement

1985, il semble qu'aucune étude aussi exhaustive et problématisée n'ait été effectuée depuis lors.

[24] FEJTÖ (François), *Chine-URSS, de l'alliance au conflit, 1950-1977*, Paris, Seuil, 1978, 479 p.

possible d'admettre la Chine communiste à siéger à l'Assemblée Générale de l'ONU[25].

Autre élément essentiel dans les relations internationales de la période : la mort de Staline. Or, la nouvelle équipe au pouvoir tente de conjuguer l'orientation de coexistence pacifique et la nouvelle place de la Chine pour précisément rappeler celle-ci au souvenir de l'ONU, qui s'était contentée, depuis la résolution de 1951, de repousser l'étude de la question « jusqu'à la prochaine session », selon la formule consacrée, c'est-à-dire d'année en année. A partir de 1953, les Soviétiques ramènent donc la question au centre des débats, sans plus de succès pour autant.

La Chine, de son côté, voit-elle encore des avantages à se faire admettre à l'ONU ? En effet, elle est une nouvelle puissance – au moins diplomatique – reconnue comme telle par l'Inde, par exemple, avec laquelle elle signe des accords visant à élaborer une politique internationale commune. Pourtant, l'embargo économique la gêne dans son développement intérieur et elle souhaite y mettre un terme.

La Chine de Pan Mun Jom à Genève et les divergences contenues entre Alliés

Malgré l'admission de fait – à défaut de la reconnaître de droit – de la Chine à Pan Mun Jom, l'hostilité à son égard se maintient, et les tentatives pour la faire siéger seront des échecs. Mais l'essentiel est ici que les divergences entre les Américains et leurs alliés deviennent croissantes et que ceux-là se trouvent même contraints d'accepter la présence chinoise à la conférence suisse un an plus tard.

Ainsi, tandis que le Maccarthysme qui sévit à l'intérieur des États-Unis pousse l'Administration à aller jusqu'à menacer d'employer le veto contre l'admission de la Chine communiste à l'ONU dans le courant de 1954, la

[25] MAE, NUOI, 257, TAA, Bonnet, Washington, 11 novembre 1953.

Grande-Bretagne annonce aux Communes que, sous réserve que l'armistice soit observé, « le gouvernement central de la Chine populaire doit représenter la Chine aux Nations Unies »[26]. Attlee va même jusqu'à dénoncer la puissance de Mccarthy et la RPC noue finalement de véritables relations avec le Foreign Office, par un échange d'ambassadeurs retardé depuis 1949.

Enfin, tout laisse penser que la France ne pourra jouer un rôle effectif en Asie qu'après avoir établi des rapports normaux avec la Chine Populaire, cela s'entendant, bien sûr, dans les limites de la préservation de ses « intérêts » – ou de ce qu'il en reste après huit années de guerre – en Indochine. Une fois soulagée du poids de l'Indochine, elle se laisse aussi aller à des relations, certes officieuses, mais commerciales, avec la Chine. Ainsi, France et Grande-Bretagne souhaitent-elles voir l'embargo contre la Chine levé.

Pourtant, la France n'entend pas renoncer aux alliances qu'elle a nouées avec les autres pays occidentaux et notamment les Américains, dont le soutien lui est indispensable alors qu'elle s'engage dans le conflit en Algérie[27]. De même, les deux pays participeront à la nouvelle alliance américaine dans le Pacifique, l'OTASE, dont le traité est signé le 8 septembre 1954. Ni la France ni, à un degré moindre, la Grande-Bretagne n'ont, pour l'instant, la liberté d'action nécessaire pour mettre en place une politique officiellement favorable à la Chine communiste, au moment où Washington et Taipei signent un traité d'assistance mutuelle. Pourtant, c'est cette fois la Chine même qui va repasser par l'ONU pour régler ses différends : en octobre 1954, la Chine Populaire accepte de revenir y

---

[26] Très bon article, synthétique, montrant les fluctuations de la politique américaine à l'égard de la Chine : MAE, NUOI, 257, SCHWOEBEL (Jean), « La représentation de la Chine populaire aux Nations Unies », *Le Monde diplomatique*, n°1, mai 1954.

[27] CLAISE (Alain), « Les relations sino-françaises 1945-1973 », *Notes et études documentaires*, La Documentation française, n°4014-4015, 3 septembre 1973, p. 22. Elle craint en effet que les Américains ne se prononcent pour l'indépendance algérienne. MAE, Asie Océanie, Chine, 203, TAD, 31 juillet 1954, 147, Diplomatie p.o.

discuter d'une plainte déposée par elle contre les États-Unis pour agression contre le territoire chinois de Taiwan, ce qui est un moyen pour elle de récuser la proposition émise par l'Organisation, et consistant à entériner l'existence des deux Chine.

L'une des questions guide de l'étude était la suivante : la France doit-elle reconnaître la RPC ? Cette question n'est pas tranchée pendant la période malgré la Grande-Bretagne qui la reconnaît[28]. 1955 marquera ainsi un renouveau de la perception internationale du problème chinois aux Nations Unies. En effet, alors que, jusque-là, la « question chinoise » était principalement liée à des conflits et que son existence était perçue uniquement comme dépendante de l'URSS, et donc comme une excroissance des relations américano-soviétiques, en 1955, la Chine existe au monde.

La conférence de Genève a offert à la Chine Populaire une tribune où elle a noué des relations économiques et culturelles avec certains pays occidentaux, en même temps qu'elle a affirmé sa position internationale, et gagné en prestige vis-à-vis des pays asiatiques. Elle en sort avec une confiance en elle renouvelée, qui s'exprime à Bandoung. Si, en 1955, Edgard Faure disait à l'Assemblée considérer que « le fait que le fauteuil de l'ONU soit toujours occupé au nom de la Chine par le gouvernement de Taipei représente un manque certain de réalisme »[29], la France, bientôt mis en accusation pour sa politique coloniale, allait se détourner de la question. De même, les relations internationales dans leur ensemble avaient pour l'instant gelé la question chinoise.

---

[28] CLAISE (Alain), *op. cit.*

[29] MAE, Asie Océanie, Chine, 206, 133, TAD, Déclaration d'Edgar FAURE au sénat le 26 mars 1955, Paris, 31 mars 1955.

La Roumanie face à l'URSS : une diplomatie nationale ?
(1956-1970)

***I**RINA **G**RIDAN*[1]

La « fermeture » caractérisant pendant le dernier demi-siècle la partie orientale de l'Europe constitue pour les historiens un sérieux handicap : l'étanchéité physique rend les déplacements hasardeux, l'étanchéité idéologique interdit la pénétration réciproque des idées et mure les pays de l'Est dans une stricte orthodoxie doctrinale. Les travaux des historiens ont ainsi dû faire la part des choses entre la façade que les « démocraties populaires » se sont construite dans le cadre d'une propagande à usage externe, et la réalité, souvent différente des discours affichés et des chiffres publiés, d'une situation économique et sociale aux antipodes du « paradis socialiste ». Cette entrave à la recherche historique a été en partie levée au début des années 1990, insufflant une nouvelle vigueur à des travaux qui approfondissent l'étude des phases de tension entre l'URSS et ses satellites. Pour notre part, l'essentiel des documents sur lesquels nous avons pris appui se trouve aux archives du ministère français des Affaires étrangères. A cela nous avons ajouté comme sources des articles de *Scînteia*, l'organe du Parti communiste roumain (PCR), certains dossiers du Fonds Pompidou conservé par les Archives nationales, ainsi que des ouvrages consultables dans le fonds de la BDIC.

C'est surtout en matière de politique extérieure que la Roumanie, pays des plus staliniens sur le plan intérieur, cherche, à partir de 1956, à asseoir ses propres prérogatives. C'est cette « prétention » que nous avons tenté de tester, mettant à l'épreuve la validité du concept de pluralisme dans

[1] L'article reprend les principales conclusions du mémoire de maîtrise réalisé sous la direction de Marie-Pierre REY et soutenu à l'Université de Paris I en septembre 2003.

l'action diplomatique des pays du camp socialiste : car nous ne devons à aucun moment perdre de vue que la Roumanie fait partie intégrante du camp soviétique, du bloc communiste, ces termes pesant de tout leur poids sur sa marge de manœuvre. Malgré les mirages du « ceauşisme » à usage externe, les affronts à l'égard de l'URSS sont toujours suivis de gages de soumission relative ou de gestes de compromis, cette tactique habile permettant à la Roumanie de se maintenir sur le fil du rasoir sans que le lien avec le grand frère soviétique ne soit définitivement tranché. C'est pourquoi nous nous sommes attachés à déterminer la quintessence de la singularité de la Roumanie, sa dualité, le paradoxe de ce pays qui est toujours et en même temps un allié fidèle de Moscou et un « satellite récalcitrant »[2]. Nous avons choisi de prendre pour hypothèse de travail la consubstantialité existant entre le volontarisme diplomatique roumain et le nationalisme, ferment de cohésion et de maintien au pouvoir des autorités bucarestoises. Car si entre le lancement de la déstalinisation en 1956 et 1962 les relations entre Bucarest et Moscou sont placées sous le signe de la concorde, la dimension frondeuse de la ligne diplomatique nationale imprimée par Gheorghe Gheorghiu-Dej puis par Nicolae Ceauşescu se fait de plus en plus manifeste jusqu'en 1966, avant que ne survienne le temps des crises.

1956-1962 : des liens indestructibles entre Bucarest et Moscou

[2] Nous empruntons cette expression à Jean-Baptiste Duroselle en la décontextualisant, puisque ce dernier l'avait utilisée pour qualifier l'orientation diplomatique de la France au moment où le général de Gaulle entreprit de la faire sortir de l'orbite d'un atlantisme sans concession. DUROSELLE (Jean-Baptiste), *La France et les États-Unis des origines à nos jours*, Paris, Seuil, 1976.

Les relations bilatérales roumano-soviétiques, sous le signe de la « stricte obédience »[3]

Économiquement, institutionnellement, idéologiquement, culturellement, la Roumanie vit à partir de 1948 « à l'heure soviétique ». La mainmise soviétique passe par un réseau d'appartenances institutionnelles et idéologiques qui créent une solidarité de fait avec l'URSS. L'accord le plus important est le Traité d'amitié, de collaboration et d'assistance mutuelle que les dirigeants roumains signent à Moscou le 4 février 1948. Les structures de gouvernement et d'embrigadement de la société sont typiquement celles d'une démocratie populaire : organes dirigeants, méthodes d'encadrement des masses, monopartisme et modalités de scrutin en sont les caractéristiques les plus emblématiques. L'emprise du pouvoir sur l'ensemble des domaines du social, du culturel, de l'économique, fait du régime en place à Bucarest un État « totalitaire » au sens où Raymond Aron définit ce terme dans son cours sur *Démocratie et totalitarisme*[4] en 1958.

En matière de politique extérieure, l'allégeance roumaine à l'égard du Kremlin est sans faille. Bucarest se conçoit comme un adjuvant de l'URSS, « soldat de l'idéal », dans son offensive diplomatique en faveur de la paix, à grands coups de propagande dans les tribunes internationales comme celle de l'ONU. L'amitié roumano-soviétique constitue la pierre angulaire de la

[3] Nous reprenons cette formule à Jacques-Emile Paris, ministre de France en Roumanie. Voir Archives du ministère des Affaires étrangères, Série Europe 1956-1960, sous-série Roumanie, Dossier n°146.

[4] ARON (Raymond), *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard, 1985, p. 287-288. Pour l'auteur, le phénomène totalitaire se reconnaît à cinq caractères principaux : le monopole de l'activité politique par un parti, l'existence d'une idéologie monopolistique érigée en vérité d'État, le monopole des moyens de force et de persuasion par l'État-parti, la subordination des activités économiques et professionnelles à l'idéologie et à la politique du parti et, enfin, la terreur à la fois policière et idéologique.

politique roumaine. Chaque 23 août est l'occasion de rappeler le rôle joué par la « glorieuse armée soviétique » dans la libération du territoire national.

La mise sous tutelle et le pillage systématique de l'économie roumaine, entamés dès la seconde moitié des années 1940, se poursuivent à un rythme soutenu, grâce aux sociétés d'économie mixte (les Sovroms). Sovromquartz n'est restituée à la Roumanie qu'en 1956, au moment même où « les événements de Hongrie ont révélé à l'URSS la sensibilité de l'opinion publique des démocraties populaires à l'égard de sa mainmise sur les mines d'uranium »[5]. Le CAEM[6] est un redoutable instrument de spoliation aux mains du « Grand frère ».

Militairement enfin, la marge de manœuvre roumaine est inexistante, la présence des troupes soviétiques sur le sol roumain s'avérant un puissant moyen de coercition, du moins jusqu'à leur retrait à l'été 1958. Reste alors le carcan de l'Organisation du Traité de Varsovie : à travers le commandement unifié des troupes du Pacte, l'URSS assoit sa mainmise sur les armées des pays signataires. Sans oublier que la Roumanie compte 1 300 km de frontières communes avec l'URSS, cette situation géostratégique contraignante la mettant à la merci de mouvements de troupes soviétiques.

Bucarest, Moscou et le camp socialiste en Europe

On applaudit en Roumanie la mise au pas de la Hongrie et de la Pologne à l'automne 1956 : conformément à la fièvre obsidionale faisant rage au Kremlin, les dirigeants roumains reprennent la thèse de l'intervention de forces dirigées de l'extérieur par les milieux impérialistes. Cet appui inconditionnel ne peut se comprendre qu'à la lumière de l'effervescence

[5] AMAE, Série Europe 1956-1960, Sous-série Roumanie, Dossier n°145, dépêche n°883/EU du 7 novembre 1956.

naissante dans le pays : des manifestations étudiantes et ouvrières ont lieu à Cluj, Iaşi ou Braşov, plus sporadiquement dans certaines universités de Bucarest. La protestation en reste globalement à un stade embryonnaire, mais les dirigeants croient bon d'adopter un certain nombre de mesures « sociales » (amélioration de l'ordinaire des cantines, relèvement du salaire minimum ouvrier, création d'allocations familiales) en sus de l'isolement du pays : les frontières roumaines avec la Hongrie et la Yougoslavie sont closes suite à une visite éclair de Nikita Khrouchtchev à Bucarest à la fin du mois d'octobre 1956 ; à partir du 25 octobre,

> *« les communications ferroviaires et téléphoniques ont été (…) coupées (le téléphone avec Budapest n'a été rétabli que le 1er novembre, puis à nouveau coupé). Les avions de la ligne Bucarest-Budapest-Prague ont assuré leur service, sans escale à Budapest. La poste, arrêtée, a été détournée quelques jours plus tard par Belgrade ; les émissions de radio ont été intensément brouillées »*[7].

Les événements décident l'URSS à renforcer la cohésion intérieure du bloc ainsi que son prestige extérieur ; la Roumanie, digne de confiance de par l'indéfectibilité de son alliance, devient le cheval de Troie de Moscou aussi bien à destination des pays balkaniques que de l'opinion publique internationale. C'est ce qui justifie son « initiative de paix au plan régional » en septembre 1957 ; en réalité, il s'avère qu'à travers le Plan Stoica de réunion d'une conférence balkanique, Bucarest ne parle pas en son nom mais en celui du Kremlin, véritable instigateur du projet. Les rencontres secrètes entre dirigeants communistes à l'été 1957[8] prouvent

[6] Conseil d'Assistance Économique Mutuelle ou COMECON dans la terminologie anglo-saxonne.

[7] AMAE, Série Europe 1956-1960, Sous-série Roumanie, Dossier n°146, dépêche n°886/EU du 8 novembre 1956.

[8] Dès le 18 juillet une rencontre entre MM. Khrouchtchev, Hoxha, Živkov, Kardelj et Ranković a lieu aux environs de Moscou. Les 1er et 2 août, Khrouchtchev et Tito se

que la paternité soviétique du Plan Stoica est incontestable. La Roumanie est un paravent permettant à l'URSS de tester certaines options diplomatiques sans pour autant que leur échec puisse entamer sa crédibilité : le Plan Stoica n'est qu'un ballon d'essai soviétique, téléguidé depuis Moscou. La Roumanie n'a pas pour l'heure de politique étrangère propre.

La diversification des partenaires diplomatiques de la Roumanie dans le cadre d'une stricte orthodoxie doctrinale

En conformité avec la politique d'envergure mondiale menée par Moscou, Bucarest lui apporte son soutien sur tous les fronts, que ce soit dans la crise de Suez, le conflit sino-soviétique ou encore dans l'entreprise d'expansion du communisme dans le Tiers-Monde. Elle noue des rapports étroits avec à la fois Israël et les pays arabes, fait de l'Afrique une terre de prédilection pour sa diplomatie, notamment dans sa composante économique. L'aide roumaine se veut une authentique « aide au développement » et non une « subvention du sous-développement » semblable à celle proposée par les pays capitalistes. En pratiquant un volontarisme qui peut séduire par son apparent désintéressement, n'étant pas comme l'URSS un « grand », la Roumanie parvient dans ses contacts à éloigner le spectre de la domination multiforme des grandes puissances et de leurs préoccupations impérialistes et à devenir une sorte de modèle de développement pour ces pays. Il ne s'agit cependant que d'un « marché de dupes », Bucarest engageant pour l'heure toutes ses forces dans la

rencontrent en Roumanie. Andrei Gromyko se rend à Bucarest les 15 et 16 août, pendant que MM. Maurer et Bodnăraş partent pour Moscou, avant de faire un mystérieux voyage à Belgrade aux environs du 30 août, sous prétexte de visiter la foire locale. Le 10 septembre, M. Maurer convoque les ambassadeurs de Grèce et de Turquie et leur remet l'invitation de Chivu Stoica. Enver Hoxha est à Bucarest le 12 septembre, alors que la Yougoslavie fait connaître son accord dès le 13 septembre.

bataille au service de la seule Union Soviétique. Il faut attendre la moitié des années 1960 pour la voir orienter les rapports qu'elle entretient avec ces pays dans le sens de ses intérêts propres.

Lorsque les premières frictions apparaissent entre Moscou et Pékin en 1960, la Roumanie calque sa diplomatie sur le Kremlin, en diminuant en 1960 ses importations en provenance de Chine. Cependant l'émergence au grand jour du différend sino-soviétique coïncide avec les balbutiements des revendications roumaines d'autonomie en matière économique. La situation contient ainsi les éléments d'un rapprochement circonstanciel entre la Roumanie et la Chine, afin de faire valoir leur droit à la différence au sein du camp socialiste.

Avant de regarder vers Pékin, c'est vers l'Europe occidentale que la Roumanie se tourne, avec l'aval du Kremlin. Selon V. Molotov, « la France doit être l'abcès de fixation occidentale en Roumanie »[9]. La politique étrangère fait l'objet d'un mouvement de spécialisation au sein du bloc, Bucarest se voyant attribuer l'étiquette « spécialiste ès France ». La coopération économique est le principal volet de ce rapprochement, dans le cadre d'une diplomatie des intérêts bien compris : la Roumanie trouve à l'Ouest un approvisionnement en produits inexistants ou défaillants à l'Est, cependant que le déséquilibre des balances des transactions courantes continue de profiter aux pays occidentaux, exportateurs de produits à forte valeur ajoutée.

L'orthodoxie du socialisme roumain ne fait aucun doute au début des années 1960 : si sur le plan intérieur, le régime de Gheorghe Gheorghiu-Dej est un des plus staliniens, sur le plan diplomatique sa politique est exclusivement teintée de « khrouchtchevisme ». Mais c'est sans compter avec les projets d'intégration économique et militaire nourris par le Kremlin au détriment de la souveraineté des démocraties populaires.

---

[9] AMAE, Série Europe 1956-1960, Sous-série Roumanie, Dossier n°146, télégramme à l'arrivée n°536 du 15 juin 1956.

1962-1966 : des fissures se font jour dans l'édifice des relations roumano-soviétiques

Renouveau du nationalisme roumain

Les années 1962-1966 constituent une phase de prise de conscience par les autorités roumaines de l'intérêt qu'il y aurait pour elles à poursuivre des buts plus authentiquement roumains. Progressivement, le nationalisme devient l'instrument de leur domination sur le pays, flattant les sentiments xénophobes en général et russophobes en particulier de la population. La « nation » devient un concept phare, moteur de toutes les dissidences. La politique d'indépendance nationale définie au moment de la Déclaration d'avril 1964 est suivie à la lettre par Gheorghiu-Dej puis par Ceauşescu, avec une ardeur renouvelée. Lors des obsèques de son prédécesseur en 1965, Ceauşescu déclare : « Nous sommes communistes, mais nous sommes Roumains. Nous n'avons qu'une politique : l'indépendance nationale »[10].

La réécriture de l'histoire est la composante la plus visible et sans doute la plus efficace de l'antisoviétisme officiel à usage interne : en revendiquant haut et fort le fait que le Roumain s'est libéré lui-même en août 1944, le pouvoir en place à Bucarest fait habilement vibrer la corde nationaliste. Les médias relaient cette propagande à travers une querelle féroce des ondes et des éditoriaux. Une campagne d'agitation antisoviétique est lancée au mois de mai 1964, véritable réquisitoire contre les dérives de l'hégémonie dont l'URSS fait preuve dans les relations avec ses satellites. On débaptise rues et cinémas, on ferme la librairie russe de Bucarest, l'enseignement du russe n'est plus obligatoire dans le secondaire ; on change symboliquement l'orthographe du nom du pays : depuis 1953 on avait adopté la graphie

[10] AMAE, Série Europe 1961-1970, Sous-série Roumanie, Dossier n°214, note d'information n°405SGDN/CER/C du 25 mai 1970 produite par le Centre d'Exploitation du Renseignement du Secrétariat Général de la Défense Nationale.

slave de « Romînia » pour complaire à l'URSS ; en 1965, on revient à la transcription latine de « România ». La résurgence des questions territoriales autour de la Bessarabie et de la Bucovine envenime un peu plus les relations avec Moscou. A l'appui de leur cause, les autorités de Bucarest exhument les *Notes sur les Roumains*[11] de Marx, publiées à 20 000 exemplaires en novembre 1964. Un lien de consubstantialité s'établit entre le sort des dirigeants roumains et la poursuite de la politique nationale, érigée en outil de leur maintien au pouvoir.

La fronde économique roumaine

Nation et économie sont deux concepts qu'il est bon de ne pas isoler afin de comprendre la nature de la fronde roumaine. Gheorghe Gheorghiu-Dej déclare en juillet 1964 : « Si c'est être chauvin que d'aimer travailler pour les siens, produire pour eux, les engager sur le chemin de la prospérité, alors nous sommes chauvins. Nous n'en démordrons pas »[12].

La Roumanie souhaite faire de l'industrie lourde, conformément aux dogmes léninistes, le pilier moteur du développement économique. Or l'industrialisation tous azimuts se heurte aux projets soviétiques de spécialisation au sein du CAEM. En avril 1963, le Parti ouvrier roumain adresse un mémorandum au Secrétariat du COMECON, condensé de griefs à l'égard des projets soviétiques d'intégration économique. Mettant à profit la règle de vote à l'unanimité que l'URSS n'est pas parvenue à modifier, la Roumanie réussit à obtenir en juillet 1963 l'ajournement des projets de supranationalité. La trêve ne dure pas : au printemps 1966,

[11] Ces manuscrits inédits représentent des notes de lecture prises par Marx sur des livres anglais et français portant sur l'histoire de la Roumanie au XIXe siècle. Il s'y prononce en faveur du droit du peuple roumain à l'indépendance et critique notamment la cession de la Bessarabie à la Russie en 1812.

[12] AMAE, Série Europe 1961-1970, Sous-série Roumanie, Dossier n°228, télégramme à l'arrivée n°853/865 du 13 juillet 1964.

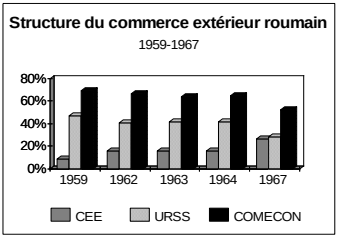

Leonid Brejnev relance le processus de réforme des statuts du COMECON. La Roumanie s'oriente dès lors vers une stratégie de contournement : elle opère une refonte de la structure de son commerce extérieur, accordant une plus grande place à des partenaires extérieurs au CAEM. On observe un effet de ciseaux : la part de l'URSS dans le commerce total roumain diminue, celle de la Communauté européenne augmente, selon le principe des vases communicants.

Ailleurs que dans le domaine économique, les dirigeants roumains n'ont plus d'autre choix que l'originalité : c'est le corollaire du réveil du nationalisme roumain qu'ils ont soigneusement orchestré et dont ils entendent tirer profit.

Une dissidence multiforme sur la scène internationale

La Roumanie essaie, contrairement à ses voisins, de maintenir des relations normales avec la Chine, aux côtés de laquelle elle entend continuer la lutte contre le « chauvinisme de grande puissance » – l'URSS étant en ligne de mire. Dans la crise du Moyen-Orient elle parvient, mieux que la Yougoslavie, à éviter l'alignement sur Moscou, en refusant de qualifier Israël de pays agresseur. Plus généralement, l'inviolabilité de la souveraineté nationale, dont les dirigeants roumains se font les champions, rencontre un vif succès chez les pays sous-développés. La non-immixtion implique qu'ils soient traités en égaux : promouvant ce principe, la Roumanie est en phase avec les attentes de ces pays, qui entendent en avoir fini avec toute forme de tutelle étrangère.

Ce « regain d'assurance » fait que la diplomatie roumaine n'hésite plus à revendiquer son originalité. Les blocs militaires sont dénoncés comme autant d'entités archaïques et anachroniques, la critique visant à la fois l'OTAN et l'Organisation du Traité de Varsovie, renvoyées dos à dos. Parallèlement, les positions originales défendues par la Roumanie à la tribune des Nations-Unies participent d'une stratégie de diversification des alliances et des sympathies. En septembre 1963, le projet de dénucléarisation de l'Amérique latine lui fournit l'occasion d'une retentissante désolidarisation[13] par rapport au bloc communiste. Si les observateurs occidentaux ne retiennent souvent que les coups d'éclat de la Roumanie, il n'en demeure pourtant pas moins que chaque incartade est immédiatement suivie de gestes de bonne volonté : après les écarts de 1964, l'année suivante voit Bucarest faire un effort de conciliation en étant solidaire de l'URSS sur la question vietnamienne et en envoyant Nicolae Ceauşescu à Moscou pour y réaffirmer la fidélité roumaine aux organismes multilatéraux du CAEM et du Pacte de Varsovie. À partir de 1966, les options diplomatiques tendent néanmoins à prouver l'« opportunisme » de la diplomatie roumaine, pesant les coûts et les avantages de l'hétérodoxie.

1966-1970 : l'édifice chancelle lorsque survient le temps des crises

Tentatives de séduction à l'égard de l'Occident

L'activisme de la diplomatie roumaine vise à trouver ailleurs qu'au sein du camp oriental des réassurances que les événements de Tchécoslovaquie

[13] La Roumanie choisit de se prononcer en faveur de la proposition brésilienne faite dans ce sens, alors que l'URSS et les autres pays socialistes optent pour l'abstention.

rendent indispensables : il s'agit de consolider le régime en lui conférant un immense prestige sur la scène internationale et une popularité inespérée auprès de l'opinion publique roumaine.

La Roumanie se lance dans un règlement pionnier de la question allemande : c'est le premier pays socialiste à établir des relations diplomatiques avec la RFA, le 31 janvier 1967. Cette politique se trouve légitimée rétrospectivement par la nouvelle orientation des relations germano-soviétiques et le traité du 12 août 1970. En vertu des parallélismes et convergences caractérisant les orientations diplomatiques des deux pays, la France demeure un partenaire privilégié de la Roumanie – Charles de Gaulle se rend à Bucarest en mai 1968. La voie du rapprochement avec les États-Unis est par ailleurs ouverte en mai 1964 par la mission à Washington du vice-président du Conseil des ministres, Gaston-Marin. La Roumanie y obtient un renforcement de son « pouvoir de bargaining » par rapport à l'URSS. Au cœur de la crise tchécoslovaque, le discours de San Antonio d'août 1968, par lequel le président Johnson invite l'URSS à ne pas « lâcher les chiens de la guerre », prouve que la Roumanie a su tisser un lien réel avec les États-Unis, qui lui apportent leur soutien au moment où elle en a le plus besoin. La visite officielle en Roumanie du président Nixon en août 1969 récompense les efforts roumains de désatellisation. Mis devant le fait accompli, Moscou ajourne le renouvellement du Traité d'amitié, de collaboration et d'assistance mutuelle – qui n'intervient qu'en juillet 1970, avec deux ans de retard. Seules les relations avec la Yougoslavie sont au beau fixe : il est logique que le militantisme déployé par les Roumains en faveur de la destruction du monolithisme du camp socialiste, parfois bruyant, parfois brouillon, recueille les faveurs d'un pays dont les dirigeants sont les premiers à avoir été taxés de « déviationnisme ».

La crise tchécoslovaque marque les limites de l'autonomie

À partir de 1967, la Roumanie se trouve isolée au sein du camp : ses représentants sont absents à Karlovy Vary ; ils quittent avec fracas la réunion de Budapest en février 1968, et ne sont pas réinvités lors des conférences suivantes qui ont pour but de discuter l'évolution du PC tchécoslovaque ; la Roumanie n'est pas signataire de la Déclaration de Moscou de juin 1968 sur les événements du Moyen-Orient. Avec l'aggravation de la situation en Tchécoslovaquie, Bucarest doit se résoudre à une plus grande modération. Ce qui ne l'empêche pas de manifester son hostilité à l'intervention des Cinq, passant de la neutralité bienveillante à une solidarité déclarée à l'égard de Prague. Pourtant la crainte d'une expédition punitive existe bel et bien : les rumeurs d'invasion sont persistantes, corroborées par la présence aux frontières de vingt-huit divisions soviétiques, hongroises et bulgares. La fièvre nationaliste et patriotique répond au spectre soviétique qui plane sur le pays : des milices patriotiques se forment spontanément un peu partout. Seul le soutien des États-Unis, de la Chine et de la Yougoslavie apaise les craintes de la population.

Après cette phase de tension paroxystique, Bucarest adopte un style moins « fanfaronnant », en même temps que les dirigeants roumains accordent des concessions à leur voisin soviétique : le « satellite récalcitrant » entame un retour – provisoire car circonstanciel – vers son orbite. La Roumanie cherche à retrouver un label d'orthodoxie et prend part à la conférence mondiale des partis communistes à Moscou en juin 1969. La marge de manœuvre des autorités de Bucarest se trouve nettement réduite par les pressions militaires exercées par Moscou et le caractère « mordant » de la contrainte des représailles économiques. Cependant la violence de la répression à Prague montre par antisymétrie le peu de cas que Moscou fait des libertés prises par Bucarest : la Roumanie est un cas à part, non transposable, et la menace de contagion libérale de ce régime des plus staliniens sur le plan intérieur est inexistante. C'est ce qui lui permet de continuer à faire note discordante au sein du bloc et d'éviter la brutalité d'une mise au pas. À la fin de la décennie 1960, la politique

« nationale » de la Roumanie retrouve un peu de vigueur, tout en préservant le *modus vivendi* établi avec l'URSS.

Le dépassement de la politique des blocs

1967 apparaît pour la diplomatie roumaine comme l'année de toutes les audaces, 1968 comme celle de tous les dangers. La fin de la décennie s'apparente plutôt à une indépendance dans l'interdépendance qu'à un affrontement ouvert avec l'URSS. Tout comme Moscou, Bucarest appelle de ses vœux la création d'un système européen général de sécurité, projet relayé par l'Appel de Budapest de mars 1969. Mais les Roumains voudraient qu'on privilégie une phase préalable de contacts bilatéraux, en vue d'une conférence à laquelle assisteraient tous les pays concernés – et non seulement la Belgique, la Finlande et la Pologne comme le préconise l'Union Soviétique. En matière de désarmement la Roumanie entend également mener une diplomatie de mouvement, plus pragmatique que dogmatique. Ses positions divergent parfois de celles de l'URSS, les dirigeants roumains estimant primordiale l'interdiction pure et simple des armes atomiques, au-delà de la non-prolifération.

La doctrine dite de la « souveraineté limitée », énoncée par Leonid Brejnev dès le 3 juillet 1968, est dénoncée avec violence :

> *« Une souveraineté qui coexiste avec la dépendance est une fiction et un non sens, et un pays socialiste avec une souveraineté limitée ne serait pas une anomalie ni un paradoxe mais une tragédie »*[14].

On pense à Bucarest que la logique de bloc doit à tout prix être révolue. Mais ce dépassement doit se faire non pas à un niveau supérieur par le biais de l'intégration et de la supranationalité, mais au contraire au niveau

[14] *Lumea* du 24 avril 1969.

organique d'États-nations qui coopèrent. Le rêve de la fraternité socialiste s'est pourtant évanoui au profit des luttes intestines et de l'hégémonie d'un seul : c'est là que réside la tragédie aux yeux de Bucarest, dans cet internationalisme mystificateur dont elle n'a finalement pas d'autre choix que d'être un pion.

La Roumanie se trouve à la fin des années 1960 dans une situation paradoxale : sa dissidence combine à la fois une façade conservatrice et des aspects révisionnistes. La voie roumaine du communisme serait selon ses instigateurs un retour aux véritables sources du marxisme et du léninisme. C'est cette prétention qui fonde la controverse idéologique avec l'URSS, qui estime quant à elle être la « gardienne du temple », l'unique héritière du legs léniniste. Or du côté roumain, il n'existe effectivement pas de corps doctrinal complet et cohérent, de projet marxiste-léniniste de remplacement : la politique expérimentée s'apparente plutôt à un « savant dosage de léninisme, de titisme et de maoïsme ». Les origines véritables de la dissidence roumaine sont à trouver ailleurs que dans l'idéologie, plus prosaïques, plus viscérales aussi : leur substrat réside dans le nationalisme roumain, et au-delà de ce nationalisme, dans l'instrumentalisation qui en est faite par l'équipe dirigeante – pour laquelle il s'agit de faire oublier à la population que le régime qu'elle incarne est arrivé dans les fourgons de l'Armée rouge.

Lieux de recherche :
les archives de l'OTAN (Bruxelles)

***J**ENNY **R**AFLIK*[1]

Avec la fin de la guerre froide, et les changements induits pour l'OTAN dans sa politique générale, l'organisation s'est largement ouverte, et la transparence est devenue le mot d'ordre de sa communication. Très rapidement, donc, de nombreux historiens ont demandé à avoir accès aux documents de la guerre froide, ce à quoi le conseil atlantique a répondu dès 1992 en lançant une étude sur la dé-classification et la mise en lecture publique de ses archives. Aujourd'hui, les archives OTAN présentent pour l'historien une masse d'informations remarquable, dans un cadre de travail idéal.

Règles de communicabilité

La communicabilité des archives OTAN s'applique aux documents de trente ans ou plus, ayant été déclassifiés, ou n'ayant jamais été classifiés (mention « NATO SANS CLASSIFICATION »), à l'exception de ceux qui contiennent des renseignements susceptibles de porter atteinte à la vie privée d'une personne, y compris − mais non exclusivement − tous renseignements relatifs à des questions de personnel et à des questions

[1] Jenny Raflik, allocataire-moniteur à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, prépare une thèse sous la direction du Professeur Robert Frank sur les décideurs français et l'Alliance Atlantique (1948-1954).

disciplinaires, aux dossiers médicaux et à d'autres sujets analogues, les documents de cette nature ne pouvant être communiqués que cent ans après la date de naissance de l'intéressé. Les documents comportant des renseignements confidentiels d'ordre commercial sont également exclus de la communicabilité, à moins que la partie intéressée ne consente à leur divulgation.

L'accès accordé aux documents signifie toujours le droit de le reproduire et de l'utiliser librement dans le cadre d'une recherche, sans restriction. La reproduction est d'ailleurs gratuite et faite par le personnel, dans des conditions idéales pour le chercheur. Une grande partie des documents a été traitée numériquement, et la consultation se fait sur CD-Rom. Les documents non encore numérisés sont visibles sur microfilms, ou en version papier.

La consultation se fait à la salle de lecture des archives, au sein même du siège de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, dans la banlieue de Bruxelles. Le chercheur doit donc se plier aux exigences de sécurité imposées par le lieu, en remplissant un formulaire de demande de consultation disponible sur le site Internet de l'OTAN au moins quinze jours avant son séjour.

Description des fonds

Les documents communicables au public sont constitués de séries chronologiques diffusées par le Secrétariat International et les Autorités militaires de l'OTAN de 1949 à 1965, et d'une série sujet sur le Rapport Harmel. Ces séries sont constituées de documents officiels, donc toujours bilingues (anglais et français), diffusés par les divers Comités et Groupes de travail. Leur classification oblige le chercheur à se pencher sur le fonctionnement de l'Alliance, puisque les documents sont classés par organes émetteurs, et organisés au sein de chaque série par type de

document. Une fois assimilé le mécanisme de classement OTAN, l'identification et la datation des documents est relativement aisée : ils sont organisés selon un ordre numérique séquentiel par type de document : « A » pour ordre du jour, « D » pour document, « M » pour mémorandum, « N » pour note, « R » pour compte rendu et « VR » pour verbatim. Chaque organisme se voit également attribué une initiale, permettant de l'identifier, et correspondant à la classification OTAN originale[2]. Les cotes de ces documents mentionnent également l'année du document, excepté pour 1949, « année zéro » de l'Alliance. Ainsi, le document coté *C-R (52) 1* correspond au compte-rendu de la première réunion du Conseil atlantique de 1952, le document *C-R (52) 2* correspondra à la deuxième réunion de cet organisme.

Organes civils de l'OTAN, 1949-1952

La première série chronologique comprend les documents des organes civils de l'OTAN d'avril 1949 à avril 1952, c'est-à-dire les archives concernant les premières années d'existence de l'organisation, avant la réorganisation de Lisbonne.

Dans cette première série, les documents ne sont pas toujours bilingues, ni complets. Certains semblent avoir été perdus, ou non établis dès l'origine. Les archives de cette période reflètent les tâtonnements de l'Alliance dans ses débuts. En outre, la structure de l'Organisation civile subit entre 1949 et 1952 plusieurs changements substantiels, avec entre autres la modification de la composition du Conseil et la création du Conseil des Suppléants. Le Comité d'armement nord atlantique (MPSB) et le Comité de défense économique et financier (DFEC) sont remaniés pour devenir respectivement le Bureau de production de défense (DPB) et le

[2] Les organismes présentés dans la suite de cet article sont donc suivis de la mention des lettres les désignant dans la classification OTAN.

Bureau économique et financier (FEB). Les archives et leur classement reflètent ces changements.

Les documents les plus riches sont sans doute ceux du Conseil de l'Atlantique Nord (C-), qui tient neuf sessions durant cette période. La mise en place des suppléants du Conseil (D-), qui siègent de façon permanente, implique également une source inestimable de renseignements sur le fonctionnement de l'Alliance au quotidien.

Parmi les sous-séries de ces papiers civils antérieurs à 1952 sont à noter les écrits produits par les différents organes au niveau ministériel : le Comité temporaire du Conseil (TCC), créé au niveau ministériel à Ottawa, lors de la 7e session du Conseil en septembre 1951. Son rapport est présenté à la 9 e session du Conseil à Lisbonne en février 1952. Le TCC délégua son travail d'analyse au Bureau exécutif (EB), au Directoire de Sélection et d'évaluation (SCS) et au Bureau d'analyse économique (EAS). Le Bureau exécutif examine notamment la contribution possible de l'Allemagne à la Défense européenne (séries B). Le Comité de la Communauté atlantique (AC/10-), créé également au niveau ministériel, à Ottawa, lors de la 7e session du Conseil, en septembre 1951, est chargé de renforcer la Communauté Nord Atlantique et spécialement la mise en application de l'Article 2 du Traité. Le Comité de défense économique et financier, créé par le Conseil à sa 2e session en novembre 1949, est quant à lui composé des ministres des Finances. Un groupe de travail permanent (PWS) établi à Londres lui est adjoint dans le but d'assurer ses travaux courants. Il est dissous à la suite de la modification de la structure de l'OTAN en mai 1951. Les fonctions et les responsabilités du DFEC sont alors transférées au Bureau économique et financier (FEB).

D'autres comités jouent un rôle important : le Comité d'armement (MPSB), dont les fonctions sont transférées en 1951 au Bureau de production de défense (DPB), le Groupe de travail sur la production et les finances (WGPF), le Groupe de travail sur le programme de production de première urgence (WGHP), le Groupe de travail économique et financier de l'OTAN à Paris (GTEF(P)), le Bureau économique et financier (FEB), et

bien sûr le Groupe de travail sur le statut militaire (MS). Ce dernier est créé pour élaborer un accord susceptible de gouverner toutes les forces armées de l'Alliance. Peu après sa mission englobe également l'élaboration du statut des agents civils employés par l'OTAN. Il établit la Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces (Convention de Londres), la Convention sur le statut de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, des représentants nationaux et du personnel international (Convention d'Ottawa) et le protocole sur le Statut des quartiers généraux militaires internationaux, créés en vertu du Traité de l'Atlantique Nord (Protocole de Paris).

Enfin, les Comités *ad hoc* des suppléants du Conseil ont également produit de multiples documents relatifs à des questions très variées, répondant aux besoins ponctuels ou durables de l'organisation : information, infrastructures, sécurité, etc.

Organes civils de l'OTAN, 1952-1965

La réunion ministérielle de Lisbonne marque une rupture essentielle dans l'histoire de l'OTAN, et donc dans l'organisation de ses archives. A partir de mai 1952, la structure civile acquiert une remarquable stabilité, et ne subit plus que quelques adaptations. Avec cette réorganisation, la masse des documents est exponentielle.

Le Conseil se réunit désormais en session permanente, une ou deux fois par semaine, et de nouveaux comités sont créés. Lors de la réorganisation de Lisbonne, le poste de Secrétaire général est créé. Celui-ci reçoit la tâche d'organiser le travail du Conseil et de diriger celui du Secrétariat international. Sa correspondance avec les délégations, les chefs de divisions, les présidents de comités et les personnes privées porte la référence PO. Seuls les documents officiels sont accessibles au public. Le Secrétariat exécutif joue un rôle central dans l'Organisation et au sein du

Secrétariat international. A sa tête, le Secrétaire exécutif est responsable de toutes les questions administratives relatives aux activités du Conseil et de ses comités subalternes. De 1952 à 1970, le poste de Secrétaire exécutif est occupé par le Capitaine R.D. Coleridge (RDC). Seuls les documents officiels qu'il a adressés aux délégations sont accessibles au public. Le Secrétariat International est chargé de la préparation initiale et du suivi de toutes les questions dont le Conseil était responsable. Les memoranda du Secrétariat international [ISM], diffusés par le Secrétariat exécutif, le Contrôleur financier, le Secrétaire général adjoint aux Affaires politiques et le Secrétaire général adjoint pour la Production et la Logistique, couvrent donc de très nombreux sujets, comme les mesures prises par le Comité du budget, l'allocation des munitions, les organigrammes...

En mai 1956 les ministres des Affaires étrangères chargent trois ministres, G. Martino (Italie), H. Lange (Norvège) et L. Pearson (Canada) de présenter au Conseil des recommandations quant aux mesures à prendre pour améliorer et développer la coopération entre pays de l'OTAN dans les domaines non militaires et pour accroître l'unité au sein de la Communauté Atlantique. Les documents du Comité des Trois (aussi repris sous le nom de Comité des Trois Sages) sont constitués de procès-verbaux de réunions, de documents de travail et de rapports sur les consultations avec les pays.

Cette réorganisation des plus hautes instances civiles ne doit pas dissimuler le travail de très nombreux comités. Parmi les principaux, on trouve le Comité politique [AC/119], les groupes de travail d'experts sur l'Europe orientale et la zone d'occupation soviétique en Allemagne (1959-1965), sur la situation au Moyen-Orient (1959-1965) et sur l'Extrême-Orient (1959-1965), sur les tendances de la politique soviétique (AC/34) (1959-1965), sur l'Amérique latine (1961-1965). Les travaux de différents groupes *ad hoc* sont également communicables au public : c'est le cas de ceux portant sur la CED et ses liens avec l'OTAN, ainsi que des comités chargés de l'information (AC) et de l'action psychologique dans le cadre de la guerre

froide. Les documents de certains de ces groupes restent néanmoins non communicables (celui chargé de la question des prisonniers de guerre, ou de la répression des déserteurs…).

La Division économique et financière, issue de la réorganisation approuvée à Lisbonne en 1952 et dirigée par un Secrétaire général adjoint, succède au Bureau économique et financier. Ses principaux comités sont le groupe de travail sur la comparaison des tendances économiques dans les pays de l'OTAN et l'Union Soviétique [AC/89], le Comité des conseillers économiques [AC/127].

L'Examen annuel est l'instrument principal pour coordonner les efforts de défense de l'Alliance. Depuis 1952, un Examen annuel a lieu chaque année. Aucun examen n'est exactement semblable à son précédent et aucun ne suit réellement les procédures prévues pour l'exercice initial du Comité temporaire du Conseil. Plusieurs séries de documents sont donc créées entre 1952 et 1958 pour la conduite de l'Examen annuel. Certaines séries sont utilisées au fil des ans alors que d'autres ne le sont que pour un seul exercice.

D’autres documents civils sont également communicables : ceux ayant trait à l’étude du plan d’urgence, aux budgets, à la sécurité, aux infrastructures. Le nombre de groupes existants est très important, mais leur production est très inégale. Certains groupes de travail produisent entre 1952 et 1965 des milliers de documents, d’autres n’en produisent aucun.

Les organes militaires de l’OTAN, 1949-1965

Les documents produits par les organes militaires de l’OTAN sont classés à part, et ont fait l’objet d’un traitement numérique permettant une recherche informatique par mot-clef dans l’ensemble du fonds, procurant par là même une facilité de recherche remarquable.

Le premier organe militaire du Pacte atlantique, est le Comité de défense [DC], créé dès la 1re session du Conseil Atlantique Nord. Son mandat couvre les plans de défense unifiés pour la région Nord Atlantique. Il se réunit à quatre reprises entre octobre 1949 et décembre 1950, date à laquelle il cesse d'exister en tant qu'organe ministériel séparé.

Le Comité militaire (MC), composé des chefs d'état-major ou de leurs représentants des pays de l'OTAN, est l'autorité militaire suprême de l'Organisation. Il est chargé de donner des avis au Conseil sur les questions militaires, et de diriger et d'orienter ses organes subordonnés.

Le Comité des représentants militaires [MRC], composé de représentants de chaque pays de l'OTAN, servit de lien entre le Groupe permanent et les autorités militaires nationales. En 1957 le MRC est réorganisé et appelé Comité militaire en session permanente.

Le Groupe permanent [SG], créé en même temps que le Comité militaire, est composé d'un représentant de l'état-major de France, du Royaume-Uni et des États-Unis. Il agit en session permanente en tant qu'organe exécutif du Comité militaire. Le Groupe permanent est démantelé en 1966 et son autorité transférée au Comité militaire. Établi à Washington et fonctionnant avec un Secrétariat, il exerce une autorité exécutive journalière sur les Groupes régionaux de planification et sur les Commandements militaires alliés qui leur ont succédé.

Dossiers sujets : le rapport Harmel

A la suite de l'annonce par la France de son retrait de la structure militaire intégrée, jointe à la mise en cause de l'utilité de l'OTAN par certains éléments de l'opinion publique, le ministre belge des affaires étrangères, Pierre Harmel, propose une étude en profondeur des objectifs de l'Alliance. Un groupe spécial de Représentants est établi sous la présidence du Secrétaire général et des sous-groupes sont constitués : le sous-groupe

n°1 s'est chargé des relations est-ouest, le sous-groupe n°2 des relations interalliées, le sous-groupe n°3 de la politique générale de défense, et le n°4 des relations avec les autres pays.

Les dossiers sujets du Secrétariat International ayant trait à l'étude sur « Les tâches futures de l'Alliance » (« Rapport Harmel ») se constituent de neuf volumes, établis par la Section des Archives à partir des dossiers initiaux. Ils couvrent la période qui va de décembre 1966 à décembre 1967, et sont composés de documents formels et informels du Groupe spécial et de ses quatre sous-groupes, ainsi que de documents du Conseil, du Secrétaire général, de comptes rendus de réunions privées des Représentants permanents, de notes internes et de contributions nationales. Presque tous les documents formels existent en anglais et en français. Les documents informels ainsi que les contributions nationales existent dans la langue dans laquelle ils ont été rédigés. Chaque dossier contient un inventaire des documents.

Dans l'ensemble de ces fonds, il est regrettable que la correspondance des délégations, propriété de chaque État, soit absente ; autres sources non consultables : celles des États-majors de l'OTAN, et en particulier du SHAPE. Pour le chercheur, il est souvent malaisé de repérer dans la masse de documents les sujets traités ou des interventions précises, et, dans l'ensemble des classifications OTAN, de retracer les différentes phases de l'élaboration d'un document officiel, et d'en identifier la forme finale, après de multiples révisions. Mais les principales limites de ces sources sont donc inhérentes au fonctionnement des organismes atlantiques eux-mêmes, et en cela, les lacunes de ces archives sont elles-mêmes sources d'information.

Paris, Hanoi et Pékin :
trois colloques pour reconsidérer Dien Bien Phu, Genève et les relations franco-vietnamiennes depuis 1954

***P**IERRE **J**OURNOUD*[1]

Depuis quelques années, l'Indochine suscite en France un regain d'intérêt chez les historiens des relations internationales, de la (dé)colonisation, et de la défense, en particulier parmi les jeunes générations. Des archives ont été ouvertes et des témoins se sont mis à parler. L'approche du cinquantième anniversaire de la bataille de Dien Bien Phu et de la conférence de Genève n'a sans doute pas été étrangère à cette évolution favorable à la recherche, moins cependant que le passage inexorable du temps – deux générations –, grâce auquel les exigences de l'histoire s'imposent en définitive aux dynamiques souvent contradictoires et conflictuelles de la mémoire.

Aussi, en amont de la commémoration proprement dite, l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne[2] a-t-elle pris l'initiative d'organiser, avec le concours du Centre d'études d'histoire de la Défense[3], plusieurs colloques sur les événements de l'année 1954 – bataille de Dien Bien Phu et conférence de Genève principalement – et leur impact sur les relations internationales depuis 1954. Le caractère inédit de ces rencontres tenait au

---

[1] Cet article est publié conjointement dans la revue *Communisme* et dans le *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin* de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne. Son auteur, chargé de recherches au CEHD, achève une thèse sur « Les relations franco-américaines à l'épreuve du Vietnam, 1954-1973 » à l'Université Paris I.

[2] Tout particulièrement Robert Frank, professeur d'histoire des relations internationales et directeur de l'UMR-IRICE, et Hugues Tertrais, maître de conférences spécialisé sur l'histoire des conflits et des identités régionales en Asie du Sud-Est.

[3] Le CEHD (secrétariat général pour l'administration, ministère de la Défense), est dirigé par Jean-Christophe Romer, Professeur à l'Université Strasbourg III.

partenariat qui, avec la complicité active des autorités de chacun des trois pays, a pu s'instaurer d'emblée, dans la préparation puis dans le déroulement des colloques, entre Français, Vietnamiens et Chinois. Pour la seule partie française, le ministère des Affaires étrangères, tout particulièrement l'ambassade de France à Hanoi ; le ministère de la Défense et notamment le secrétaire d'Etat aux Anciens combattants ; mais aussi l'Agence universitaire de la francophonie, ou encore de grands groupes privés comme EMC et Accor, ont apporté leur précieuse contribution au succès de manifestations que les organisateurs avaient voulu avant tout scientifiques, car les risques d'instrumentalisation politique étaient bien réels.

Le premier colloque eut lieu à Paris, dans la prestigieuse Ecole militaire. Il réunit, cinquante ans jour pour jour après le largage des parachutistes de l'Union française à Dien Bien Phu, un panel de participants original, car pour la première fois, avait été invitée une délégation de cinq historiens vietnamiens venus de Hanoi, conduite par le vice-recteur de l'Université des sciences sociales et humaines de Hanoi[4] (USSH). Avec l'ambition de stimuler une fructueuse interaction entre histoire et mémoire, les organisateurs avaient également laissé une large place aux témoignages d'anciens combattants de Dien Bien Phu et d'anciens diplomates.

La réflexion se prolongea dans le même état d'esprit à Hanoi, les 13 et 14 avril 2004, peu de temps avant les grandes cérémonies de commémoration au Vietnam, alors que l'ensemble des médias commençaient à focaliser leur attention sur Dien Bien Phu. Une délégation de 15 historiens français, toutes générations confondues, fut accueillit dans les locaux de l'USSH, à Hanoi, pour un grand colloque centré sur la bataille de Dien Bien Phu et les relations franco-vietnamiennes depuis 1954[5].

---

[4] Nguyen Van Khanh.

[5] Le général Giap n'était physiquement pas présent au colloque de Hanoi mais il a tenu à recevoir la délégation française à son domicile, le 14 avril, immédiatement

Enfin, dernier temps fort, un séminaire aux dimensions plus modestes fut organisé à Pékin, les 19 et 20 avril, grâce aux efforts conjoints du centre de recherches sur l'Asie du Sud-Est de l'Université de Pékin[6] et du centre de recherches sur le Vietnam de l'Université de Zhengzhou.

Il est impossible de réaliser dans le cadre d'un article une synthèse complète de la centaine de communications et des nombreux débats qui ont rempli ces six journées de colloque cumulées. Les lecteurs plus exigeants pourront toujours se reporter aux *Actes* des colloques, déjà publiés ou à venir[7]. Tout au plus évoquerons-nous ici deux grands thèmes ayant fait l'objet de réflexions nouvelles, à la croisée de l'histoire des relations internationales, de l'histoire de la décolonisation, et de l'histoire militaire[8] :

- Le processus de décision politico-stratégique qui a conduit à la victoire de l'Armée populaire du Vietnam à Dien Bien Phu et l'aide étrangère aux belligérants.

---

après la fin du colloque. Il avait préalablement fait distribuer à tous les participants un texte, rédigé pour le cinquantième anniversaire, dans lequel il revenait longuement sur le mûrissement de sa décision de passer à l'offensive à Dien Bien Phu et sur la signification politique de la victoire de l'Armée populaire du Vietnam.

[6] Le professeur Yang Baoyun fut l'artisan principal de cette manifestation.

[7] Les actes du colloque de Paris (21 et 22 novembre 2003), ont été publiés aux Éditions de la Société française d'histoire d'outre-mer (SFHOM) : JOURNOUD (Pierre), TERTRAIS (Hugues) (dir.), *1954-2004, la bataille de Dien Bien Phu entre histoire et mémoire*, paris, SFHOM, 2004. on pourra se les procurer en écrivant à la Société française d'histoire d'outre-mer / 12, rue catalienne / 93 200 Saint Denis. Quant aux colloques de Hanoi et de Pékin, les actes sont publiés respectivement en vietnamien et en chinois. Un florilège de communications françaises, vietnamiennes et chinoises devrait être publié en français en 2005.

[8] Pour rédiger ces éléments de compte rendu, nous avons disposé, pour le colloque de Hanoi, d'un dossier comportant la traduction en français de toutes les communications vietnamiennes, mais seulement de notes manuscrites pour le colloque de Pékin, prises au fil d'une traduction simultanée réalisée par des interprètes non professionnels. La traduction des meilleures communications chinoises est en cours dans la perspective d'une publication en français.

- De la conférence de Genève à nos jours : l'engagement dans un processus de régionalisation pour un monde multipolaire.

Dien Bien Phu : le processus de décision politico-stratégique et l'aide étrangère

Les Français ont concentré leur attention, tant à Paris qu'à Hanoi, sur les causes de la défaite, en revenant en particulier sur les divisions internes au camp « occidental » lors de la bataille – franco-françaises (au sein du gouvernement ; entre politiques et militaires) et franco-américaines. Ils ont offert de nouveaux regards sur la bataille, en multipliant les changements d'échelle (locale, régionale, nationale et internationale), et renouvelé certains bilans, en particulier celui des pertes survenues lors de la bataille et de la captivité[9]. Mais en exploitant par exemple les images, la littérature ou le témoignage, ils ont aussi défriché un champ jusqu'à présent peu exploré, celui des représentations et de la mémoire de la bataille (conflits de mémoire, lieux de mémoire, voire « trou de mémoire[10] »...).

Pour la première fois – il faut le souligner pour donner une idée du chemin parcouru en cinquante ans –, le thème de la captivité et de son bilan, encore très sensible chez les anciens combattants français de Dien Bien Phu, a nourri des échanges très francs entre participants français et

[9] Jean-Jacques Arzalier a précisé, chiffres à l'appui, que « si la mortalité de la bataille a été élevée, notamment chez les militaires du rang, les valeurs habituellement citées méritaient d'être nuancées et ce d'autant plus que l'on ne sait pas ce qu'il est advenu des 3 013 prisonniers d'origine indochinoise »…

[10] Selon l'expression de Benjamin Stora à propos de la guerre d'Indochine, « recouverte » dans la mémoire collective française par la guerre d'Algérie puis par la « guerre du Vietnam » (la seconde guerre d'Indochine).

vietnamiens[11]. Et chacun a reconnu que d'autres études devaient être conduites et que de nouvelles rencontres seraient les bienvenues : ce n'était pas le moindre des progrès.

Vietnamiens et Chinois, quant à eux, ont surtout rappelé l'importance de l'aide étrangère pendant la bataille : soviétique et surtout chinoise pour la République démocratique du Vietnam[12] ; américaine et – dans des proportions fort modestes – australienne[13] pour la France. Ce faisant, ils n'ont pas hésité à dépasser le discours longtemps réducteur sur le caractère exclusivement anti-colonial de leur lutte pour souligner le rôle et le poids d'autres idéologies – nationalisme et communisme essentiellement – non seulement pendant la guerre d'Indochine, mais dans la guerre froide en général. Ils ont également investi en force une thématique chère aux historiens : le processus de décision. L'enjeu était de taille : il s'agissait en définitive de démontrer qui, des Vietnamiens ou des Chinois, pouvait revendiquer la paternité des grandes décisions qui avaient

---

[11] À partir, notamment, de la communication du colonel Pham Xuan Phuong, ancien expert au « département de la propagande et de l'agitation dans le camp ennemi ».

[12] Mise à part l'étude fondatrice de François Joyaux sur la Chine – *La Chine et le règlement du premier conflit d'Indochine (Genève, 1954)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1979 –, les travaux de référence sur ce sujet ont été publiés récemment : ZHAI (Qiang), *China and the Vietnam Wars (1950-1975)*, Chapel Hill, University of Carolina Press, 2000 ; JIAN (Chen), *Mao's China and the Cold War*, Chapel Hill, University of Carolina Press, 2001 ; GOSCHA (Christopher), *Le contexte asiatique de la guerre d'Indochine : relations, espaces, réseaux*, thèse de doctorat, EHESS, 2000 ; DE TRÉGLODÉ (Benoît), *Héros et Révolution au Vietnam*, Paris, L'Harmattan, 2001 ; GAIDUK (Ilya), *Confronting Vietnam. Soviet Policy toward the Indochina Conflict 1954-1963*, Washington DC, Woodrow Wilson Center Press, 2003 ; DE HARTINGH (Bertrand), *Entre le peuple et la nation. La République démocratique du Vietnam de 1953 à 1957*, Paris, EFEO, 2004.

[13] Trinh Thi Dinh a montré, en effet, comment la perception de la menace communiste dans le contexte de la guerre froide avait conduit le gouvernement australien, après le tournant de 1950, à octroyer au gouvernement français une aide économique limitée pour l'Indochine.

mené l'Armée populaire du Vietnam à la victoire décisive de Dien Bien Phu. Les conclusions des intervenants vietnamiens et chinois sont venues confirmer, développer ou infirmer, selon les cas, les travaux relativement récents déjà réalisés sur le sujet.

Ce sont ces deux derniers thèmes – aide étrangère et processus de décision – que nous avons choisi de développer ici.

Les belligérants et leurs alliés

En présentant le rôle des Etats-Unis en Indochine comme l'un des principaux facteurs de l'élargissement et de la prolongation du conflit, voire de son déclenchement[14], les historiens vietnamiens et chinois ont eu tendance à surestimer l'influence et les pressions américaines sur les Français, comme le laissaient à entendre leurs expressions de « plan de guerre franco-américain » (il n'y en a jamais eu ; même si le « plan Navarre » a d'une certaine manière tenu compte des recommandations américaines) ou de « complot américain pour internationaliser la guerre » (si complot il y eut, la France en fut la première instigatrice, pas les Etats-Unis) ou pour « remplacer la France en Indochine » (Eisenhower y était opposé). Quoi que la « contrainte occidentale » – en l'occurrence américaine – ait fortement pesé sur l'évolution de la politique française en Indochine[15], les responsables politiques et militaires français se sont opposés jusqu'au bout à toute tentative d'ingérence américaine dans la conduite de la guerre et dans la gestion politique des Etats associés. Mais compte tenu des proportions massives que l'engagement américain en Indochine a pris dans les années 1960, et de ses effets profonds sur l'économie et la société vietnamiennes, il est aisé de comprendre que la

[14] Comme le suggéra Liang Zhiming en regrettant que les Américains, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, aient accepté le retour de la France en Indochine puis refusé de répondre aux sollicitations pressantes de Ho Chi Minh.

[15] Comme l'a montré Jenny Raflik.

question de l'origine de cet engagement ait suscité l'intérêt des chercheurs vietnamiens et que, tentés par les sirènes de la téléologie, ceux-ci aient souvent surévalué le rôle des Américains dans la première guerre d'Indochine.

La crise de Dien Bien Phu, marquée par l'échec des tractations autour du plan Vautour – le « symbole des dissensions transatlantiques »[16] –, a prouvé que le moteur de l'engagement américain, au-delà de la préservation d'intérêts économiques (réserves de riz, d'étain, de caoutchouc…) était avant tout stratégique[17] : à travers l'Indochine, c'était bien évidemment la Chine populaire qui était visée par les Etats-Unis, et de manière plus générale le communisme mondial, dont la Chine était perçu comme l'agent principal en Asie du Sud-Est.

De même, le soutien de la Chine à la République démocratique du Vietnam s'explique surtout par son désir de contrôler la « menace américaine[18] ». Le parallélisme est d'ailleurs frappant, du point de vue de la chronologie, entre l'aide américaine à la France[19] et celle de la Chine populaire à la République démocratique du Vietnam : le tournant se situe

[16] Luu Van Loi.

[17] Vu Duong Ninh.

[18] Dai Kelai. Liang Zhiming a confirmé qu'en cas d'intervention directe des forces américaines en Indochine, la Chine y aurait à son tour engagé ses propres troupes.

[19] Nous n'insisterons pas sur cet aspect désormais bien connu des événements, développé dans certaines communications vietnamiennes, chinoises et françaises. Pour ne retenir que les principales études françaises (elles sont très nombreuses aux Etats-Unis), on citera par exemple la thèse de Laurent Cesari, et son récent article « Un malentendu transatlantique : les Etats-Unis et la bataille de Dien Bien Phu », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 211/2003, p. 77 à 91 ; la thèse de Hugues Tertrais, publiée sous le titre : *La piastre et le fusil. Le coût de la guerre d'Indochine 1945-1954*, Paris, CHEFF, 2002 et, dernière en date, celle de Pierre Grosser : *La France et l'Indochine (1953-1956). Une « carte de visite » en « peau de chagrin »*, thèse de doctorat, IEP de Paris, 2002.

en 1950 et tout s'accélère avec les préparatifs de la bataille de Dien Bien Phu.

Mais l'aide chinoise aux communistes vietnamiens remonte aux années 1920, années de formation en Chine de l'organisation révolutionnaire fondée par Ho Chi Minh[20], qui deviendra le Parti des travailleurs (*Lao Dong*). À cette époque, les communistes vietnamiens et chinois luttaient contre des ennemis communs : l'empire ; le féodalisme. À partir de 1949, selon le « partage stratégique » du monde entériné lors de la visite de Mao en URSS, les problèmes de l'Orient avaient été relégués par Staline à l'attention de la Chine, et tout particulièrement ceux de l'Indochine[21]. Staline se méfiait d'ailleurs de Ho Chi Minh, qu'il soupçonnait de représenter davantage le nationalisme vietnamien que le communisme mondial[22]… Désireux de regrouper toutes les forces sociales pour assurer le triomphe de la révolution vietnamienne, Ho Chi Minh avait volontairement repoussé la réforme agraire à plus tard, s'attirant les critiques à peine voilées de Staline lors de sa visite secrète en URSS au début de l'année 1950. Il avait même refusé d'inscrire cette question au programme du deuxième Congrès du parti du Travail (1951), et fini par s'y rallier très progressivement en 1953, « peut-être sous la pression soviétique »[23].

---

[20] Pham Xanh.

[21] Selon He Xicheng.

[22] D'après Bui Dinh Thanh. Pour Jean-Christophe Romer, la méfiance des Soviétiques à l'égard des Vietnamiens et de leurs mentors chinois résulterait à la fois de la façon radicalement différente de la prise de pouvoir des communistes vietnamiens (comme des communistes chinois) ; de la non conformité au projet soviétique de la prise de pouvoir de Mao en Chine ; de la méfiance du caractère national du mouvement communiste vietnamien – ou chinois – au moment où cette tendance est vivement condamnée dans l'Europe de l'Est ; enfin de la crainte des dirigeants soviétiques de voir la Chine prendre la direction du mouvement communiste international.

[23] Bui Dinh Thanh. Benoît de Tréglodé a précisé qu'« en l'espace de trois années (1950-1953), les réformes suggérées par Moscou et épaulées sur le terrain par les conseillers chinois, avaient concerné l'essentiel des domaines activités des

C'est également lors de la rencontre tripartite secrète (Staline, Mao, Ho Chi Minh)[24] que furent tracées les grandes lignes d'un programme d'aide à la RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU VIETNAM. Si, du point de vue militaire, l'aide soviétique a été circonscrite à l'octroi d'une aide matérielle et financière non négligeable (en particulier les camions Molotova et les canons anti-aériens de 37 mm qui allaient jouer un rôle si important dans la neutralisation de la puissance aérienne de la France lors de la bataille de Dien Bien Phu)[25], l'aide chinoise, fut en revanche très appréciable – « importante » pour les Vietnamiens, « indispensable » pour les Chinois –, multiforme pour tous (matérielle, militaire, financière, humaine…).

L'Armée populaire du Vietnam, en premier lieu, n'aurait pu atteindre un tel stade de maturité, d'efficacité, et peut-être aussi d'autonomie, si la plupart de ses cadres et techniciens n'avaient séjourné dans les académies politiques ou militaires chinoises, si les six divisions qui la composaient en 1950 n'avaient été équipées par la Chine populaire, qui contribua aussi très largement, par l'intermédiaire d'une mission de 79 experts dirigée par Vi

ministères de la République démocratique du Vietnam Nord. Condition *sine qua non* de l'entrée de la République démocratique du Vietnam Nord dans la communauté des pays socialistes, et *de facto* du soutien de sa résistance, le pays s'est lancé dans de vastes réformes internationalistes que sa "guerre de résistance" sur le terrain rendait incontournables ».

[24] Les historiens vietnamiens ont mentionné deux dates différentes : décembre 1949 et janvier 1950.

[25] Selon Ho To Luong, « 76 canons anti-aériens de 37 mm, 12 bandes de fusées H6, beaucoup de mitraillettes K50, 685 camions et une grande quantité de quinines, en provenance d'URSS », entre mai 1950 et juin 1954. Il ajoute que l'aide fut aussi importante dans le domaine de la diplomatie (conférences de Berlin et Genève), de la propagande internationale (défense de la position du Vietnam dans la presse soviétique et à la radio), la formation des cadres, la culture (traduction d'œuvres littéraires, envoi de films, disques, revues, appareils-photos, etc.).

Quoc Thanh[26], au premier grand et décisif succès militaire de l'Armée populaire du Vietnam [27] : la victoire de la bataille des Frontières en 1950 (Cao Bang), qui ouvrit grandes les portes du ravitaillement chinois. Mais dans les années 1951 et 1592, l'aide de la Chine allait être plus limitée du fait de la guerre de Corée qui absorbait l'essentiel de ses forces[28].

Après la bataille des Frontières, les Vietnamiens avaient décidé d'orienter leurs opérations vers le delta du fleuve Rouge. Or, en 1951 et 1952, l'Armée populaire du Vietnam a rencontré d'importantes difficultés et subi de lourdes pertes. Le succès de certaines contre-attaques françaises a prouvé que l'Armée populaire du Vietnam n'était pas efficace en combat de plaine ni assez puissante pour conduire de grandes opérations. En avril 1952, une réunion importante du Comité central du Parti *Lao Dong*, en présence des conseillers chinois, a dressé un bilan sévère des combats passés, constaté les difficultés de l'Armée populaire du Vietnam à combattre sur un terrain plat et insuffisamment abrité, et critiqué l'« optimisme aveugle » apparu au sein du Parti comme de l'Armée populaire du Vietnam [29]. Aussi bien, surtout après l'échec de Na San en octobre 1952, Chinois et Vietnamiens furent-ils d'avis de chercher à résoudre d'abord le problème des camps retranchés avant de s'attaquer au delta, et en attendant, de n'attaquer que les points faibles de l'adversaire. D'où les offensives simultanées de la campagne automne-hiver 1953-1954 sur les Hauts Plateaux, le Haut et Bas-Laos, et le Cambodge[30].

---

[26] Vi Quoc Thanh serait le nom vietnamien du général Wei Guoqing, chef des conseillers militaires chinois. Pham Xan précise que les conseillers militaires chinois étaient non seulement « conseillers de consultation » mais aussi « d'attaque ».

[27] C'est le colonel Hoang Minh Phuong lui-même, ancien officier de liaison du général Giap auprès de la mission militaire chinoise, qui le reconnut.

[28] Pham Xanh.

[29] He Xincheng.

[30] À scruter à la loupe la bataille de Dien Bien Phu, on oublie souvent que l'offensive de l'Armée populaire du Vietnam s'est développée simultanément sur

Le principe d'une offensive de l'Armée populaire du Vietnam à Dien Bien Phu

D'après les intervenants vietnamiens, c'est à la fin du mois de septembre 1953 (ou en octobre, selon les versions), que le Bureau politique de la République démocratique du Vietnam (RDV) s'est réuni dans le hameau de Tin Keo (province de Thai Nguyen) pour mettre au point les grandes orientations[31]. Là, Ho Chi Minh a réagi à l'exposé du général Giap sur le plan Navarre, dont les Chinois avaient fourni une copie aux Vietnamiens, en proposant de disperser les forces de l'adversaire, jusque-là concentrées dans le delta du Tonkin, par une offensive coordonnée des forces régulières et des forces locales, lancée simultanément sur le nord-ouest (division 316), le centre et le sud du Laos (en collaboration avec les forces du Pathet Lao), et le nord de la province de Thai Nguyen. Le reste des forces régulières devait se tenir prêt à rejoindre l'une de ces directions.

---

plusieurs fronts. C'est à juste titre que le général Navarre, dans une réponse à une série d'articles du général Catroux (le président de la commission d'enquête sur Dien Bien Phu) qui le mettaient en cause, a rappelé « le caractère généralisé qu'a pris la lutte en Indochine au printemps 1954 », en ajoutant : « On s'est battu très durement dans toute l'Indochine, non seulement à Dien Bien Phu et au Tonkin, mais au Nord et Moyen-Laos, en Annam, sur les plateaux montagnards et jusqu'en Cochinchine et au Cambodge » (*Le Figaro*, 25 mai 1959, p. 7). Le général Henri Eyraud confirma par son témoignage (il était chef d'une section de Marocains en 1953-54) que le corps expéditionnaire avait dû mener une guerre de guérilla difficile au Moyen-Laos, sur les arrières des régiments de l'Armée populaire du Vietnam. Ces troupes de valeur étaient plus mobiles que le Corps expéditionnaire, contraint par ses chefs à demeurer toujours à portée de l'artillerie (le résultat du syndrome de Cao Bang).

[31] Général Hoang Minh Thao ; colonel Tran Van Thuc et capitaine Le Thanh Bai. Phan Huy Le a toutefois précisé que l'état-major général de l'Armée populaire du Vietnam avait pris la décision de briser la concentration des troupes voulue par le plan Navarre après l'évacuation de Na San au mois d'août 1953, en établissant un plan dont le 4e point était précisément d'accélérer le mouvement des troupes vers le nord-ouest et vers le Haut-Laos.

Ainsi acculé à un choix inévitable entre la concentration et la dispersion de ses forces, l'adversaire serait plus facilement conduit à la faute. Le nord-ouest, dont le Comité central du Parti avait reconnu l'importance stratégique depuis les premières années de lutte, devait être la direction principale de l'offensive. Depuis 1951, l'état-major du général Giap avait compris que l'Armée populaire du Vietnam ne pouvait se permettre d'attaquer le Corps expéditionnaire français dans le nord du delta. Au contraire, en dirigeant une partie de son corps de bataille vers le nord-ouest, avec la volonté de s'emparer de Lai Chau, puis du Haut et Bas-Laos[32], la République démocratique du Vietnam concentrait ses efforts sur l'un des points faibles de l'adversaire et contraignait le général Navarre à envoyer des troupes d'élite à Dien Bien Phu (dont il n'avait pas du tout été question dans son plan), à y construire un camp retranché puissant où ni le relief, ni la météo ne lui étaient favorables, à y engager la bataille, enfin, un an plus tôt que prévu[33]. Les dirigeants de la République démocratique du Vietnam n'avaient peut-être pas envisagé que l'adversaire construirait à Dien Bien Phu une base si puissante, dans une région montagneuse de surcroît (65% du district constitué par des reliefs, d'une altitude moyenne de 1 000 mètres) et d'accès difficile (à 500 km de Hanoi par les pistes et à 150 km de la Chine), mais ils s'attendaient de toute évidence à ce que les Français réagissent à la montée de la division 316 vers Lai Chau, au sujet de laquelle les services de renseignement français étaient parfaitement informés[34].

Or le 19 novembre 1954 – à la veille de l'opération *Castor* ! – le haut commandement de l'Armée populaire du Vietnam convoquait ses cadres

[32] D'après le colonel Hoang Minh Phuong, pour qui l'Indochine était alors considérée comme un seul et même champ de bataille.

[33] Général Tran Van Quang, alors chef du bureau des opérations à l'état-major du haut commandement.

[34] Jean-Marc Le Page.

pour leur divulguer le plan d'opérations *Dong Xuan* (automne-hiver) 1953-1954.

Pour étudier les projet français pour Dien Bien Phu, une mission militaire sino-vietnamienne (dont faisait parti Mai Gia Sinh, chef adjoint des conseillers militaires chinois) se rendit sur place. En route pour Dien Bien Phu, elle s'arrêta quelques jours à Na San, le 30 novembre 1953, soit dix jours après le largage des premiers bataillons de parachutistes sur Dien Bien Phu, pour y effectuer une étude approfondie du camp et tirer les leçons de ce qui est désormais considéré par les historiens vietnamiens comme un cuisant échec[35]. Ce « détachement de l'avant » parvint à Tham Pua le 6 décembre, à 15 km à l'ouest de Tuan Giao, premier poste de commandement de la campagne de Dien Bien Phu. C'est de là que fut prise la décision de diriger à son tour la division d'élite 308 vers Dien Bien Phu, où se trouvait déjà la division 316, tandis que les unités du génie, aidées par de nombreux jeunes volontaires, élargissaient les routes entre Tuang Giao et Muong Thanh (Dien Bien Phu). La situation topographique ainsi que l'organisation du camp retranché français allaient être étudiés sur la base des rapports et des plans dressés par les unités de reconnaissance technique et par les unités du régiment 148 auxquelles s'étaient heurtés les premiers parachutistes français le 20 novembre.

Le 6 décembre, trois jours après le général Navarre, le Bureau politique entérinait la décision de livrer bataille à Dien Bien Phu. D'après la planification du Comité militaire du Parti, la campagne devait commencer par une offensive sur Lai Chau puis, après une semaine de repos, les

[35] Rappelons qu'entre octobre et décembre 1952, le général Giap avait cherché à s'emparer en vain du môle aéroterrestre, mis en place par le général Salan afin de contrer l'offensive de l'Armée populaire du Vietnam en pays thaï et finalement évacué par les Français, à la barbe de leur adversaire, en août 1953.

troupes attaqueraient Dien Bien Phu au début du mois de février 1954. La durée prévue de la campagne était de 45 jours, moins si possible.

Le 9 décembre, les cadres de l'Armée populaire du Vietnam et les conseillers chinois du détachement de l'avant adoptèrent toutefois un plan sensiblement différent. Une première idée avait été écartée : celle qui visait à encercler progressivement les troupes du camp retranché avant de les attaquer progressivement point d'appui après point d'appui. Selon Mai Gia Sinh, cette tactique de la « décortication » avait été la cause de la défaite des Vietnamiens à Na San. C'est pourquoi sa préférence allait vers une offensive rapide et massive sur tout le camp retranché, dès que les canons de l'artillerie seraient acheminés à Dien Bien Phu et sans attendre le retour des soldats vietnamiens envoyés en Chine pour s'entraîner au maniement des pièces de DCA. L'objectif était d'atteindre directement le poste de commandement du colonel de Castries par une foudroyante attaque d'infanterie, appuyée par l'artillerie et protégée par la DCA. Profitant du caractère provisoire et des faiblesses du dispositif de défense auxquels l'adversaire n'avait pas encore remédiés, il fallait, selon Mai Gia Sinh, en « percer le cœur » au plus vite et se retourner ensuite contre les autres positions, qui se verraient ainsi prises sous un double feu : celui de l'intérieur et celui de l'extérieur.

Le général Hoang Van Thai, chef d'état-major du général Giap, fit sienne la tactique d'une « attaque rapide, victoire rapide »[36].

La décision de reporter l'offensive sur le camp retranché de Dien Bien Phu

Débattue pour la première fois publiquement entre Vietnamiens et Chinois, la décision de retarder la première grande offensive de l'Armée populaire du Vietnam sur le camp retranché de Dien Bien Phu, initialement

[36] Communications du colonel Hoang Minh Phuong et de Phan Huy Le.

prévue le 20 janvier 1954, reportée au 25, puis suspendue le 26, et de substituer un nouveau mot d'ordre (« attaque sûre, progression certaine ») à l'ancien (« attaque rapide, victoire rapide »), avec toutes les implications logistiques et tactiques que cela allait entraîner, a fait l'objet de nouveaux éclaircissements.

Désigné le 1er janvier commandant en chef de la campagne de Dien Bien Phu, le général Giap, en compagnie notamment du chef des conseillers militaires chinois[37], parvint à Tuan Giao le 12 janvier, où lui fut exposé le plan d'attaque élaboré par Hoang Van Thai et Mai Gia Sinh. Ce plan, pourtant fort éloigné des grandes lignes que le Bureau politique avait initialement tracées, reçut l'approbation unanime des membres du Comité militaire du Parti, tous décidés à attaquer le camp avant qu'il ne devienne trop puissant. Pour sa part, le général Giap, pressentant les limites d'une telle stratégie, n'était pas convaincu de sa pertinence, mais la majorité des membres du Comité partageait l'idée que l'Armée populaire du Vietnam rencontrerait d'insurmontables problèmes de ravitaillement si la campagne venait à se prolonger. Tout en déclarant ne pas avoir de raisons suffisantes pour rejeter ce plan, le général Giap se rallia provisoirement à l'opinion de la majorité, non sans confier peu après son scepticisme au chef des conseillers chinois, ni avouer à son chef de cabinet Nguyen Van Hieu qu'un tel plan lui paraissait pour le moins « aventureux »[38].

Faute de mieux, le général Giap communiqua donc le 14 janvier le plan d'offensive-éclair aux commandants des grandes unités : l'Armée populaire du Vietnam allait attaquer, pour la première fois avec toute son artillerie lourde, le 20 janvier pendant deux jours et trois nuits, en visant prioritairement l'aéroport et le PC. L'enthousiasme et la confiance étaient au rendez-vous. Or, les services de renseignement auxquels le commandant

[37] Communications du général Tran Van Quang, qui accompagna le général Giap au titre de chef du bureau des opérations à l'état-major du haut commandement, et de Phan Huy Le.

en chef avait enjoint d'examiner minutieusement les bases situées à l'ouest du camp et de détecter tout changement de situation, lui rapportèrent qu'entre temps le camp retranché s'était effectivement renforcé en soldats et en matériels, et que sa défense avait été consolidée. Surtout, à la date du 19 janvier, la plupart des pièces d'artillerie de 105 mm, acheminées depuis Nha Na, n'étaient pas encore parvenues à leur emplacement malgré le fait que des centaines de personnes avaient été mises à contribution pour tirer les canons à la main, au rythme de 150 à 200 mètres à l'heure. Aussi le général Giap décida-t-il de reporter l'attaque au 25 janvier.

Chaque jour passé entre le 19 et le 25 le fit douter un peu plus de la justesse de la tactique adoptée. Il fut informé, d'une part, que les Français avaient ouvert de nouveaux centres de résistance, consolidé leurs fortifications et leur système de défense (champs de mines, barbelés…), implanté de nouvelles batteries d'artillerie. Quelques hauts responsables de l'Armée populaire du Vietnam, d'autre part, commençaient à lui faire part de leurs inquiétudes, rompant ainsi le consensus qui s'était forgé autour de la tactique d'une offensive éclair : le général Le Trong Tan, commandant de la division 312, estimait que le percement des trois lignes de défense par les unités de l'Armée populaire du Vietnam pour atteindre le PC français demeurait problématique ; Pham Kiet, le responsable de la défense, s'inquiétait de l'insuffisante protection des pièces d'artillerie, dont certaines n'avaient d'ailleurs toujours pas rejoint leur emplacement. Enfin, le 24, les services de renseignement de l'Armée populaire du Vietnam apprirent en décodant certains télégrammes que les Français avaient eu connaissance de la date exacte de l'offensive sur le camp retranché grâce aux révélations d'un prisonnier.

Cette fois, c'en était trop. Le 24 janvier, le général Giap décidait de retarder l'attaque de 24 heures. Dès l'aube du 26, il fit appeler Vi Quoc Thanh à qui il exposa ses réflexions. L'Armée populaire du Vietnam, il en

[38] Ces précisions ont été révélées par le colonel Hoang Minh Phuong.

était désormais convaincu, n'était pas encore en mesure d'anéantir dans les délais prévus une dizaine de bataillons bien protégés et soutenus par une puissante aviation franco-américaine, surtout qu'il fallait pour la première fois coordonner l'action de l'artillerie et de la DCA. Or, une défaite n'était pas permise : « être vaincu signifierait être ruiné »[39]. C'est pourquoi Giap s'apprêtait à donner l'ordre d'ajourner l'attaque, de retirer les batteries d'artillerie, de regrouper les troupes et de préparer un nouveau plan, résumé par la formule « attaque sûre, victoire certaine ». L'envoi de la division 308 vers le Nord Laos – une diversion qui surprit beaucoup les Français – était censé attirer le feu de l'aviation française pour protéger le repositionnement des cinq divisions autour du camp retranché et contribuer encore un peu plus à la dispersion des forces de l'adversaire[40]. Le chef des conseillers militaires chinois se rangea rapidement aux arguments du commandant en chef de l'Armée populaire du Vietnam et s'empressa de transmettre au Comité central du Parti communiste chinois (PCC) une demande de documents sur l'expérience chinoise de la guerre de Corée, notamment sur la « guerre souterraine ». Les jours suivants, Vi Quoc Thanh donna lui-même des leçons de tactique sur l'encerclement d'une base, relayées sur le terrain par l'ensemble des conseillers chinois pour faciliter l'ouverture des routes, l'emplacement de l'infanterie, de l'artillerie et de la DCA[41].

Six heures avant l'offensive prévue, les membres du Comité du Parti pour la bataille, au terme d'une discussion effervescente, entérinaient le changement de tactique, alors que plusieurs dizaines de milliers de combattants avaient d'ores et déjà été déployés pour l'offensive et se tenaient prêts à faire feu. Les troupes devaient se retirer, avec l'artillerie, et travailler à l'encerclement progressif et total de l'adversaire par la construction, inspirée de l'expérience chinoise, d'un réseau continu de

[39] Colonel Hoang Minh Phuong.
[40] Général Hoang Minh Thao.

tranchées et de tunnels (une centaine de km au total !), et de plusieurs dizaines de milliers de bunkers et d'abris. Après quoi seulement, elles attaqueraient en plusieurs vagues successives, de la périphérie vers le centre, la priorité étant donnée au contrôle de l'aéroport. Cette décision majeure – « la plus difficile » de la vie de commandant en chef du général Giap – fut communiquée en urgence au commandement central. Ho Chi Minh, qui suivait de près le déroulement des opérations, et le Bureau politique, confirmèrent aussitôt qu'ils mobiliseraient à leur niveau toutes les ressources populaires à l'arrière pour assurer le succès de l'offensive, donnant ainsi une preuve supplémentaire de la parfaite coordination entre le politique et le militaire, qui avait tant fait défaut dans le camp de l'Union française.

Quant au chef des conseillers militaires chinois, le général Vi Quoc Thanh, d'après les sources chinoises, il en était arrivé de lui-même à des conclusions similaires à celles du général Giap. Le 21 janvier, il aurait envoyé un télégramme au Comité central du PCC, dans lequel il aurait recommandé, compte tenu des difficultés d'acheminement des pièces d'artillerie, de repousser l'offensive au 26. Wei aurait reçu le même jour une réponse positive du Comité central lui enjoignant de ne pas utiliser les forces régulières dans une attaque massive et simultanée sur tous les pitons, mais au contraire de les envoyer à l'assaut piton par piton, après avoir méthodiquement encerclé les troupes adverses. Vi Quoc Thanh aurait à nouveau écrit à ce dernier le 24 pour l'informer des difficultés d'acheminement des canons, auxquels tous les soldats de la division 312 avaient pourtant été affectés. Or le télégramme de réponse du PCC, recommandant vivement la tactique de « l'élimination progressive des défenses ennemies », bataillon par bataillon, position après position, ne

[41] Général Nguyen Dinh Uoc.

serait arrivé que le 27 ! Entre temps le général Vi Quoc Thanh, de son propre chef, avait choisi de se rallier aux arguments du général Giap[42]…

Au total, si l'aide et le soutien chinois se sont avérés importants pendant la bataille de Dien Bien Phu, comme l'ont reconnu pour la première fois la totalité des historiens et grands témoins vietnamiens, ce sont bien les forces matérielles et morales vietnamiennes qui ont joué le rôle décisif dans la victoire finale et, avant tout, l'« intelligence des Vietnamiens » et le « sang versé » par eux. Pourquoi, au demeurant, ne pas considérer que les généraux Giap et Wei, deux généraux de grand talent, ont eu « la même idée », ce qui expliquerait le ralliement si rapide du chef des conseillers chinois à la nouvelle option défendue par le général Giap[43] ?

Pourtant, les historiens chinois n'ont pas fait mystère de leurs divergences avec leurs collègues vietnamiens sur cette question, en affirmant tout de go que l'expérience chinoise de la guerre (en Chine et en Corée), ainsi que la pensée militaire de Mao, avaient non seulement « permis au général Giap de devenir un grand général », mais aussi contribué aux succès de l'Armée populaire du Vietnam et fournit « les bases de sa victoire à Dien Bien Phu ». Plus concrètement, le choix du nord-ouest comme direction principale d'une offensive qui devait permettre de « libérer » Lai Chau, le Nord et le Centre-Laos, pour attaquer ensuite le Sud-Vietnam et prendre Saigon en passant par le Cambodge, aurait résulté d'une « proposition chinoise très importante » faite au mois d'août 1953[44]. Mais le comité central du PCC aurait également joué un rôle important dans les décisions tactiques qui ont conduit à la bataille de Dien Bien Phu.

---

[42] Selon la thèse inédite de Phan Huy Le.
[43] Comme le suggéra Pham Xuan Hang en conclusion du colloque de Pékin.
[44] D'après Guo Zhigang.

Les chercheurs chinois, en particulier, ont clairement affirmé que le changement de tactique du mois de janvier était une décision bilatérale, c'est-à-dire sino-vietnamienne, et que d'une manière générale, la Chine avait joué le rôle de force de « proposition », tandis qu'aux Vietnamiens revenait le pouvoir de « décision[45] ». En somme, l'on ne pouvait pas nier que l'aide – inconditionnelle – des Chinois[46], eût été un « élément très important » de la victoire vietnamienne à Dien Bien Phu, sans lequel l'Armée populaire du Vietnam n'aurait pu « sortir de l'impasse »[47].

La controverse n'a pu être tranchée et ne pourra l'être tant que l'accès aux archives « stratégiques » sera refusé aux chercheurs – celles des Bureaux politiques des deux pays. Les rares sources françaises et américaines à ce sujet, basées sur le travail des services de renseignement, prouvent que le général Navarre était parfaitement au courant de l'existence d'une mission chinoise auprès du général Giap et le montrent convaincu, dès avant le 13 mars, que le choix de porter l'offensive dans le nord-ouest, puis de reporter *in extremis* celle prévue sur Dien Bien Phu, relevait d'une décision chinoise[48].

L'unanimité entre historiens chinois et historiens vietnamiens s'est faite, en revanche, pour considérer comme cruciale la contribution de la population vietnamienne à la victoire.

---

[45] Guo Zhigang.

[46] Plusieurs historiens vietnamiens (parmi lesquels Pham Xan, le recteur Pham Xuan Hang) avaient pris soin de rappeler le soutien – quoi que limité dans le temps (1948-1949) et dans sa portée (fourniture de vivres, aliments et sel et même aide militaire au printemps 1949) – de l'Armée populaire du Vietnam à l'Armée populaire de libération peu avant sa victoire sur les nationalistes en 1949.

[47] He Xincheng.

[48] Pierre Journoud.

Les facteurs de la victoire : génie politico-militaire vietnamien et/ou aide chinoise ?…

En conclusion, les communicants vietnamiens ont concédé que l'aide chinoise avait constitué « un facteur important » de la victoire de l'Armée populaire du Vietnam à Dien Bien Phu. La Chine avait permis aux cadres de l'Armée populaire du Vietnam d'être formés et entraînés sur son territoire. Elle avait, à Dien Bien Phu, doté l'Armée populaire du Vietnam de 24 canons et 3 600 obus de 105 mm (18% du total des obus), 1 700 tonnes de vivres (10,8% du total ; essentiellement du riz, transporté *via* Lai Chau)[49], sans compter les équipements militaires et sanitaires, les médicaments et, à la fin des combats, l'envoi de deux bataillons, l'un de canons DKZ de 75 mm, l'autre de « 12 batteries de 6 fusées Katioucha ». Les conseillers s'étaient avérés très précieux et ils furent très souvent loués pour avoir préféré poursuivre la lutte aux côté des Vietnamiens malgré les épreuves qu'ils avaient traversées dans leur propre pays ou en Corée, et considéré en définitive cette lutte comme la leur[50].

Néanmoins, les historiens vietnamiens n'ont pas manqué une occasion de rappeler que la victoire de Dien Bien Phu était avant tout révélatrice du formidable patriotisme des Vietnamiens, combiné aux progrès de l'art militaire vietnamien et au génie de Ho Chi Minh et du général Giap.

En effet, stimulés par la perspective d'une véritable réforme agraire, plus de 260 000 « travailleurs civiques bénévoles[51] », dont 50 000 au service du

[49] Pham Xanh.

[50] Général Hoang Minh Thao ; colonel Hoang Minh Phuong.

[51] Ngo Dang Tri ; général Nguyen Huu Le ; Truong Thi Tien et Le Thi Quynh Nga. Nguyen Quang Lieu a évoqué de façon plus spécifique la mobilisation de la jeunesse et Vu Quy Thu a concentré son attention sur la province du Thanh Hoa, qui a fourni 120 000 personnes, dont 25 000 femmes.

front – beaucoup plus que ne l'avaient alors imaginé les services français[52] – furent mobilisés par le Comité de fournitures du front, un organe interministériel crée en 1952, étendu en 1953 aux échelons de l'interzone et de la province, et placé sous la présidence du vice-Premier ministre Pham Van Dong. De l'arrière à la « ligne médiane » ou dans les dépôts qui jalonnaient les routes empruntées par les troupes, 25 000 tonnes de riz environ et 1 450 tonnes d'armes et de munitions furent ainsi transportées de jour et plus encore de nuit. Aucun moyen de transport ne fut négligé : vélos (plus de 20 000 spécialement aménagés pour le transport !), chevaux, chars à bœuf ou à buffle, embarcations et canots, radeaux, brouettes, et surtout, plusieurs centaines de camions fournis par l'URSS, conduits et entretenus par un petit millier de chauffeurs et de mécaniciens, grâce auxquels fut assuré le transport des canons et de 85% du volume des marchandises[53].

En outre, pour atténuer sans doute la portée des arguments chinois, il fut très souvent souligné par les historiens vietnamiens que Dien Bien Phu s'inscrivait dans une tradition ancestrale de « batailles héroïques » menées par un « peuple indomptable » contre les armées puissantes de grands empires : Bach Dang en 938, une grande victoire navale sur le corps expéditionnaire de la dynastie des Han qui mit un terme à la première domination chinoise sur le royaume du Dai Viet ; Dong Bo en 1258, première victoire contre les armées mongoles ; Chi Lang en 1427, qui signa la fin d'une deuxième période de domination chinoise (dynastie des Ming) ; Dong Da en 1789, nouvelle victoire sur les armées chinoises mettant fin à

[52] Henri Navarre rappelle dans ses Mémoires que le Vietminh avait réussi à réunir en Haute région une « masse de 75 000 coolies » (*op. cit*., p. 205-206).

[53] En dévoilant ces chiffres, Ngo Dang Tri a partiellement démythifié l'image d'Epinal très souvent reprise au Vietnam dans les ouvrages d'histoire, les manuels scolaires (et même en couverture du programme du colloque de Hanoi…) pour symboliser la « guerre du peuple » : celle d'une multitude de travailleurs civils poussant des vieux vélos Peugeot lourdement chargés et soigneusement camouflés.

la dernière tentative d'invasion de l'Empire du Nord… et plus tard, l'Offensive du printemps 1975, conduite par des commandants de corps d'armée dont les ¾ avaient commandé un régiment à Dien Bien Phu[54]…

Au-delà de cette dimension fortement nationaliste, les communicants vietnamiens n'ont pas oublié de rappeler le rôle et l'importance de l'idéologie communiste dans la victoire[55]. Ainsi, la généralisation à grande échelle des campagnes de « rééducation idéologique » et de « rééducation militaire » dans l'armée, à partir de 1953 – le « plus vaste mouvement de rééducation de toute la résistance contre les Français » – connut sa véritable heure de gloire en pleine bataille de Dien Bien Phu[56].

Pour les Français, les véritables causes de la défaite étaient « à rechercher dans l'échec des actions entreprises de l'extérieur pour soutenir, renforcer ou dégager la garnison assiégée du camp retranché » ainsi, à l'échelon tactique, que dans « la préparation et la conduite de la bataille »[57]. D'ailleurs, contrairement à la thèse que le général Navarre a défendue toute

[54] Texte du général Giap.

[55] En particulier, le colonel Pham Huy An pour la rééducation militaire et idéologique, et Truong Thi Tien pour la réforme agraire.

[56] Les historiens vietnamiens ont confirmé les écrits antérieurs du général Giap en expliquant qu'au mois d'avril 1954, la mise en place accélérée de conférences idéologiques, ainsi que le recomplètement des effectifs, avaient permis de restaurer un moral gravement atteint par un excès d'optimisme après les premiers succès sur le terrain ; la sous-estimation de la capacité de résistance de l'adversaire ; le manque d'expérience dans le creusement des tranchées et des abris ; le manque de moyens ; la fatigue ; la fréquence et la gravité des blessures, etc.

[57] Lieutenant-colonel Michel David. Le problème plus spécifique de l'aviation a été développé par le général Roland Le Bourdonnec, chef du Service historique de l'armée de l'Air, qui a rappelé que l'aviation en Indochine, notamment à Dien Bien Phu, avait surtout pâti du choix délibéré des autorités militaires d'accorder la priorité stratégique au théâtre Centre-Europe.

sa vie pour justifier la défaite française à Dien Bien Phu[58], les historiens vietnamiens ont affirmé que l'ouverture de la conférence de Berlin, le 25 janvier, avec en toile de fond la perspective d'une négociation future à Genève, n'avaient joué qu'un rôle secondaire, les dirigeants vietnamiens s'étant résolus à rechercher la victoire à Dien Bien Phu dès le début du mois de décembre[59].

De la conférence de Genève à nos jours : l'engagement dans un processus de régionalisation pour un monde multipolaire

La conférence de Genève : vers un « nouvel ordre mondial »[60]

A l'évocation de la conférence de Genève (d'ailleurs volontairement limitée par eux au minimum), les chercheurs vietnamiens ont fait montre d'une certaine irritation à l'égard des grandes puissances en général et de la Chine en particulier : « Les grands pays se sont donné le droit d'imposer un ordre en Indochine »[61]. Dopée par ses succès militaires, la délégation vietnamienne s'attendait à des gains équivalents sur le terrain de la négociation. Mais en vain : elle n'a jamais pu atteindre ses objectifs politiques à Genève. Par manque d'expérience en matière de négociation

[58] Le général Navarre écrit dans ses mémoires que « si le pire s'est produit, si nos prévisions ont été bouleversées, c'est parce que le Gouvernement, sans prendre l'avis du Commandement, s'est engagé dans l'engrenage fatal de la Conférence de Genève. La décision irréfléchie de réunir cette Conférence à Genève, prise au moment où notre jeu était fait et ne pouvait plus être modifié, a complètement changé les données du problème. […] C'est le jour où fut décidée la Conférence de Genève que le sort de Dien Bien Phu fut scellé » (NAVARRE (Henri), *Agonie de l'Indochine (1953-1955)*, Paris, Plon, 1956, p. 255.)

[59] Phan Huy Le.

[60] Nguyen Van Khanh.

[61] Dinh Tran Duong.

internationale, sous la pression de l'URSS et surtout de la Chine[62], toutes deux acquises à la coexistence pacifique pour assurer leur reconstruction économique et garantir leur sécurité, elle a dû accepter des concessions douloureuses, à commencer par la division du Vietnam autour du 17e parallèle. Alors qu'elle sortait d'une grande victoire à Dien Bien Phu, la République démocratique du Vietnam a finalement « perdu l'initiative »[63] à Genève. Mais ayant proposé le 13e parallèle, tout en envisageant le 16e comme ultime concession dans la négociation, Pham Van Dong fut contraint d'accepter le 17e parallèle : la République démocratique du Vietnam ne voulait pas mener de nouvelles offensives après Dien Bien Phu pour libérer les zones encore détenues par les Français ; les pertes avaient été « très lourdes »[64]…

À Genève, certains intérêts ont donc été sacrifiés par les grandes puissances, pour des raisons politiques qui ont pris le pas sur les exigences du droit international.

Pire, l'imbroglio politico-juridique né de ces accords (attitude ambivalente des Etats-Unis, refus du gouvernement Diem d'être lié aux clauses politiques des accords, conception française d'une responsabilité de la France limitée à ses clauses militaires…), ainsi que le renoncement de la France à toute politique modératrice dans la région s'est avéré lourd de conséquences pour l'avenir de la paix. En fin de compte, parce que les buts

---

[62] De ces pressions, renouvelées en 1956 pour déconseiller la reprise de la lutte armée dans le Sud-Vietnam, Ho Chi Minh ne parviendra à s'extraire qu'à la faveur de la rupture sino-soviétique. En 1959, il obtient « l'accord de l'URSS et de la Chine sur le changement de ligne politique et de méthode révolutionnaire au Sud-Vietnam » (Tran Nam Tien).

[63] Bui Dinh Thanh.

[64] Selon l'explication de Wen Zhuang, présent au sein de la délégation de la République démocratique du Vietnam, à Genève, comme officier de liaison chinois (chef des interprètes).

des grandes puissances étaient trop divergents, les accords de Genève n'ont aménagé qu'une suspension des armes[65].

Pourtant, ni les Etats-Unis ni la Chine ne voulaient en 1954 d'une deuxième guerre de Corée[66]. Et les accords de Genève comportaient des clauses positives pour les pays directement concernés.

Pour la République démocratique du Vietnam, ils mettaient fin à la guerre ; reconnaissaient *de facto* sa souveraineté au nord du 17e parallèle ; favorisaient son intégration au monde et rehaussaient son prestige ; lui permettaient de se consacrer à son développement économique, et créaient une base juridique (sur la base de la paix, l'indépendance, la réunification, la souveraineté ou l'intégrité territoriale…), qui allait à l'avenir s'avérer très utile[67].

Pour la Chine, soutenue par l'URSS, la conférence de Genève offrit l'occasion idéale pour effectuer un retour remarqué sur la scène internationale[68] et nouer des relations avec les autres pays du Tiers-Monde. Grâce à la République démocratique du Vietnam qui, dorénavant, assurait *de facto* la sécurité de ses frontières méridionales, elle pourrait concentrer ses forces sur le développement intérieur.

Quant à la France, Genève a clarifié une situation passablement confuse en favorisant une prise de conscience – la guerre d'Algérie allait achever ce processus – de la nécessité de s'affranchir à la fois du « boulet colonial » et

---

[65] Laury-Anne Bellessa.

[66] Vu Duong Ninh.

[67] Dinh Tran Duong ; Vu Quang Hien ; Tran Nam Tien.

[68] La conférence de Genève permit aussi à l'Inde de jouer les intermédiaires entre les parties, ainsi que Gilles Boquérat l'a développé : « L'engagement indien dans le succès des négociations s'exprima notamment par la présence à Genève de Krishna Menon, envoyé spécial du Premier ministre indien, qui agit avec diligence en marge de la conférence ou encore par la visite de Zhou Enlai en Inde en juin. La montée en puissance de l'Inde sur la scène diplomatique internationale, et donc

de la dépendance américaine[69]. L'étude de l'opinion, du monde politique français et de la presse, prouve en tout cas que la politique de Pierre Mendès France en Indochine, en particulier la signature des accords de Genève, a été, au moins à ses débuts, favorablement accueillie par les Français[70].

En somme, la conférence de Genève a peut-être entériné une paix provisoire, mais elle a sans nul doute eu une influence positive sur le développement des pays qui y ont participé, et contribué à la stabilité mondiale[71].

Les relations franco-vietnamiennes depuis 1954, entre identités nationales et identités régionales

Du point de vue des relations internationales, et plus particulièrement des relations franco-vietnamiennes, la rupture de 1954 a été très largement relativisée par les historiens français et vietnamiens. L'année 1954 « n'a pas été une année de rupture radicale dans les relations internationales », mais seulement une année de transition et de « réajustements essentiels »[72], marquée, entre autres, par la reprise du dialogue est-ouest

celle du monde non-aligné, fut reconnue lorsqu'elle fut nommée à la présidence de la commission internationale de contrôle en Indochine ».

[69] Yang Baoyun.

[70] D'après Alain Ruscio, « en août-septembre 1954, un sondage de l'IFOP permet de connaître les différentes nuances de l'opinion métropolitaine. Première constatation : plus des trois quarts des Français, 77%, estiment que Mendès a eu raison de commencer par la question indochinoise… c'est-à-dire, appelons les choses par leur nom, de se débarrasser d'un fardeau. Quant aux clauses de la paix de Genève, les deux tiers des Français estiment qu'elles sont satisfaisantes. 58% répondent : "c'est le mieux qu'on pouvait espérer", 8% vont jusqu'à les trouver "excellentes" ! ».

[71] Yang Baoyun.

[72] Jean-Christophe Romer.

avec les conférences de Berlin et de Genève, l'âge d'or des relations sino-soviétiques, la normalisation des relations sino-indiennes et la poursuite de l'endiguement de la poussée communiste par les Etats-Unis.

De même, la politique française en Asie ne s'est pas arrêtée en 1954 : en choisissant d'adhérer à l'Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est (OTASE), quatre mois après l'humiliation de Dien Bien Phu, la France entendait demeurer une puissance asiatique[73], même si, dans les faits, elle ne l'était plus guère. Ses agissements modérateurs au sein de cette alliance et la présence de la « mission Sainteny » à Hanoi avaient un point commun : la volonté française de ne pas tout lâcher en Indochine au bénéfice des Américains, dont la politique anticommuniste en Asie n'était un mystère pour personne... Et si la République démocratique du Vietnam avait ménagé la possibilité de préserver une certaine relation avec la France, c'était essentiellement pour isoler au maximum l'« impérialisme américain »[74].

Dans les années 1960, la France du général de Gaulle, alors en quête d'une politique extérieure indépendante dans le monde, a manifesté sa volonté de contribuer à restaurer la paix dans l'ex-Indochine. Sans renoncer au bénéfice d'une certaine influence dans un territoire où elle avait exercé autrefois sa souveraineté et où elle conservait des intérêts économiques et culturels relativement importants, elle décida d'opérer un net rapprochement avec l'adversaire d'hier, pour renforcer son crédit dans les futures négociations de paix. De 1963 à 1973, arguant de son expérience

---

[73] Pierre Grosser.

[74] Dinh Tran Duong.

S'attachant à étudier la réception de la littérature française en République démocratique du Vietnam, Tran Dinh a montré que même dans ce domaine plus spécifique, 1954 n'avait pas été une rupture décisive. La littérature française, malgré Dien Bien Phu, est restée stable et a même retrouvé une situation relativement privilégiée par rapport aux littératures chinoise et russe à partir de 1958.

en Indochine, puis en Algérie, elle chercha, entre diplomatie officielle et diplomatie secrète, à hâter la fin du conflit. Non sans quelques succès[75]…

À nouveau, au début des années 1990, la France a joué un rôle important dans le règlement de la crise cambodgienne, sous l'impulsion décisive de François Mitterrand, en cherchant notamment à favoriser le dialogue entre Hun Sen et Sihanouk. Et le Vietnam devint bientôt le premier bénéficiaire de la coopération française en Asie du Sud-Est. Dès lors, la France et le Vietnam purent envisager des retrouvailles au sommet : François Mitterrand fut le premier président de la République française à se rendre au Vietnam indépendant, en février 1993. Sa visite devait être « le signe du réengagement français non seulement à l'égard d'Hanoi mais aussi à l'égard des trois pays anciennement associés »[76]. Un réengagement de nature différente que celui de la période coloniale, destiné à contribuer à la reconstruction des économies des pays de la région, ainsi qu'à la stabilité à plus long terme du Vietnam, au moment où les États-Unis et l'URSS allaient se désengager de la région. L'idée de coopérer à la promotion d'un Etat de droit susceptible d'accompagner l'ouverture économique du Vietnam et son insertion dans la mondialisation, trouva à se concrétiser dans le domaine juridique avec la création, officialisée par François Mitterrand, d'une Maison du droit, une « institution originale animée par une équipe franco-vietnamienne chargée, sous la responsabilité des deux ministère de la Justice, de développer une coopération intergouvernementale à destination de l'ensemble des composantes du monde juridique et judiciaire »[77].

Force est de constater qu'en définitive, les interprétations des conséquences à long terme de la bataille de Dien Bien Phu proposées par

[75] Pierre Journoud.
[76] Georges Saunier.
[77] Leila Choukroune.

les historiens des trois pays furent, au-delà des apparences parfois paradoxales de leurs raisonnements, d'une remarquable convergence.

Un historien vietnamien[78] n'a pas hésité à montrer que la bataille Dien Bien Phu, « pont reliant le passé au présent et au futur », avait contribué au renouveau des relations franco-vietnamiennes : l'ampleur des pertes consenties de part et d'autre et des douleurs ainsi occasionnées ont uni les deux pays dans une même communauté de souffrance[79]. La chute de Dien Bien Phu, par ailleurs, a mis un terme à de longues années d'indécisions politiques françaises à l'égard de l'Indochine et renforcé les partisans d'une collaboration entre les gouvernements et les peuples vietnamiens et français. La visite officielle, enfin, de François Mitterrand, avec une étape solennelle sur le site même de la bataille, a permis en quelque sorte d'exorciser les complexes du passé et de clore un chapitre douloureux de la mémoire franco-vietnamienne.

Les historiens français (mais aussi chinois) ont choisi de relativiser la défaite de Dien Bien Phu en partant d'un double constat. D'une part, si la France avait perdu une bataille à Dien Bien Phu, le communisme n'avait-il pas perdu une guerre autrement plus importante – la guerre froide[80] ? Surtout, la défaite de Dien Bien Phu s'inscrit pour la France dans un contexte traumatique, généré par le choc de la défaite de 1940, qui explique à lui seul la difficulté des Français à accepter le processus de décolonisation (guerre d'Indochine, expédition de Suez, guerre d'Algérie). Or, Dien Bien Phu a conduit à court terme à deux attitudes apparemment contradictoires : un « repli nationaliste » qui s'est traduit par une « crispation coloniale » (l'Algérie) et une « ouverture vers la décolonisation » (Tunisie, Maroc). Mais à plus long terme, les Français ont

[78] Il s'agit du colonel Nguyen Manh Ha, rédacteur en chef de la *Revue d'histoire militaire du Vietnam*.

[79] Un tel sentiment explique en partie le respect que se vouent généralement les hommes qui se sont combattus.

[80] Hugues Tertrais.

fini par accepter la décolonisation en faisant le choix, parallèlement, de s'engager dans la construction européenne, comme le fera lui-même, mais bien plus tard, le Vietnam en Asie du Sud-Est. Du refuge impérial au rôle moteur joué par la France dans la construction européenne ; de l'indépendance du Vietnam à son intégration au sein de l'ASEAN (1995), la France et le Vietnam se sont tous deux engagés dans un processus de régionalisation et travaillent désormais à la construction d'un monde multipolaire[81]. Leur relation s'inscrit désormais, et de plus en plus, dans le cadre des relations entre l'Union européenne et l'Asie, institutionnalisées par l'ASEM[82], dont le prochain sommet devrait avoir lieu au Vietnam précisément, en octobre 2004.

Robert Frank, en conclusion du colloque de Hanoi, a retenu deux grandes conséquences de Dien Bien Phu :

> « *D'abord, paradoxalement,* a-t-il expliqué*, certaines défaites sont plus utiles que nombre de victoires : Dien Bien Phu a contribué à réorienter la France de l'Empire vers l'Europe, une réorientation non linéaire, chaotique, mais hautement bénéfique, puisque la France a pu ainsi se moderniser, accéder au 4e rang dans l'économie mondiale et maintenir une certaine influence. En second lieu, Dien Bien Phu est un des nombreux phénomènes qui, au milieu des années 1950, a contribué à forger un monde multipolaire. Or, aujourd'hui, entre la mondialisation, trop dépersonnalisante, et les replis ethniques et identitaires sur des espaces trop étroits, la*

[81] Conclusion de Robert Frank.

[82] Un historien chinois, Yu Xiangdong, a estimé que si la conférence de Genève avait d'abord été le résultat de la volonté des grandes puissances ; elle avait fourni les « bases de discussions » qui ont conduit notamment la France, le Vietnam et la Chine au processus de l'ASEM. Sur le processus de régionalisation en Asie du Sud-Est, voir TERTRAIS (Hugues), *Asie du Sud-Est : enjeu régional ou enjeu mondial ?*, Paris, Gallimard, 2002.

> *construction de grands pôles régionaux est peut-être la meilleure garantie de l'équilibre du monde.* »

Conclusion

Si Français et Vietnamiens, cinquante ans après, ont choisi de positiver leur histoire, en se gardant aussi bien de l'obsession que de l'oubli des blessures du passé, c'est que, au-delà du renouvellement nécessaire de l'historiographie dans leur discipline, ils participent, consciemment ou inconsciemment, directement ou indirectement, à la transformation à plus long terme des rapports entre les anciens belligérants. L'histoire d'un conflit, l'évaluation de ses causes comme de ses conséquences, suppose de faire abstraction de ses préjugés. En tentant de connaître, de comprendre, et de faire comprendre l'Autre (l'ancien adversaire), en décloisonnant les mémoires des nations et des groupes et en confrontant les histoires d'un même passé, l'historien participe d'un processus qui le dépasse, dont les résultats ne peuvent se mesurer qu'avec un certain recul.

Les colloques de Paris, Hanoi et Pékin, nous l'avons dit, ont été organisés en amont – c'est-à-dire en marge – des cérémonies du cinquantième anniversaire de la bataille de Dien Bien Phu, tout en s'inscrivant dans la dynamique créée par la politique officielle de commémoration. Or les choix politiques des gouvernements français et vietnamiens ont eu certaines incidences sur les colloques.

En premier lieu, du fait du refus vietnamien de construire une cérémonie officielle franco-vietnamienne, comme les autorités françaises en avaient émis le vœu en 2003, deux cérémonies distinctes se sont déroulées simultanément le 7 mai. À Paris, le président de la République s'est

adressé solennellement aux anciens combattants de Dien Bien Phu[83] dans le cadre d'une cérémonie purement française. À Dien Bien Phu, la grande cérémonie commémorative, où des milliers de figurants ont rejoué la scène de la victoire sous les yeux des plus hautes autorités et du mythique général Giap, s'est déroulée sans les Français... Seuls à concrétiser une volonté de coopération et de rapprochement, les colloques de Paris, Hanoi et Pékin, ont donc revêtu une dimension symbolique très forte, qui n'a d'ailleurs échappé ni aux historiens et témoins qui en ont été les acteurs, ni aux médias vietnamiens qui en rendu très largement compte.

En second lieu, les dirigeants chinois et vietnamiens ont incontestablement fait montre d'un souci d'apaisement à propos de Dien Bien Phu, après des années d'une dispute historiographique suscitée, en particulier, par la détérioration de leurs relations bilatérales au cours des années 1970. Au Vietnam, les festivités du cinquantenaire ont donc eu lieu, pour la première fois, en présence d'une délégation chinoise de haut rang, incluant d'anciens conseillers chinois du général Giap. Et, pour la première fois aussi, une délégation d'historiens vietnamiens s'est rendue à Pékin, dans le cadre d'un colloque.

Cependant, si les historiens chinois et vietnamiens n'ont pas été indifférents à cette impulsion venue du sommet (comme l'ont montré les couplets de louange rituels des historiens vietnamiens sur l'aide des Chinois dans la guerre d'Indochine), aucun d'entre eux, on l'a vu, n'a renoncé à ses convictions nationales.

Or, précisément, cette volonté de coopération dans des domaines qui en étaient jusque-là exclus (l'histoire du temps présent), cette atmosphère de grande franchise dans le ton des débats et d'extrême cordialité, ont

[83] « Votre victoire et votre gloire, c'est d'avoir laissé, dans un affrontement tragique où le courage de l'adversaire était égal au vôtre, l'exemple de l'héroïsme le plus pur, comme un chant de forces pour les hommes » (Allocution de Jacques Chirac pour la commémoration du cinquantième anniversaire de la fin des combats à Dien Bien Phu, Hôtel des Invalides, vendredi 7 mai 2004).

confirmé que le Vietnam et la Chine étaient prêts à jouer le jeu de rencontres scientifiques. À l'échelle de la coopération en sciences humaines, c'est un progrès très réel et de bon augure pour l'avenir. Tous les participants ont d'ailleurs manifesté leur désir de renouveler les discussions ultérieurement pour approfondir les thèmes demeurant encore sources de questions ou de divergences, et affiché leur désir de favoriser des échanges de documents[84]. Si cette volonté commune se confirme à l'avenir, il est permis d'espérer, à Hanoi comme à Pékin, une ouverture plus significative des archives, sans laquelle certaines assertions importantes ne pourront pas être recoupées, sans laquelle le passé ne pourra être ni démythifié ni, par conséquent, pleinement historicisé[85].

Il reste que, au-delà du problème des sources, il faudra sans doute s'interroger sur les cultures méthodologiques respectives des chercheurs français (et/ou occidentaux) et vietnamiens (et/ou asiatiques) : par exemple, l'appareil critique si important pour les historiens occidentaux est presque inexistant dans les communications vietnamiennes ; le recours à l'argument

[84] Lors des colloques de Paris et Hanoi, les historiens français ont diffusé un montage d'images d'archives audiovisuelles de l'ECPAD sur la bataille de Dien Bien Phu, et remis aux organisateurs, ainsi qu'au général Giap, un ouvrage d'histoire basé sur des témoignages d'anciens combattants de Dien Bien Phu : JOURNOUD (Pierre), TERTRAIS (Hugues), *Paroles de Dien Bien Phu. Les survivants témoignent*, Paris, Tallandier, 2004.

À Pékin, Tien Jiang, directeur adjoint du département des journalistes au *Quotidien du Peuple*, a présenté des photographies totalement inédites, collectées depuis la fin des années 1980, des conseillers chinois présents au Vietnam pendant la guerre d'Indochine (plus de 1 000 entre 1950 et 1954). Parmi eux, certains conseillers de haut niveau ont été photographiés aux côtés du président Ho Chi Minh, du général Giap, ou encore du général Hoang Van Thai (cas des généraux Chen Geng, Wei Guoqing, tour à tour chef des conseillers militaires ; Luo Quibo, chef des conseillers politiques et administratifs, etc.). Cependant, de nombreuses photos ont été perdues lors de la Révolution culturelle.

[85] Ainsi Vu Quang Hien a-t-il déploré qu'en dépit de l'existence au Vietnam de 4 400 documents d'archives sur Dien Bien Phu, 189 ouvrages (parmi lesquels 25

d'autorité[86] ainsi que les longs emprunts aux publications y suppléent très souvent le manque d'archives.

« Savoirs et savoir-faire de l'historien en Europe et en Asie », voilà qui pourrait bien être l'objet d'une future rencontre entre historiens des deux continents.

mémoires), plusieurs centaines d'articles, il n'existait toujours pas d'ouvrage de référence sur la bataille…

[86] Ho Chi Minh, Nguyen Trai, Truong Chinh, Vo Nguyen Giap, sont les plus couramment cités.